

OMD actu

Édition 2 / 2026, N° 110

Protéger la société



AUGMENTED X-RAY

Repoussez les limites de la détection avec la technologie Augmented X-Ray

Face à l'augmentation du commerce mondial et à l'évolution des menaces — contrebande, fraude et trafic illicite — l'efficacité des inspections devient un enjeu décisif.

La technologie Augmented X-Ray (AXR) de Smiths Detection offre une précision d'image et des capacités de détection inégalées, permettant aux opérateurs d'identifier rapidement les objets dissimulés et de cibler les inspections vraiment nécessaires — réduisant délais, risques et perturbations inutiles.

De l'image à la décision, instantanément

AXR extrait des images radiographiques des informations claires, pour une prise de décision immédiate. Les opérateurs ne voient plus seulement — ils comprennent, détectent et peuvent statuer plus rapidement.



AXR-Image Stabilisation garantit des images nettes et stables, même pour des scans sur sol irrégulier.



AXR-In Depth localise précisément les objets dans le sens de la largeur du conteneur.



AXR-De-Overlapping identifie les zones d'intérêt pour révéler les marchandises dissimulées.



AXR-Wall Removal élimine les parois en acier pour mettre en évidence les matières organiques.

Passez à l'inspection augmentée

Conçu pour relever les défis uniques des ports et des frontières, AXR s'intègre en toute fluidité à vos systèmes HCVM DM et HCVP DM existants, sans ajout de matériel. Transformez vos systèmes actuels en outils d'inspection haute performance:



Détectez avec une précision inégalée



Accélérez vos opérations et gagnez en efficacité



Libérez tout le potentiel de vos systèmes existants

Découvrez comment les Douanes adoptent déjà AXR



Scannez pour plus d'infos ou demander une démonstration

- 4 Une douane qui protège la société par sa vigilance et son engagement, par Ian Saunders, Secrétaire général de l'OMD
- 11 Protéger la société contre les drogues de synthèse: présentation des outils GRIDS de l'OICS
- 16 Protéger la société en temps de crises politique et sécuritaire : retour en Haïti
- 20 Renforcer la vigilance : vue d'ensemble du programme cynotechnique de la Douane d'Ukraine
- 22 Sur la piste des marchandises ou comment l'Agence des Services Frontaliers du Canada s'attaque aux flux financiers illicites basés sur le commerce
- 24 Lutte contre le blanchiment de capitaux : comment la Douane du Nigéria a renforcé sa vigilance et détermination
- 28 Gestion des risques collaborative : Comment la Border Force britannique et un opérateur de courrier exprès européen font équipe pour arrêter les envois non conformes
- 30 L'éthique au centre de la modernisation douanière en Zambie
- 36 Numérisation des contrôles à l'exportation des diamants et de l'or en Sierra Leone et au Libéria
- 38 La Douane du Belize renforce ses capacités d'interception des aéronefs de l'aviation générale
- 41 Des ports au tarmac : comment la Douane belge renforce les contrôles sur l'aviation privée
- 44 Lutter contre le trafic de déchets : la Belgique, la Gambie, la Malaisie et les Philippines partagent bonnes pratiques, enseignements tirés et défis
- 50 Examen par scanner des conteneurs : évolutions, innovations technologiques et impact sur la performance douanière au Port de Douala
- 54 Réforme douanière de l'UE : un tournant décisif dans un monde en mutation



Photo : Douane de Hong Kong, Chine

L'équipe de plongée de la Douane de Hong Kong est chargée d'effectuer des missions sous-marines, telles que la recherche de marchandises de contrebande et la collecte de pièces à conviction, afin de renforcer ses opérations maritimes. Un nouveau modèle de drone sous-marin portable a été introduit en 2024. Il est souvent utilisé pour capturer des images de la partie immergée d'un navire afin d'identifier des objets suspects qui demandent une inspection plus approfondie par un plongeur.

Date de publication: [16 juin 2026](#)

Version digitale <https://mag.wcoomd.org/fr>

Abonnements en ligne :

<http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx>

Publicités : bernard.bessis@bb-communication.com

Éditeur : Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, Belgique
Tel.: +32 (0)2 209 94 41
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

Copyright © Organisation mondiale des douanes

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements

L'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Illustrations

Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Design www.inextremis.be

inextremis

Une douane qui protège la société par sa vigilance et son engagement

Par Ian Saunders, Secrétaire général de l'OMD





Ian Saunders, Secrétaire général de l'OMD

Chaque année, l'OMD choisit un thème comme point focal des activités de l'Organisation et de la communauté douanière internationale. Ce thème offre un point de convergence et sert de source d'inspiration, nous incitant à poursuivre nos efforts pour atteindre une efficacité encore plus grande. Il nous aide également à nous rappeler nos priorités et nous encourage à harmoniser nos efforts, étant entendu que les réalisations les plus marquantes sont le résultat d'un effort collectif.

Cette année, l'OMD a invité ses Membres à mettre davantage en avant le rôle de la douane au service de la protection de la société, avec le thème « Une douane qui protège la société par sa vigilance et son engagement ». Ce thème se fonde sur une vérité simple mais souvent oubliée : les douaniers veillent à la sécurité de la société, et leur capacité à s'acquitter de cette mission a une incidence directe sur la qualité de vie des citoyens. Il fait référence aussi bien au travail des douaniers de première ligne qu'à celui de ceux et celles qui construisent l'écosystème qui leur permet de lutter efficacement contre la fraude.

Cet article explique comment ce thème prend forme grâce aux efforts de l'OMD, à l'engagement de ses Membres et à la collaboration fructueuse avec des partenaires du monde entier.

La douane : un rempart face à toute une série de menaces

Les administrations douanières se voient collectivement confier la gestion réglementaire des flux commerciaux mondiaux et sont appelées à répondre simultanément à de multiples impératifs gouvernementaux : sécurité aux frontières, recouvrement des recettes, croissance économique et protection de la société.

Les résultats des récentes opérations thématiques de lutte contre la fraude menées par l'OMD sont à la fois encourageants et alarmants. D'un côté, ils montrent que les capacités de lutte contre la fraude ont été renforcées et que les douanes font preuve d'une plus grande vigilance. De l'autre, ils témoignent

Ce thème se fonde sur une vérité simple mais souvent oubliée : les douaniers veillent à la sécurité de la société, et leur capacité à s'acquitter de cette mission a une incidence directe sur la qualité de vie des citoyens. Il fait référence aussi bien au travail des douaniers de première ligne qu'à celui de ceux et celles qui construisent l'écosystème qui leur permet de lutter efficacement contre la fraude.

d'une dure réalité : tous les modes de transport transfrontalier et l'infrastructure même du commerce continuent d'être utilisés à des fins malveillantes et détournés par les réseaux criminels pour des trafics illicites de toutes sortes impliquant des marchandises, des êtres humains, des espèces sauvages et de l'argent.

Les opérations de l'OMD permettent aux participants de mettre à l'épreuve l'efficacité de leurs procédures et de leurs pratiques de travail, d'échanger en temps réel des informations sur les envois suspects et les saisies, et de répertorier les tendances et les modes opératoires en analysant les renseignements communiqués par d'autres.

Certains produits qui font l'objet de contrebande soulèvent des inquiétudes croissantes. Les opioïdes synthétiques, notamment le fentanyl, les nitazènes et leurs analogues, constituent la menace émergente la plus préoccupante dans le domaine des stupéfiants, en raison de leur forte létalité, même en très petites quantités, mais aussi du fait que leur composition chimique peut être rapidement adaptée pour contourner les contrôles et que leurs chaînes d'approvisionnement deviennent de plus en plus sophistiquées. Dans le domaine des armes légères et de petit calibre, l'essor des systèmes d'armes modulaires représente un autre défi émergent majeur pour la lutte contre la fraude. À cela vient s'ajouter le trafic et le détournement des composants de drones, notamment des composants électroniques à double usage, des modules de navigation, des appareils d'optique, des équipements de communication et des systèmes d'alimentation.

Le partage des données et de renseignement : un impératif collectif plus important que jamais

Si nous voulons détecter les activités délictueuses et y mettre un terme, il est essentiel de comprendre le fonctionnement des réseaux criminels, la nature de leur commerce et les méthodes qu'ils utilisent pour déplacer illicitement des marchandises. Face à ce défi, l'OMD a mis à la disposition de ses Membres plusieurs applications pour étayer leurs efforts de collecte et de partage d'informations, parmi lesquels la suite du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), qui comprend l'application CEN en



LES OPÉRATIONS COUP DE POING RÉCENTES DE L'OMD EN UN COUP D'ŒIL

OPÉRATION DEMETER XI



Cibles : déchets illicites, gaz à effet de serre puissants et autres produits chimiques dangereux

Durée
5 semaines

Pays ayant transmis des informations :
39

RÉSULTATS CLÉS

- 15 509 tonnes de déchets et 220 716 pièces de déchets non pesés
- 168 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et d'hydrofluorocarbures (HFC)

OPÉRATION THUNDER 2025*



Cibles : trafic illicite d'espèces sauvages

Durée
30 jours

Pays ayant transmis des informations :
47

RÉSULTATS CLÉS

- Près de 30 000 animaux vivants
- Plus de 30 tonnes de restes, pièces et produits dérivés d'animaux, plantes et bois

* coordonnée par l'OMD et INTERPOL

OPERATION STOP IV



Cibles : Produits médicaux illicites et marchandises contrefaisantes vendus en ligne

Durée
19 jours

Pays ayant transmis des informations :
48

RÉSULTATS CLÉS

- 171,7 millions d'unités et 27 tonnes de médicaments
- 5,5 millions d'unités et 68 tonnes de marchandises contrefaisantes

OPÉRATION CALYPSO 2 - CARAÏBES



Cibles : armes légères et de petit calibre illicites, leurs composants, leurs munitions et les stupéfiants

Durée
3 semaines

Pays ayant transmis des informations :
23

RÉSULTATS CLÉS

- 119 armes légères et de petit calibre
- 332 pièces d'armes à feu
- 61 258 munitions pour armes à feu
- Plus de 7 tonnes de stupéfiants
- Plus de 700 000 dollars américains

OPÉRATION COCAIR VIII



Cibles : stupéfiants et espèces

Durée
10 jours

Pays ayant transmis des informations :
18

RÉSULTATS CLÉS

- 1 901 kg de stupéfiants
- 381 858 euros en espèces non déclarées

OPÉRATION LYNX - AFRIQUE



Cibles : commerce illicite de produits soumis à accise

Durée
5 semaines

Pays ayant transmis des informations :
10

RÉSULTATS CLÉS

- Plus de 16 millions de cigarettes
- Plus de 55 000 litres de boissons

OPÉRATION TENTACLE - MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



Cibles : opérations de blanchiment d'argent, espèces et marchandises de grande valeur

Durée
6 semaines

Pays ayant transmis des informations :
10

RÉSULTATS CLÉS

- Plus de 45 kg d'or, 111 kg de pierres précieuses
- Plus de 2 millions de dollars américains en espèces
- 8,6 millions de dollars américains de marchandises dont la facture était erronée

→ Des milliers d'interceptions

→ Une mission commune

→ Mettre la main sur les marchandises illégales avant qu'elles n'atteignent les marchés

→ Une douane qui mène efficacement son mandat de protéger la société

soi, la plateforme de communication du CEN (ou CENcomm) et le CEN national (ou nCEN).

Outil-phare de l'Organisation, le CEN est fondamentalement une base de données couvrant les saisies, les délits commis et les images y associées. À plusieurs reprises, le fait de consulter le CEN a permis de détecter des infractions douanières. L'utilisation opérationnelle des données du CEN se reflète aussi dans les activités du réseau des Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR). Les BRLR partagent en moyenne quelque 100 alertes de renseignement chaque année via le CEN, en se basant sur l'analyse des données de lutte contre la fraude et sur le renseignement régional.

L'OMD continue à encourager ses Membres à alimenter davantage la base de données CEN. Il en va de leur propre intérêt et de celui de la communauté douanière mondiale. Disposer du CEN en soi ne suffit pas ; convaincre les Membres d'utiliser cette ressource de façon optimale est ce qui importe. Une fonctionnalité de visualisation des données a été ajoutée à l'application dans le but de mettre en lumière la valeur du CEN et des données elles-mêmes, et également d'aider les administrations douanières qui ne disposent pas des capacités analytiques requises pour traiter de manière pertinente les données contenues dans la base de données. Cette fonctionnalité permet de transformer les jeux de données complexes du CEN en représentations visuelles, facilitant ainsi l'analyse des tendances, le relevé des itinéraires suivis et la divulgation d'informations stratégiques au niveau national, régional et mondial, grâce à des tableaux de bord interactifs.

En complément de la puissance analytique du CEN, le CENcomm soutient la dimension opérationnelle du travail mené par



Au milieu d'impressionnantes piles de marchandises de contrebande saisies, un agent de la Douane des Philippines procède à un examen méticuleux pour vérifier et évaluer les biens interceptés

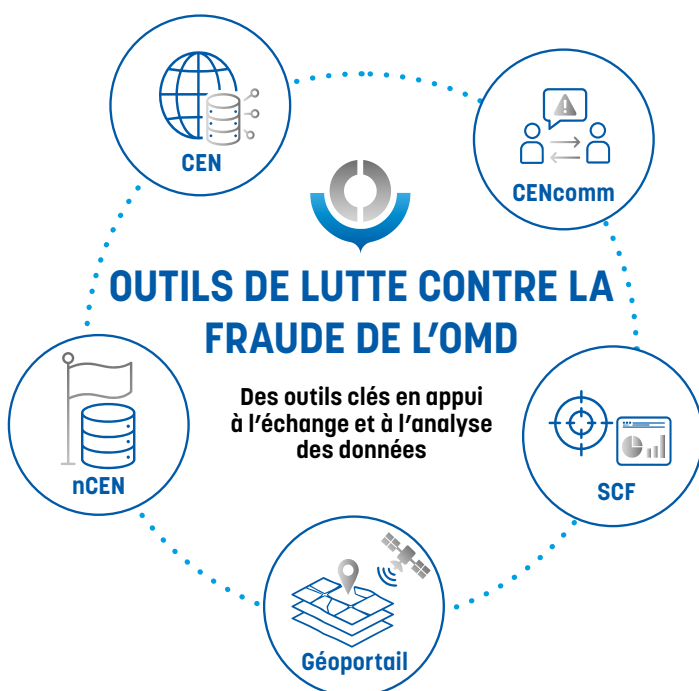
les douanes et les organismes chargés de l'application de la loi. Ce système sécurisé axé sur le Web permet à un groupe restreint d'agents d'échanger des messages et de partager des informations en temps réel, pendant toute la durée d'une opération ou d'un projet. Nous venons de procéder à une modernisation majeure du CENcomm, dans le but d'en faire un outil plus intuitif, plus sûr et plus efficace. La plateforme mise à niveau offre des possibilités de collaboration renforcée, une géolocalisation en temps réel pour permettre une identification plus précise des lieux de saisie et des plaques tournantes du trafic, des fonctionnalités d'échange de données améliorées et une interface moderne accessible sur tous les appareils.

Comblant les écarts en matière de collecte et d'analyse des données pour garantir notre réussite

Consciente que certains Membres ne disposaient d'aucune application permettant de collecter, de stocker, d'analyser et de diffuser efficacement les informations relatives à la répression de la fraude afin de mettre en place des capacités de renseignement solides, l'OMD a mis au point, en 2013, le Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN). Aujourd'hui, le nCEN a été déployé dans 59 pays et les administrations qui y soumettent systématiquement leurs données ont pu constater que l'outil améliore leurs capacités de ciblage.

26 administrations Membres se sont également dotées du Système de Ciblage du Fret (SCF) qui renforce la gestion du risque en traitant les données puisées dans les manifestes de marchandises électroniques, les connaissements et les lettres de transport aérien. Des préparatifs sont en cours en vue de l'installer dans sept pays de la région d'Afrique centrale, grâce au financement de l'Union européenne (UE).

Depuis 2022, l'OMD héberge une plateforme collaborative de données géospatiales : le Géoportail de l'OMD. La plateforme prend en charge les données fournies par les utilisateurs et l'intégration d'ensembles de jeux de données géospatiales





Ian Saunders, Secrétaire général de l'OMD, et Bashir Adewale Adeniyi, Président du Conseil de l'OMD, en compagnie de membres de l'équipe chargée des drones à la Douane néerlandaise, lors de la 46^e session du Comité de la lutte contre la fraude

externes, et ses données peuvent être incorporées aux flux de travail géospatiaux locaux. Développée à l'intention des participants au projet COLIBRI, qui a été financé par l'UE afin d'aider les administrations chargées de la lutte contre la fraude à mettre en place des contrôles efficaces dans l'aviation générale, elle est aujourd'hui une plateforme multi-projets qui peut potentiellement héberger d'autres projets pour lesquels il serait souhaitable d'exploiter les données géospatiales.

Le soutien de l'OMD aux fonctions d'analyse des douanes s'est renforcé au cours des dernières années avec la mise au point d'initiatives visant à permettre aux Membres de mieux comprendre le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) et de l'apprentissage automatique, ainsi que leurs nombreuses implications.

Afin de contribuer à réduire l'écart entre administrations dans ces domaines, tout en prenant acte du fait qu'ils doivent eux-mêmes piloter le déploiement de technologies et tenir compte des réalités opérationnelles, les Membres de l'OMD ont contribué à un ensemble exhaustif de ressources¹ dans le cadre du projet sur les douanes intelligentes, financé par l'Administration des douanes chinoises. Des ateliers régionaux et nationaux sont régulièrement organisés sur la base de ces outils pour formuler des recommandations et élaborer des feuilles de route avec les participants.

De plus, dans le cadre du projet BACUDA, financé par le Service de la douane de Corée, des algorithmes² spécifiques ont été développés dans des langages de programmation de sources ouvertes et un programme de bourses a été créé pour permettre aux analystes de données douanières de passer trois mois en Corée afin d'approfondir leurs connaissances concernant les applications pratiques de l'IA dans les administrations douanières, la visualisation des données et la narration de données. Si l'analyse des données en soi est essentielle, il est tout aussi crucial de comprendre comment en communiquer effectivement les résultats.

Se mobiliser en douane pour empêcher les trafiquants d'exploiter l'aviation générale

Il y a quelques années, l'Organisation a commencé à s'intéresser à l'aviation générale car il s'agit d'un vecteur crucial qui est trop souvent exploité par les réseaux criminels. Deux initiatives de lutte contre la fraude de l'OMD – le Projet sur la détection de



EMPÊCHER LES TRAFIQUANTS D'EXPLOITER L'AVIATION GÉNÉRALE

Activités menées jusqu'en juin 2026



35 sessions de formation de base et **1** formation avancée sur l'analyse des données



8 séminaires en ligne sur le Géoportail et le CENcomm



18 missions nationales de mentorat



4 réunions de correspondants nationaux et **6** réunions d'experts



1 atelier d'accréditation d'experts et **1** atelier de formation des formateurs sur les outils TI



3 opérations de lutte contre la fraude



1 forum international



Avec la participation de plus de **2 000** personnes, de plus de **100** agences gouvernementales et de **25** pays



Des douaniers tchèques prélèvent des échantillons sur des marchandises saisies

1 <https://scp.wcoomd.org/reports>

2 <https://bacuda.wcoomd.org/#aihs>



Un chien de détection de la Douane, accompagné de son maître-chien et assisté d'un officier de police, inspecte un navire étranger amarré au port et chargé de conteneurs.

drogues synthétiques, financé par le Département d'État des États-Unis, et le Projet COLIBRI – visent à relever les défis liés à cette menace en collaboration avec les Membres, en vue d'améliorer l'évaluation des risques, de renforcer la préparation opérationnelle dans les aéroports d'aviation générale et d'approfondir la coopération entre les services douaniers, les autorités de l'aviation civile et les forces de l'ordre.

Selon une enquête menée en 2026, les 16 administrations douanières participant au projet COLIBRI estiment que, grâce à ce dernier, le contrôle de l'aviation générale est passé d'une activité périphérique à un domaine de lutte contre la fraude structurée, fondé sur le renseignement et coordonné au niveau international. De nombreuses administrations utilisent désormais le Géoportail de l'OMD dans leurs activités quotidiennes et certaines sont en train de développer des plateformes nationales pour recevoir à l'avance les données des déclarations générales de vol, établir des indicateurs clairs d'une maturité numérique accrue et assurer une meilleure analyse des risques avant l'arrivée.

Ces projets ont également contribué à l'élaboration de nouveaux indicateurs de risque pour l'aviation générale, qui ont été intégrés dans un nouveau chapitre du volume 2 du *Recueil de l'OMD sur la gestion des risques*.

Le profilage des envois postaux et express : une compétence fondamentale qui doit faire partie du mandat de la douane

Conformément à la priorité accordée au commerce électronique dans son plan stratégique, l'OMD a entrepris des travaux visant à renforcer l'action des douanes dans le domaine du courrier postal et des services de livraison express. Les indicateurs de risque liés aux envois postaux et express ont été mis à jour et



Des douanières vérifient méticuleusement l'épaisseur de sacs en plastique pour s'assurer ainsi de leur conformité avec les réglementations qui interdisent l'importation de sacs en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns

affinés grâce à la contribution de divers experts des douanes, de l'OMD, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de l'Union postale universelle (UPU) qui ont travaillé ensemble pour déterminer la manière de renforcer les mesures opérationnelles de lutte contre le trafic de drogues de synthèse via les services postaux et de messagerie.

Les données du CEN montrent que le nombre de saisies signalées en 2025 impliquant des nouvelles substances psychoactives a doublé pour atteindre 7 721 cas (soit une hausse de 108,8 %) par rapport à 2024 et que 78,9 % de ces saisies portaient sur des envois postaux. Cela dit, les NSP et les drogues en général ne sont pas les seules marchandises circulant dans des colis postaux et express. Ce vecteur représente 44,8 % de l'ensemble des cas signalés au CEN.

Ce pourcentage s'explique en partie par le fait que les opérations phares de lutte contre la fraude menées par l'OMD se concentrent sur ces modes de transport, mais il montre également à quel point il est important que les douanes acquièrent des capacités spécialisées de profilage des risques dans ce domaine pour un large éventail de marchandises.

Renforcer les capacités d'utilisation du renseignement géospatial (GEOINT) : un autre domaine de travail prometteur

Véritable nouveau paradigme de connaissance, voire discipline à part entière, le GEOINT combine l'imagerie satellite, les systèmes d'information géographique (SIG), la télédétection, les données de positionnement et l'analyse de données pour fournir une représentation visuelle des caractéristiques géographiques, des activités et des changements au fil du temps. Le GEOINT s'attaque aux problèmes persistants de la gestion des frontières, en particulier dans les zones sujettes aux conflits et difficiles

d'accès, comme préconisé par le Plan d'action de l'OMD sur les frontières fragiles, en permettant aux autorités douanières de visualiser, de mesurer et de prévoir les événements dans l'espace et dans le temps. Loin de remplacer l'expertise humaine ou la coopération interservices, il les renforce en fournissant un cadre géospatial unique où les agences peuvent superposer leurs données, coordonner leurs interventions et concentrer leurs ressources plus efficacement.

Afin de soutenir les administrations utilisant le GEOINT, l'OMD a créé un vivier d'experts capables de former leurs pairs à cette discipline par le biais du Programme de maîtres formateurs, qui est une initiative financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). À ce jour, le vivier compte 15 formateurs venant d'administrations Membres de l'OMD d'Afrique, qui sont en mesure d'intégrer le GEOINT dans les opérations douanières de leurs pays respectifs. En outre, 28 autres agents suivent actuellement une formation et devraient obtenir le statut de maîtres formateurs d'ici à juin 2027. Le Géoportail de l'OMD a été mis à la disposition de toutes les administrations participantes et plusieurs d'entre elles ont déjà créé des unités spécialisées dans le GEOINT ou sont en passe de le faire.

Coopération interservices : un axe d'action qui doit être maintenu

Les défis auxquels nous sommes confrontés dépassent notre capacité individuelle à y faire face, d'où que nous venons et où que nous soyons. Les douanes ne peuvent y arriver si elles estiment devoir gérer les menaces toutes seules. Toutes les activités de renforcement des capacités de l'OMD ont pour objectif central de renforcer la coopération au niveau national et international, et nombre d'entre elles sont menées avec le soutien technique de nos partenaires. Les formations, les ateliers et les opérations de lutte contre la fraude rassemblent souvent les douanes, les agences nationales concernées, les acteurs du secteur privé et des organisations internationales et régionales telles que INTERPOL, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, l'UPU et l'OICS, afin de garantir qu'une approche globale et cohérente soit suivie pour lutter contre une menace ou un défi spécifique.

Une évaluation des principaux programmes et initiatives montre que les douanes, la police, les autorités fiscales, les cellules de renseignement financier et d'autres agences spécialisées collaborent de manière plus systématique et nouent des relations plus solides pour protéger la société si l'on combine la présence et l'expérience des douanes avec l'expertise et les prérogatives d'autres services dans le but de mettre un terme à la criminalité transfrontalière.



Le secrétaire général de l'OMD s'exprime lors de la session « Trade Tech : au service des citoyens » dans le cadre de la réunion annuelle 2025 du Forum économique mondial à Davos-Klosters, en Suisse. Copyright : Forum économique mondial

Faire connaître le rôle de la douane pour la protection de la société

Pour que les douanes jouissent du soutien qu'elles méritent, nous devons collectivement mettre en lumière le rôle décisif et vital qu'elles jouent. En expliquant au monde entier comment la communauté douanière contribue à améliorer l'efficacité, la sécurité et la prospérité, nous ouvrons la voie à une meilleure compréhension du travail de la douane, à une plus grande reconnaissance de cette institution et partant, à des investissements accrus dans ses services.

En tant que Secrétaire général de l'OMD, l'un de mes objectifs est de sensibiliser le public à l'importance des douanes. J'ai ainsi été en contact avec plusieurs médias ces derniers mois pour expliquer qu'au-delà du recouvrement des recettes, les douanes veillent, jour après jour, à la sûreté, à la sécurité et au bien-être de nos sociétés.

Ce numéro du magazine s'inscrit lui aussi dans la lignée de ces efforts et je tiens à remercier les nombreuses administrations douanières qui y ont contribué. Parmi les actions concrètes, j'avais demandé aux Membres de l'OMD de mettre en avant des initiatives et projets en lien avec le thème dans l'édition de juin 2026 de l'OMD Actualités. Je suis ravi qu'ils aient été si nombreux à répondre à cette invitation et à offrir un aperçu de la manière dont la douane protège la société par sa vigilance et son engagement.



Protéger la société contre les drogues de synthèse: présentation des outils GRIDS de l'OICS

Par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)

Le trafic de drogues de synthèse : source de nombreux défis

L'évolution rapide, ces dernières décennies, du marché des drogues de synthèse illicites constitue un défi majeur pour la lutte contre la drogue, l'état de droit et la santé publique. Les nouvelles drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives (NSP) sont parfois bien plus puissantes que l'héroïne, par exemple, et sont vendues en toutes petites quantités, ce qui rend leur interception aux frontières bien plus difficile.

Les trafiquants de drogues de synthèse utilisent des méthodes nombreuses et variées. Ils se procurent des produits chimiques spécialement conçus pour leur production, qu'ils détournent des secteurs de la chimie et de la pharmacie. Pour la vente, ils exploitent les plateformes légitimes de commerce électronique et les réseaux sociaux. Enfin, ils assurent le transport de leurs produits en envoyant des millions de petits envois postaux internationaux, de colis EMS (*express mail service*), de paquets transportés par courrier exprès et par voie aérienne, en recourant souvent à des services de groupage.

L'Organisation mondiale des douanes, l'Union postale universelle et l'Organe international de contrôle des stupéfiants unissent leurs forces

L'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Union postale universelle (UPU) et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) ont commencé à coordonner leurs efforts en 2018 pour lutter contre cette exploitation, par les trafiquants, des services postaux et des services de transport exprès. Cette coordination s'inscrit désormais dans le cadre de Projet de Détection des Drogues Synthétiques de l'OMD, qui vise notamment à doter les douanes des compétences, des

méthodes et des réseaux nécessaires pour détecter les drogues de synthèse dans des environnements où les volumes traités sont importants.

Fourniture du socle technologique

L'OICS contribue à l'initiative de l'OMD via son programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS), programme au sein duquel les équipes de l'OICS coordonnent la mise au point de ressources, de technologies et de formations reposant sur des données scientifiques en vue de l'interception en toute sécurité des opioïdes à base de fentanyl. Ce programme est spécialement conçu pour les agents de première ligne qui interviennent dans les circuits postaux et les circuits de messagerie exprès. Il fournit le socle technologique opérationnel qui permet aux agents et aux analystes de recouper les informations par-delà les frontières en temps réel. L'objectif est de réduire le temps qui s'écoule entre la détection, le partage d'informations et la mise en œuvre d'une action coordonnée. Dans un monde où les trafiquants agissent à la vitesse du numérique, les douanes doivent réagir avant l'apparition du colis suivant sur le tapis roulant.

Système de communication concernant les incidents

Si le volume important d'envois traités par les agents des douanes peut être considéré comme une vulnérabilité, il représente aussi une chance à saisir. Les informations sur la configuration des acheminements, les méthodes utilisées par les expéditeurs et les destinataires, les techniques de dissimulation et d'autres indicateurs peuvent être transformées en renseignements exploitables si elles sont recueillies et partagées assez vite.



En novembre 2025, des agents des douanes thaïlandaises ont suivi une formation sur l'utilisation des outils de ciblage de l'OICS et sur les pratiques d'interception sans danger

Au fond, GRIDS repose sur le principe selon lequel chaque saisie ou envoi suspect doit devenir un signal à l'échelle mondiale. Un système appelé IONICS (de l'anglais *ION Incident Communication System* – système de communication ION concernant les incidents) constitue l'infrastructure sécurisée de communication et de ciblage qui permet aux informations relatives aux saisies de circuler plus vite que les trafiquants. Il est conçu pour permettre la communication en temps réel d'informations relatives aux incidents impliquant des envois suspects, le trafic, la fabrication ou la production de NSP, de substances apparentées au fentanyl, d'autres opioïdes synthétiques et de produits chimiques connexes. Il permet non seulement d'établir des rapports, mais aussi d'assurer une coordination concrète entre les gouvernements et les organismes internationaux, et en particulier les analystes des risques douaniers et les responsables de la sécurité des opérateurs postaux.

Une aide pour les analystes et les agents de première ligne

En 2025, 14 204 incidents liés à des envois postaux ont été signalés au moyen de IONICS, les opioïdes constituant la catégorie de NSP la plus fréquemment saisie (21 % des saisies). Les outils de l'OICS, associés à d'autres systèmes et formations internationaux et nationaux, offrent une base solide pour répondre à des questions cruciales sur le plan opérationnel : Un nouvel itinéraire est-il en train d'apparaître ? Quelle est cette nouvelle substance exactement ? Devient-elle plus courante dans ma région ou à mes frontières ? Tel ou tel produit chimique apparaît-il dans des contextes autres que ceux relevant de son utilisation légitime ? L'évolution des méthodes de dissimulation rend-elle une nouvelle formation nécessaire ?

Pour renforcer les capacités des agents de première ligne, l'OICS dispense également, toujours dans le cadre de son programme GRIDS, des formations sur les méthodes d'interception sans risque, l'échange d'informations et la production de renseignements exploitables. Il fournit aussi aux forces de l'ordre, aux organismes de surveillance et aux services des douanes des équipements de protection individuelle (EPI) et des kits de test sur le terrain. Les supports de formation sont disponibles dans

toutes les langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues encore.

Parmi les grandes difficultés régulièrement observées, on peut citer le taux de rotation élevé du personnel qualifié, notamment en raison des promotions, des mutations ou des rotations au sein des services. Pour y faire face, il faut constamment :

- mettre à jour et gérer le réseau de points focaux actifs ;
- garantir l'accès continu aux outils et leur utilisation sur le terrain ;
- assurer la formation continue des nouveaux agents de première ligne.

Tout cela montre combien il est important de dialoguer sans cesse et d'organiser régulièrement des activités de renforcement des capacités afin d'entretenir un réseau efficace d'utilisateurs bien informés.

Recherche de nouveaux opioïdes sur les plateformes en ligne

Les trafiquants exploitent non seulement les voies postales, mais aussi les places de marché en ligne, en utilisant les plateformes de commerce électronique pour vendre et distribuer des substances dangereuses dans le monde entier. L'outil de recherche de nouveaux opioïdes sur les plateformes en ligne SNOOP de l'OICS offre aux agents chargés de l'application de la loi un système reposant sur l'intelligence artificielle qui surveille en permanence les places de marché en ligne et repère les grossistes suspects vendant des opioïdes de synthèse et des produits chimiques connexes. Il permet aux enquêteurs de trouver les coordonnées des fournisseurs et des expéditeurs, de mettre en évidence les indicateurs de risque et de regrouper les informations relatives aux paiements et au trafic afin de faciliter la détection et la neutralisation de ces activités aux frontières, ainsi que le démantèlement des réseaux d'approvisionnement.

Résultats

Le programme GRIDS permet des communications qui sont à la fois automatisées et ciblées. Par exemple, la plateforme

BIC Facility
Code

CONTAINERS
BIC-CODE
REGISTER

Global
Container
Database
BoxTech

Tare weight

Size Type

Lost or stolen

SCEU 439897 1

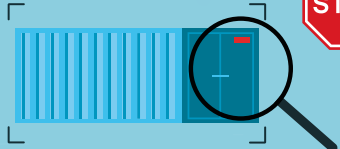
SCEU 748392 0

MSCU 139483 6

MSCU 113509 1

MSCU 940302 0

XXXU 388756 5



CUSTOMS



RENFORCER LA VIGILANCE SUR LE COMMERCE PAR CONTENEURS

Les autorités douanières s'appuient sur de nombreuses sources de données pour identifier les conteneurs à haut risque. Parmi celles-ci, BIC propose e-BIC, un accès automatisé en temps réel au Registre international des codes BIC — *CONTAINERS BIC-CODE REGISTER* — la base de données mondiale qui enregistre et répertorie les codes des propriétaires de conteneurs conformément à la norme ISO de marquage des conteneurs, comme le prévoient les conventions douanières internationales.

Gratuit et disponible via une API ou un téléchargement CSV, e-BIC permet aux administrations douanières de maintenir à jour leurs systèmes de profilage et de détecter toute incohérence dans les codes des propriétaires.

Contactez-nous à l'adresse bic@bic-code.org pour vous inscrire à e-BIC : un outil essentiel pour faciliter le commerce légitime et renforcer l'évaluation des menaces.

Pour plus d'informations sur e-BIC et d'autres services tels que les bases de données Global Container Database, BIC Facility Code Database et Global Container Geofence Library :





Formation de l'OICS et de l'OMD sur l'échange de renseignements et l'établissement des profils de risque, en novembre 2025, à Bangkok (Thaïlande)

IONICS envoie chaque jour des notifications automatiques aux utilisateurs pour les informer des incidents pertinents pour leur pays. Par ailleurs, le Centre de cybercommunication GRIDS diffuse des alertes et des notifications concernant les nouvelles substances, les tendances et les faits récents pertinents sur le plan opérationnel.

Les échanges d'informations par la plateforme IONICS ont fait leurs preuves. Rien qu'en 2025, 53 dossiers d'information transmis au moyen de cet outil ont donné lieu à l'ouverture d'enquêtes judiciaires ou au démantèlement d'organisations trafiquant des NSP.

Par exemple, en 2025, l'analyse des données d'incidents du système IONICS concernant des colis postaux interceptés qui contenaient des substances dangereuses a permis de repérer au moins 13 envois similaires de médicaments psychotropes et opioïdes provenant de Macaé (État de Rio de Janeiro, Brésil) et destinés à plusieurs adresses aux États-Unis. Le partage de renseignements entre le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP), la police fédérale brésilienne et l'Administration de répression des narcotiques (DEA) des États-Unis a conduit à l'ouverture d'une enquête coordonnée.

Le dernier succès opérationnel en date remonte à mars 2026, lorsque la police fédérale brésilienne a démantelé un réseau international de trafic de drogues de synthèse. Une fois de plus, l'enquête a été directement déclenchée par des renseignements issus des rapports d'incidents IONICS, plus précisément des interceptions de colis postaux qui contenaient des substances dangereuses.

Une alerte, générée par le Centre de cybercommunication GRIDS sur la base d'une analyse assistée par l'IA de 15 incidents IONICS communiqués par les autorités américaines, avait mis en avant des envois postaux suspects interceptés par le CBP et le Service d'inspection postale des États-Unis (USPIS). Ces incidents ont constitué la principale piste qui a donné lieu à l'ouverture de l'enquête au Brésil.

L'opération visait un réseau criminel sophistiqué qui exploitait des plateformes en ligne pour distribuer des opioïdes de synthèse et des benzodiazépines sous forme pharmaceutique au moyen des services postaux internationaux. Les forces de l'ordre brésiliennes ont procédé à des perquisitions à trois endroits, ce qui a donné lieu à plusieurs arrestations et à la saisie de stupéfiants, d'appareils mobiles et de pièces à conviction.

L'analyse opérationnelle a permis aux autorités de recenser plus de 900 envois liés à ce réseau, dont les circuits de distribution

s'étendaient jusqu'aux États-Unis, au Canada, en Australie et en République tchèque. Une saisie de cocaïne liée à cette même adresse a permis de mettre davantage en lumière l'ampleur et la diversification de ces activités criminelles.

Évolutions prochaines en vue de l'automatisation

Un autre outil est en cours de développement dans le cadre du programme GRIDS : le PING (*Pre-flight Incident Notification Gateway*, point d'accès pour la notification des incidents avant le vol). Il permettra aux organisations internationales ou aux gouvernements nationaux disposant d'un accès à IONICS de vérifier automatiquement si les coordonnées géospatiales d'un importateur ou d'un exportateur donné sont associées à des envois suspects ou à des saisies de substances dangereuses signalés par l'intermédiaire de IONICS.

Cet outil a été développé pour permettre au futur outil de recherche sur les marchandises dangereuses (DGST) de l'UPU d'interroger les signaux IONICS et d'obtenir instantanément un score de correspondance sous forme de feux tricolores, en vue d'une éventuelle inspection secondaire des envois avant leur chargement dans l'avion. En cours de développement, le DGST utilise l'apprentissage automatique pour analyser les messages EDI (échange de données informatisées) postaux et vise à s'interfacer avec des systèmes et des bases de données externes afin d'améliorer ses capacités prédictives.

PING automatise les tâches actuellement effectuées manuellement par les points focaux, sans les contraintes liées à l'échange de données, et pourrait être étendu pour s'interfacer avec d'autres systèmes et outils, puisqu'il est capable de traiter des millions de requêtes par jour.

Comment rejoindre le programme GRIDS

Le programme GRIDS de l'OICS compte actuellement 5 751 points focaux à travers le monde qui représentent un large éventail d'acteurs (douanes, police, services postaux, transporteurs express et autorités sanitaires, notamment).

L'acteur qui souhaite utiliser les outils GRIDS doit être désigné officiellement par le gouvernement. Les administrations douanières qui souhaitent accéder à ces outils sont invitées à se coordonner avec leurs autorités nationales ou à contacter directement l'OICS pour obtenir des conseils sur la procédure de désignation et d'intégration.

En savoir +

<https://www.incb.org/incb/en/grids.html>
incb.grids@un.org



Rapiscan[®]

Solutions complètes de sûreté douanière **INSPECTION ET CONTRÔLE DOUANIER** **PROTÉGER LES PORTS ET LES FRONTIÈRES TOUT EN FACILITANT LES ÉCHANGES COMMERCIAUX**

Sécuriser les frontières tout en facilitant le commerce exige un contrôle performant et éprouvé. Les technologies d'inspection des cargaisons et des véhicules de Rapiscan permettent aux administrations douanières de détecter les menaces et les marchandises illicites en toute confiance, tout en assurant des opérations fluides et ininterrompues. Nos outils d'assistance opérateur, basés sur l'IA, s'appuient sur des algorithmes de machine learning et de deep learning pour soutenir l'analyse des images — aidant les opérateurs à identifier les anomalies plus rapidement et avec un plus haut niveau de certitude.

Protéger la société en temps de crises politique et sécuritaire : retour en Haïti

Par l'Administration Générale des Douanes d'Haïti

Il y a trois ans, nous décrivions dans ce magazine la crise sécuritaire en Haïti et ses impacts sur la Douane¹. Aujourd'hui, alors que cette crise perdure, étouffant l'économie haïtienne en accroissant le coût des transactions commerciales internationales, nous voudrions revenir sur certaines stratégies et expliquer les résultats obtenus.

Petite économie dépendante du commerce international pour obtenir biens manufacturés et produits alimentaires, Haïti continue d'être plongée dans la violence. Les gangs contrôlent environ 80 % de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment l'ensemble du littoral de la baie où sont implantés le port, ses terminaux, le bureau de douane, les magasins entrepôts et aires de dédouanement ainsi que les entrepôts gaziers. Deux groupes armés tiennent également la route menant au bureau frontalier de Malpasse, situé à 50.4 km de la capitale à la frontière avec la République dominicaine.

La résilience de la Douane est plus que jamais essentielle au pays. Il s'agit de collecter les recettes indispensables au financement de l'État ; de réguler les flux commerciaux et de défendre la production nationale contre la concurrence déloyale de la contrebande ; et de réduire l'insécurité et la violence en luttant contre les trafics illicites et la criminalité.

En outre, l'ouragan Melissa, qui a frappé le sud du pays en octobre 2025, a rappelé une fois de plus le rôle critique de la Douane dans les situations d'urgence. Suite à l'activation de l'article 182 alinéa 6 du Code Douanier qui autorise l'importation en franchise des droits et taxes les marchandises destinées à être distribuées aux personnes victimes de catastrophe naturelle ou utilisées à leur profit, des brigades mixtes associant le Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction de la Protection civile, le Service de quarantaine et des agents douaniers ont travaillé sans relâche 24h/24 pour acheminer vivres, médicaments, vêtements

et tentes vers les populations sinistrées, levant les obstacles administratifs habituels au nom de l'urgence humanitaire.

Les 2 150 agents de l'Administration Générale des Douanes (AGD) opèrent dans un environnement dangereux. La Direction générale a été déplacée au bureau de l'aéroport depuis que les gangs ont pris le contrôle de la zone portuaire. Les agents affectés au port effectuent des rotations entre les terminaux et l'aéroport pour assurer la continuité des opérations.

Malgré ces contraintes, les dix-sept bureaux extérieurs de dédouanement restent opérationnels : douze dans les ports et aéroports, quatre le long de la frontière terrestre, auxquels s'ajoutent neuf de proximité dans les zones franches et six postes de contrôle routier surveillant les flux de marchandises et de personnes.

Contrôle systématique des marchandises importées

En réponse à la crise sécuritaire, l'AGD a instauré le contrôle physique systématique des marchandises importées, suspendant temporairement le circuit vert habituellement accordé aux opérateurs présentant un profil de conformité établi, tout en maintenant des mesures de facilitation spécifiques pour les opérateurs dont le profil de risque est maîtrisé. Cette mesure d'exception a vocation à être levée dès que la situation sécuritaire le permettra.

1 OMD Actualités numéro 101, édition 2 2023, https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/101-issue_2_2023/security-crisis-haiti/



de facilitation douanière pour le secteur industriel, réservé aux opérateurs exerçant une activité reconnue, membres en règle des organisations signataires, affichant un historique de conformité satisfaisant et acceptant un contrôle a posteriori garantissant ainsi que la fluidité accordée ne compromet pas l'intégrité du dispositif de contrôle.

Les entreprises éligibles bénéficient notamment :

- de la possibilité d'entreposer des matières premières à l'usine sous contrôle douanier ;
- de procédures simplifiées de dédouanement et de l'orientation vers le circuit informatique dit « le circuit vert » réservé aux transactions évaluées comme ne présentant pas de risque de non-conformité en matière fiscale ;

Travail à distance et contrôle délocalisé

Pour maintenir la continuité du service en période de crise, l'AGD a autorisé le travail à distance via SYDONIA et le contrôle physique des marchandises dans les locaux des opérateurs, ces derniers assurant le transport des agents en véhicules blindés. Ces mesures, toujours en vigueur, soulèvent des risques de corruption que l'AGD atténue par la traçabilité numérique des opérations et la rotation des agents affectés aux contrôles délocalisés.

Numérisation et facilitations pour les opérateurs de confiance

La situation sécuritaire et les mesures de contrôles mises en place ont contribué à l'allongement des temps de passage aux frontières. Pour y pallier, en mars 2023, un nouveau Code des douanes permettant la mise en place de facilitations significatives pour les opérateurs économiques entrant en vigueur.

Parmi les avancées les plus structurantes, figurent la numérisation et le téléversement sur le système informatique de la douane des documents joints à la déclaration en douane, conformément à l'article 95 alinéa 1 du Code. Ces deux mesures conjointes ont réduit considérablement les délais de traitement et renforcé la traçabilité des opérations.

En outre, un protocole d'accord entre le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Association des Industries d'Haïti et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti institue un régime dérogatoire

- du pré-dédouanement ou de la déclaration anticipée ;
- de l'exemption de pénalités en cas d'erreur matérielles involontaires ;
- de la suppression de l'amende pour déclaration tardive dans les cas dûment justifiés ;
- du régime d'entrepôt de stockage pour les matières éligibles et intrants.

Pour bénéficier de ces facilitations, les entreprises constituent une garantie globale couvrant l'ensemble de leurs engagements douaniers.

Des recettes en nette progression

En 2023, les recettes avaient nettement augmenté. Cela était en partie lié aux difficultés opérationnelles des bureaux de douane de Port-au-Prince et de Malpasse qui avaient conduit les opérateurs économiques à se tourner vers des points d'entrée mieux contrôlés.

La comparaison de certains indicateurs entre la période d'octobre 2022 à avril 2023 et la période d'octobre 2025 à avril 2026 témoigne d'une progression remarquable.

RECETTES	Cumul octobre 2022 au 30 avril 2023		Cumul octobre 2025 au 30 avril 2026	
ADMINISTRATION	%	Recettes en milliards de gourdes	%	Recettes en milliards de gourdes
Direction Générale des Impôts	44%	43 026	39%	50 437,46
Administration Générale des Douanes	56%	54 244	60%	76 969,63
Trésor Public (Recettes diverses)	0%	42	1%	833,84
Total	100%	97 312	100%	128 241

Le nombre de conteneurs traités est passé de 35 171 à 42 033 unités, soit une hausse de 19.5 %, tandis que le volume total de marchandises est passé de 1 880 513 tonnes à 2 641 319 tonnes, soit une augmentation de 40.5 %, traduisant non seulement un accroissement du nombre de déclarations, mais une densification sensible des chargements.

Sur le plan des recettes, les performances sont tout aussi éloquents. Les droits et taxes collectés atteignent désormais environ onze milliards de gourdes par mois, soit plus de 84 millions de dollars américains, représentant 60 % des recettes fiscales de l'État en hausse de quatre points de pourcentage. Cette progression est d'autant plus significative qu'elle est réalisée dans un contexte où il y a eu une appréciation du taux de change qui est passé de 156 à 130.75 gourdes pour un dollar américain. La hausse des recettes reflète ainsi un élargissement réel de la base de calcul des droits et taxes, ainsi qu'une amélioration structurelle de l'efficacité de la collecte.

Trois mesures phares

Trois chantiers ont produit des effets tangibles au cours de la période :

1. L'optimisation des espaces de travail a constitué un levier concret de modernisation opérationnelle. Le réaménagement et l'agrandissement des bureaux réunissant désormais les Offices central, du port et de l'aéroport de Port-au-Prince, combinés à la création de guichets dédiés par type d'opération et par profil d'opérateur, ont permis de rationaliser les missions de contrôle, fluidifier le traitement des dossiers et réduire les points de contact inutiles entre usagers et agents, facteurs traditionnels de risque de corruption. L'impact sur les recettes a été direct et mesurable : la progression des droits et taxes collectés confirme que l'organisation physique des espaces de travail est un déterminant réel de l'efficacité institutionnelle, au bénéfice à la fois de la performance de l'AGD et de la qualité du service rendu aux opérateurs économiques.
2. La notification automatisée via courriel a profondément transformé une pratique jusqu'alors source de dysfonctionnements. Avant sa mise en place, les commissionnaires en douane devaient se présenter physiquement aux guichets pour être informés de la signature de leurs bordereaux, générant des délais d'attente, des omissions de paiement et une traçabilité limitée des transactions. Désormais, des alertes automatiques leur sont adressées par courriel dès la signature de leurs bordereaux, réduisant significativement les délais de dédouanement, limitant les omissions de paiement et renforçant la traçabilité des transactions tout en libérant les agents d'une tâche administrative répétitive au profit de missions à plus forte valeur ajoutée.
3. L'établissement de la cellule de communication de l'AGD, structurée selon trois publics cibles, à savoir les opérateurs économiques, les médias et chercheurs et le grand public, forme un dispositif cohérent qui renforce la transparence

institutionnelle et facilite la conformité des usagers. Le dialogue avec le secteur privé prend la forme de réunions périodiques avec les transporteurs, importateurs et commissionnaires en douane, qui, complétées par des dispositifs de retour d'expérience, permettant d'ajuster les procédures en temps réel et de construire une relation de confiance durable entre l'institution et ses parties prenantes.

Perspectives et nouveaux chantiers

Les résultats obtenus témoignent d'une résilience institutionnelle remarquable, mais ils ne doivent pas masquer l'ampleur des défis qui restent à relever. Au-delà des mesures déjà engagées, l'AGD poursuit sa dynamique de modernisation en ouvrant de nouveaux chantiers pour faciliter les échanges commerciaux, élargir l'assiette fiscale et renforcer la sécurité.

Renforcement des effectifs de la Direction de la surveillance

La Direction de la surveillance douanière est chargée de vérifier la conformité des opérations de commerce international, contrôler les points d'entrée et assurer la sécurité du personnel et des infrastructures. Elle est organisée en services, sections et brigades mobiles.

Les contrôles visent notamment à lutter contre le trafic d'armes, de munitions et d'équipements alimentant la violence. Entre octobre 2025 et avril 2026, les saisies effectuées dans les ports et aéroports de la République ont permis d'intercepter notamment :

- des pistolets et fusils d'assaut de type AR-15 ET TL-15 ;
- des chargeurs de calibres 9mm, 7,62, 380, 40,45 et 38 spécial ;
- des drones, du matériel de brouillage de fréquences destinées à des systèmes anti-drone,
- des uniformes militaires complets, bottes tactiques et cagoules ;
- des armes dissimulées dans des sacs de riz, des enceintes acoustiques, des peluches et des thermos.

Les agents exercent leurs missions dans des conditions difficiles, souvent en l'absence de moyens humains suffisants. La gestion de la frontière avec la République dominicaine, deuxième partenaire commercial d'Haïti dont les importations ont beaucoup augmenté ces dernières années, est particulièrement difficile. À Ouanaminthe, deuxième point de passage le plus important avec la République dominicaine, les effectifs disponibles sont notamment bien en deçà de ce que la surveillance du tracé frontalier exigerait. La rivière Massacre, frontière naturelle entre les deux pays, devient en effet en période de sécheresse un simple obstacle symbolique : son niveau baisse suffisamment pour qu'on puisse la traverser à gué, à moto ou à dos d'âne.



© Administration Générale des Douanes d'Haïti

L'AGD envisage d'accroître le nombre de ses brigades mobiles, renforcement indissociable de la crédibilité du dispositif douanier et de la confiance des partenaires économiques et internationaux. Le recrutement, supervisé par l'Office de Management des Ressources Humaines, suit un processus transparent et méritocratique : appel à candidature public, présentation des documents attestant que le candidat a bien les exigences requises, concours écrit, entretien oral par devant un jury indépendant, puis formation obligatoire à l'École Nationale des Douanes. La formation inclut un volet dédié à l'usage des armes et à l'application des protocoles de sécurité, exigences constantes du métier.

Ce dispositif vise à recruter sur la base du mérite et à former des agents intègres, capable de résister aux pressions auxquelles ils sont exposés. Cependant, il se heurte aujourd'hui à des difficultés réelles, notamment le niveau insuffisant de certains candidats, les contraintes géographiques et une attractivité salariale limitée, au sein d'un corps historiquement masculin où les femmes représentent environ 27 % des candidatures.

Modernisation physique des postes frontaliers et outils technologiques

Face à la disparité des outils, du niveau de numérisation et des facilitations entre bureaux frontaliers, l'AGD engage un chantier de modernisation physique visant la réhabilitation de l'ensemble des points d'entrée et de sortie du territoire, le déploiement de technologies avancées de contrôle et l'amélioration des conditions de travail du personnel et des conditions d'accueil des usagers et des opérateurs économiques. Il s'agit de garantir une expérience douanière uniforme et conforme aux standards internationaux.

Il faudra notamment doter les brigades mobiles de drones de surveillance, de lunettes d'observations nocturnes et d'équipements d'inspection non intrusive mobiles.

Installation prochaine de matériels d'inspection non intrusive au Cap-Haïtien et à Ouanaminthe

L'installation prochaine d'équipements d'inspection non intrusive au Cap-Haïtien et à Ouanaminthe marque une avancée significative, dont l'efficacité opérationnelle supposera un renforcement parallèle des brigades mobiles sur les corridors non couverts, un plan de maintenance rigoureux avec formation de techniciens locaux, et une protection physique renforcée des installations face au contexte sécuritaire tendu.

Amélioration de la gestion des risques

Face aux fragilités structurelles favorisant la contrebande, la fraude et les pertes de recettes fiscales, l'AGD engage un nouveau chantier de gestion analytique des risques, adossé au système SYDONIA et porté par des partenaires internationaux, visant à cibler les opérations à haut risque et à concentrer les interventions des agents là où ils sont le plus nécessaires.

Création d'une plateforme interinstitutionnelle de sécurisation des frontières

La fragmentation des institutions chargées de la surveillance frontalière constitue une faille critique que les réseaux criminels et les groupes armés exploitent sans relâche. La création d'une plateforme interinstitutionnelle composée de la Police nationale, de la Direction de l'immigration, du Ministère de l'agriculture, du Ministère de la santé publique et d'autres institutions travaillant aux frontières s'impose dès lors comme une nécessité impérieuse. Celle-ci devra assurer le partage immédiat du renseignement entre toutes les institutions concernées, coordonner des opérations conjointes aux points de passage les plus vulnérables et rétablir un contrôle strict des flux commerciaux afin de tarir les sources de financement illicites qui alimentent l'insécurité.

Déploiement complet du guichet électronique et généralisation du paiement en ligne

Le déploiement du guichet unique électronique et la généralisation du paiement en ligne poursuivent un double objectif : simplifier les formalités douanières et réduire les risques de corruption liés aux contacts directs entre usagers et agents. En centralisant l'ensemble des opérations (déclaration, vérification, liquidation et paiement) sur une plateforme unique interopérable avec les systèmes IT d'acteurs clés, notamment les Ministères de l'Agriculture, du Commerce, de la Santé publique, la Direction Générale des Impôts et la Banque de la République d'Haïti, l'AGD gagnera en transparence et en efficacité, tout en offrant aux opérateurs économiques un processus de conformité fluide, traçable et accessible depuis n'importe quel point du territoire connecté à un réseau de télécommunication.

En savoir +

<https://www.douane.gouv.ht>
reginaldtimmer@gmail.com

Renforcer la vigilance : vue d'ensemble du programme cynotechnique de la Douane d'Ukraine

Par le Service national des douanes d'Ukraine

En 2025, le Service national des douanes d'Ukraine a recensé 1 173 tentatives illégales d'importation de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, dont 626 ont été détectées par l'une de ses 86 équipes cynophiles. Ces équipes ont également contribué à mettre la main sur d'autres types de marchandises illicites, et, avec leur soutien, la Douane a pu procéder à 246 saisies d'armes, de devises, de produits du tabac et d'ambre.

Ces résultats témoignent de l'intérêt que le recours aux chiens détecteurs présente pour la Douane ukrainienne, ainsi que de l'expertise qu'elle a acquise dans ce domaine. Des chiens bien dressés peuvent mener des contrôles olfactifs « infaillibles » sur des véhicules ou des individus et détecter des molécules odorantes cibles en quelques secondes, même à des concentrations infimes et même si les marchandises ou les substances interdites sont scellées hermétiquement pour en neutraliser l'odeur ou camouflées par d'autres senteurs.

La Douane ukrainienne travaille avec des chiens de détection depuis 1994, lorsque le Centre cynophile a été créé au sein du Bureau de douane régional de la mer Noire, à Odessa. À l'époque, compte tenu de sa position géographique, l'Ukraine était devenue un territoire de transit pour des grandes quantités de matières premières utilisées pour la fabrication de stupéfiants et le déploiement des premières équipes cynophiles est venu appuyer les efforts de lutte contre le trafic de drogues.

Le Centre a été conçu pour la formation simultanée de 12 à 14 inspecteurs maîtres-chiens avec leurs chiens de service. En 2010, il a été transféré à Khmelnytskyi dans les locaux de l'institut pédagogique de la Douane, l'organe chargé d'offrir des formations poussées aux employés. Les chiens détecteurs sont choisis en fonction de critères stricts relatifs à leur âge (4 à 18 mois), à leurs capacités sensorielles (odorat, ouïe et vue), à leur personnalité (instinct naturel de jeu) et à leur comportement (par exemple, leur niveau d'obéissance ou leur réponse adaptée aux bruits et aux stimuli externes). Leurs qualités et leur



comportement sont évalués au début du dressage initial à travers huit exercices de base.

Les douaniers qui souhaitent devenir maîtres-chiens doivent se soumettre à un processus de sélection qui vise à jauger leurs connaissances de la législation, des réglementations et des procédures douanières concernant les équipes cynophiles, ainsi que des protocoles pour la prise en charge des chiens de service et les soins à leur impartir. Les candidats doivent être capables d'évaluer l'état de santé d'un chien en fonction de signes extérieurs, de faire la distinction entre des maladies infectieuses et non infectieuses, d'administrer les premiers soins et de prendre des mesures prophylactiques et de prévention pour éviter toute propagation d'infections.

La grande majorité des équipes cynophiles sont entraînées à des fins de double spécialisation. Les formateurs utilisent un « clicker », soit un petit outil métallique portatif qui produit un « clic » audible sous pression de la main, pour dresser les chiens à des comportements spécifiques, pour qu'ils développent une capacité de fouille et de détection stable et pour qu'ils obéissent sans faille à leur maître. Les maîtres-chiens apprennent non seulement à travailler avec leur chien mais aussi à en prendre soin. Une fois déployées, les équipes cynophiles affinent leur savoir-faire au point de transformer les pratiques apprises en automatismes. Chiens et maîtres-chiens suivent régulièrement



aussi des formations de remise à niveau et bénéficient du soutien d'un réseau de formateurs régionaux. Une équipe cynophile dédiée en moyenne 4 400 heures à la formation durant les dix ans où elle est active. Chaque équipe est unique et le principal défi consiste à mettre au point un programme de développement des compétences sur-mesure pour chacune d'elles.

Les formateurs offrent également une aide pratique aux bureaux de douane afin qu'ils puissent renforcer les mesures de contrôle et mettre en œuvre les bonnes méthodes de déploiement des équipes canines. Les unités qui ont besoin de l'assistance d'une équipe cynophile doivent être formées en continu pour tirer le meilleur parti de cette ressource. Elles doivent comprendre ce que le chien peut réaliser, comment l'utiliser au mieux (par exemple, comment concevoir la zone de fouille pour garantir au chien un accès optimal aux marchandises, aux espaces ou aux personnes cibles afin de lui offrir les meilleures chances de succès) et le soutien exigé avant, pendant et après le déploiement.

L'Administration douanière gère et tient à jour le système d'information des « services cynotechniques ». Ce logiciel enregistre les données relatives à l'entraînement des équipes, à leur performance opérationnelle et à leur participation à des événements organisés. L'accès aux informations est limité au personnel d'encadrement des unités cynotechniques. Le système contient également des renseignements concernant les activités des unités canines d'autres administrations douanières, recueillies à partir de sources ouvertes et à travers des communications au cours d'événements.

Il convient de noter que, en raison de la suspension du trafic aérien et maritime, ainsi que de la fermeture des postes-frontières sur les axes à haut risque à la suite de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, certaines unités cynophiles de la Douane ont été redéployées vers les frontières occidentales du pays. Actuellement, toutes ces unités participent aux procédures de contrôles douaniers aux postes-frontières ferroviaires et routiers, ainsi qu'aux centres de gestion du courrier et des colis internationaux.

De nombreux maîtres-chiens combattent actuellement au sein des Forces armées d'Ukraine pour défendre la nation. Le programme de formation cynotechnique fait toutefois l'objet d'améliorations continues en intégrant des solutions de sécurité modernes et en élargissant la coopération aux autres organismes de répression de la fraude ukrainiens, en vue d'échanger de l'expertise et des meilleures pratiques, mais aussi d'offrir une formation à leurs propres brigades canines.

En 2016, l'OMD a octroyé au centre cynophile ukrainien le statut de Centre régional de formation cynotechnique (CRFC) de l'OMD. Depuis lors, les équipes cynophiles de Pologne et de Slovaquie ont visité le centre pour y suivre une formation et la participation des experts ukrainiens à des forums internationaux est de plus en plus sollicitée, ces derniers ayant déjà pris part à 40 événements, en présence ou en ligne, pour partager leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés. Tout au long de l'année 2025, du reste, une série d'échanges intensifs ont eu lieu avec des collègues de Slovaquie, de Pologne, de Roumanie et de Moldavie. Les experts ukrainiens ont enfin participé aux diverses initiatives cynotechniques de l'OMD.

Cet engagement actif au plan international a permis de mettre en place de nouveaux outils de formation conçus pour recréer des environnements réels (avec notamment des sources de distraction sonore ou lumineuse), de nouvelles techniques d'apprentissage (comme le dressage au clicker), et de nouvelles méthodes relatives au recrutement des chiens de service et aux protocoles d'accréditation notamment.

La Douane d'Ukraine participe aussi activement aux travaux de l'OMD. Elle a contribué à l'élaboration de normes d'accréditation de l'OMD pour les CRFC et étudie actuellement le contenu du *Recueil de l'OMD pour le Programme cynotechnique de la douane : bonnes pratiques et directives*, en vue d'améliorer encore son propre programme.

En savoir +

<https://dspkz.customs.gov.ua/ds.post@customs.gov.ua>



Sur la piste des marchandises ou comment l'Agence des Services Frontaliers du Canada s'attaque aux flux financiers illicites basés sur le commerce

Par le Centre de lutte contre la criminalité financière frontalière de l'Agence des services frontaliers du Canada

Alors que les volumes du commerce mondial continuent de croître et que les chaînes logistiques gagnent en complexité, les administrations douanières sont confrontées à des menaces et à des risques allant bien au-delà des préoccupations traditionnelles en matière de recettes, de sécurité et de conformité. Parmi celles-ci figure la menace des flux financiers illicites basés sur le commerce (ci-après FFI-BC) qui sont associés à des activités telles que le blanchiment de capitaux lié au commerce (BCC), le contournement des sanctions et le financement au service tant de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) que du terrorisme.

Les opérations de FFI-BC ont pour objet de manipuler des structures commerciales légitimes à travers des méthodes telles que la fausse facturation, la description trompeuse de marchandises, les fausses déclarations de quantités ou de valeurs, et l'utilisation abusive des documents commerciaux. Cela dit, leur but diffère de la fraude douanière conventionnelle. Plutôt que de viser uniquement l'évasion des droits de douane, les stratagèmes de FFI-BC sont conçus pour transférer ou engranger des valeurs illicites, voire pour les dissimuler sous le couvert de flux commerciaux légitimes.

Une menace qui exige la mobilisation de toutes les parties prenantes

Ces flux, qui touchent plusieurs secteurs et qui recoupent plusieurs types d'infractions relevant de différentes autorités, ont une incidence sur les organismes publics et les acteurs du secteur privé. Les administrations douanières et fiscales, les services de police, les cellules de renseignement financier, les autorités de surveillance financière, les banques et les acteurs du commerce peuvent être confrontés à l'une ou l'autre facette de ce type d'activités, mais aucune autorité ni aucun secteur ne dispose d'une vue d'ensemble du phénomène. Les opérations de FFI-BC exploitent les vulnérabilités tant des systèmes financiers

que commerciaux, ce qui exige des réponses coordonnées de la part du secteur public et du secteur privé.

Pourquoi les autorités douanières jouent un rôle crucial

Les autorités douanières occupent une position unique, à la croisée des chemins entre les marchandises, la documentation et les données commerciales. Contrairement aux organismes financiers ou aux forces de l'ordre, qui peuvent être confrontés à des cas isolés d'acteurs malveillants ou de transactions frauduleuses, les douanes sont en mesure d'évaluer comment la valeur circule concrètement – à travers les envois, les itinéraires suivis, les contreparties et les relations commerciales – et de déterminer si une opération correspond à un comportement économique légitime ou pas.

Il est essentiel de noter que les stratagèmes de FFI-BC ne s'appuient pas sur les échanges de marchandises de manière isolée. Ils s'attaquent aux chaînes commerciales légitimes : les producteurs, les intermédiaires, les prestataires logistiques, les bailleurs de fonds, mais aussi les pratiques commerciales qui ont cours dans le cadre d'échanges tout à fait licites. Il est donc essentiel de comprendre comment s'organise normalement la production de marchandises, l'établissement de leurs prix, leur financement, leur transport, leur distribution et leur paiement pour pouvoir détecter les comportements commerciaux qui s'écartent de la réalité économique.

Des marchandises aux chaînes commerciales

Pour lutter efficacement contre les FFI-BC, il est essentiel de passer d'une approche centrée sur des marchandises individuelles à une analyse portant sur l'ensemble des chaînes commerciales. Consciente du rôle central des douanes dans la lutte contre ce phénomène, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a créé en 2020 ce qui allait devenir le Centre de lutte contre la

criminalité financière frontalière (CLCCFF) afin de déterminer l'ampleur du BCC au Canada et de prendre des mesures adéquates pour y faire face. Bien qu'il s'agisse d'une initiative institutionnelle canadienne, le modèle du CLCCFF témoigne d'une tendance internationale plus large visant à analyser les FFI-BC sous une perspective centrée sur les marchandises et les chaînes commerciales, en intégrant l'expertise douanière et financière, l'analyse du renseignement et les autorités chargées de la lutte contre la fraude.

Des années d'expérience ont appris à l'ASFC que les marchandises seules ne donnent que rarement des indices sur un possible cas de BCC. Le financement illicite devient visible plus souvent à travers des anomalies apparaissant dans les chaînes commerciales : des contreparties inhabituelles par rapport aux normes du secteur, l'utilisation de sociétés d'import-export fictives ou de sociétés-écrans aux structures de propriété opaques ou complexes, des prix, des marges ou des processus de paiement dépourvus de logique commerciale, des acheminements circulaires ou des activités non alignées sur la fonction commerciale déclarée d'une entreprise. Pour être efficaces, les administrations des douanes doivent comprendre à la fois ce qui est échangé et comment la valeur circule légitimement au sein d'un secteur.

En 2025, le gouvernement du Canada a créé une Unité de transparence commerciale (UTC) au sein du CLCCFF. L'UTC détecte de manière active des indices en se basant sur les comportements commerciaux anormaux, en appliquant des méthodes d'analyse de pointe aux données pour pouvoir détecter les transactions et schémas commerciaux suspects. L'approche de l'UTC canadienne ressemble à plusieurs égards à la méthode adoptée par les États-Unis aux fins de la transparence du commerce. Cependant, le modèle canadien vise d'abord à détecter les transactions suspectes à partir de ses propres bases de données et à utiliser ces transactions suspectes comme référence pour demander des informations sur les transactions commerciales correspondantes aux douanes partenaires de pays tiers. Les analystes du renseignement du CLCCFF traitent les pistes et les indices recensés par l'UTC, ainsi que ceux reçus des agents des services frontaliers de première ligne, des spécialistes de la conformité commerciale et d'autres partenaires étrangers et nationaux des organismes de réglementation, du renseignement et de la lutte contre la fraude, du secteur privé et du public. Les analystes recourent aux données douanières avec les informations sur la chaîne commerciale, les déclarations de transactions financières et d'autres sources de données publiques et propriétaires, puis confirment ou infirment leurs soupçons par le biais des contrôles effectués par les agents frontaliers de première ligne.

Du renseignement à l'action

La détection seule ne suffit pas. Conscient de la menace que représentent les FFI-BC, le Canada a adopté une législation visant à appliquer des contrôles anti-blanchiment à la frontière à toutes les marchandises importées et exportées vers et depuis le Canada, telles que définies dans le Tarif des douanes canadien. Ces changements sont sous-tendus par la mise en place d'une unité d'enquêtes réglementaires (UER) spéciale au sein du CLCCFF qui impose des confiscations de marchandises ou des sanctions pécuniaires pour faire respecter les exigences de déclaration en matière de lutte contre le blanchiment d'argent à l'importation et à l'exportation.

Le modèle canadien du CLCCFF illustre une vérité fondamentale : les flux financiers illicites liés au commerce ne peuvent être combattus par une seule autorité ou un seul type de mesure de lutte contre la fraude.

En suivant les marchandises, en comprenant les chaînes commerciales légitimes et en collaborant étroitement avec leurs partenaires financiers, réglementaires et chargés de la lutte contre la fraude, les administrations des douanes peuvent jouer un rôle décisif dans la protection du commerce international et des systèmes financiers.

Étude de cas

L'équipe du renseignement tactique du Centre de lutte contre la criminalité financière frontalière a repéré des acteurs malveillants qui exploitaient les procédures frontalières en important des marchandises spécifiques, connues pour être associées au blanchiment d'argent, afin de blanchir les profits tirés de leurs activités criminelles au Canada, pour les injecter ensuite dans les systèmes financiers de pays étrangers. L'Agence a estimé que le volume et la valeur de ces envois constituaient une menace importante pour l'intégrité du système financier canadien.

Des contrôles ciblés sur les envois concernés ont été effectués par les agents des services frontaliers à l'aide de ces données. Le Centre de lutte contre la criminalité financière frontalière a utilisé les renseignements recueillis pour préparer et transmettre une analyse aux services de police du Canada et des pays étrangers concernés, ainsi qu'à l'organisme canadien de réglementation en matière de déclaration financière et à l'unité de renseignement financier (pour non-respect probable des lois canadiennes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent). Bien que l'affaire soit toujours en cours au sein de l'ASFC et des autorités nationales et étrangères, l'acteur de la menace s'est déjà vu infliger l'une des plus lourdes sanctions administratives pécuniaires jamais prononcées à ce jour pour non-conformité financière et il a cessé ses activités au Canada.

Lutte contre le blanchiment de capitaux : comment la Douane du Nigéria a renforcé sa vigilance et détermination

Par le Service des douanes du Nigéria

Le Nigéria lutte aujourd'hui beaucoup mieux contre le blanchiment de capitaux, comme en témoigne son retrait en 2025 de la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée¹ du Groupe d'action financière (GAFI), ainsi que de la liste des juridictions à haut risque de l'Union européenne.

En octobre 2025, le Groupe d'action financière (GAFI) a salué les progrès majeurs que le Nigéria avait réalisés dans le renforcement de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et a annoncé que le pays n'était plus soumis à une surveillance renforcée. Organisation intergouvernementale fondée en 1989 à l'initiative du G7 et chargée d'élaborer des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et d'œuvrer à leur application, le GAFI a souligné les grandes améliorations apportées aux cadres juridiques et réglementaires du Nigéria en matière de lutte contre la criminalité financière, le renforcement des capacités de contrôle, ainsi que l'amélioration de la coopération entre la Banque centrale du Nigéria, les autres organismes de réglementation et les institutions financières en vue de garantir le respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Ces progrès sont le fruit d'un effort concerté de plusieurs organismes et parties prenantes, notamment le Service des douanes du Nigéria (NCS).

Définition du blanchiment de capitaux

Quels sont les éléments constitutifs de l'infraction de blanchiment de capitaux au Nigéria ? Aux termes de la législation nigériane, il y a blanchiment de capitaux lorsqu'une personne ou une entreprise, au Nigéria ou à l'étranger, participe, en sachant que des fonds ou des biens sont issus, en tout ou partie, du produit d'un acte illicite : 1) à la dissimulation ou au déguisement de leur origine, 2) à leur conversion ou à leur transfert, 3) à leur soustraction à la juridiction nationale, ou 4) à leur acquisition, leur utilisation, leur détention ou à la prise de possession ou de contrôle desdits fonds ou biens.

Ces actes illicites comprennent la participation à la criminalité organisée, le racket, le terrorisme et le financement du terrorisme, le trafic de drogues et de substances psychotropes, le trafic illicite d'armes et de biens volés, la contrefaçon et le piratage, les crimes contre l'environnement, la contrebande, les infractions fiscales et

tout autre acte illégal au Nigéria, commis sur le territoire national ou ailleurs.

Typologie du blanchiment de capitaux transfrontière au Nigéria

Les produits d'activités criminelles sont de plus en plus souvent transférés d'un pays à l'autre, ce qui offre aux services répressifs – et aux administrations douanières en particulier – la possibilité d'intervenir pour saisir ces produits et/ou poursuivre les auteurs d'infractions pénales.

Le NCS s'intéresse tout particulièrement à deux types de mécanismes de blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme qui relèvent de la compétence des douanes, à savoir :

- Le déplacement physique illicite d'espèces et d'autres titres négociables : conformément aux recommandations du GAFI, la réglementation nigériane impose la déclaration à la douane des sommes en espèces ou des instruments négociables au porteur d'un montant supérieur à 10 000 USD ou son équivalent. Le non-respect de cette obligation de déclaration constitue une infraction pénale passible d'une confiscation et/ou d'une peine d'emprisonnement.
- Le blanchiment de capitaux basé sur le commerce (BCC) et le blanchiment de capitaux lié à des infractions principales transfrontières. Le BCC consiste à dissimuler les produits d'activités criminelles au moyen de transactions commerciales qui permettent de faire transiter les fonds et de légitimer leur origine illicite. Selon la définition du GAFI, le BCC utilise le commerce comme un moyen et non comme une fin en soi. Les acteurs qui y ont recours utilisent des documents frauduleux, falsifient les prix ou les quantités, passent par des sociétés écrans, utilisent des expéditions fictives, appliquent des prix

¹ Cette liste recense les pays qui travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux déficiences stratégiques de leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les déficiences stratégiques recensées dans les délais convenus et qu'il est soumis à une surveillance renforcée. Cette liste est souvent appelée « liste grise » à l'extérieur. Source: <https://www.fatf-gafi.org/fr/countries/liste-noire-et-liste-gris.html> (page consultée le 22 avril 2026).

de transfert et exploitent de manière abusive des systèmes de paiement qui échappent au contrôle de la douane.

Structure du NCS pour la lutte contre le blanchiment de capitaux

Le NCS dispose d'une unité spécialisée qui est chargée de coordonner l'ensemble de ses activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette unité met en œuvre le système de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces, détecte les activités relevant du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et enquête à leur sujet, et assure la liaison en vue de la collaboration et de la coordination avec la cellule de renseignement financier (CRF), la police, les autorités fiscales et d'autres parties prenantes. En interne, elle sert de centre névralgique pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et apporte aux services opérationnels le soutien nécessaire en termes de moyens et de coordination pour détecter et contrer les activités de blanchiment de capitaux.

Avec le temps, les agents de cette unité ont acquis une solide expertise dans la collecte de renseignements, le profilage des passagers, l'analyse des données du commerce et les techniques d'enquête, notamment grâce à l'utilisation d'outils de profilage en sources ouvertes et de traçage des actifs virtuels. Tous les agents suivent une formation initiale lors de leur affectation, ainsi qu'une formation continue en cours d'emploi. L'unité compte aujourd'hui plus de 100 agents ; ses activités sont coordonnées au siège, tandis que certaines, telles que la déclaration des espèces, sont décentralisées vers les postes-frontières.

Cette unité spécialisée mène les activités suivantes :

- Gestion des déclarations et des rapports relatifs aux espèces : les agents de l'unité sont formés et affectés à la gestion du système de déclaration des espèces à des points clairement désignés au sein de la zone douanière, dans différents postes-frontières. Dans le cadre de sa modernisation, le NCS a adopté un processus de déclaration automatisé. Les agents de l'unité sont formés pour aider en cas de besoin les voyageurs qui transportent des espèces ou des instruments négociables au porteur d'un montant supérieur au seuil légal à scanner le code QR et à remplir la déclaration. Ce système s'applique également aux envois acheminés par les opérateurs postaux et les transporteurs express.
- Analyses des mouvements transfrontaliers d'espèces et rapports de renseignement : le NCS gère un centre automatisé de surveillance des opérations de change depuis son siège. Il analyse en temps réel toutes les déclarations et les listes de passagers afin de générer des informations stratégiques et de soutenir les opérations sur le terrain. Des outils d'analyse, tels que Microsoft Power BI, permettent de générer des rapports ciblés qui mettent en évidence les tendances et les niveaux de risque liés aux itinéraires, aux transporteurs et aux destinations associés aux infractions de blanchiment de capitaux. Dans ces rapports, sont analysés la fréquence des déplacements,

les antécédents de non-respect des règles, les liens avec des blanchisseurs de capitaux et les casiers judiciaires.

- Analyse des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) : le système RPCV nigérian, géré par le service de l'immigration, fournit des informations préalables sur les déplacements des voyageurs, ce qui permet à la Douane d'identifier et d'arrêter avec une plus grande précision les voyageurs potentiels figurant sur une liste de surveillance. Ce système peut également être utilisé par les autres services répressifs qui y ont été autorisés.
- Transmission des déclarations d'opérations ou d'activités suspectes à la CRF et utilisation des renseignements financiers : l'unité assure la liaison en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en coordonnant le partage de renseignements, la formation et les autres interactions avec la CRF.
- Analyse des cas présumés de BCC signalés par les bureaux locaux, notamment les fausses factures, les expéditions fictives, les détournements et les expéditions illicites.
- Gestion et coordination des dossiers relatifs aux infractions de blanchiment de capitaux liées à la criminalité transfrontière, par exemple la contrebande, les crimes contre l'environnement et le trafic de stupéfiants : l'unité conseille les services concernés sur la gestion des interceptions et des saisies de grande envergure et veille à la conduite d'enquêtes financières intégrées en matière de blanchiment de capitaux. Des succès ont été enregistrés s'agissant notamment du trafic illicite d'espèces sauvages vers l'Asie transitant par les ports nigériens. Les affaires de trafic de stupéfiants sont généralement transmises à l'agence de lutte contre les stupéfiants.

Lutte du NCS contre le blanchiment de capitaux et retrait du Nigéria de la liste grise du GAFI

Alors que le Nigéria figurait sur la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée du GAFI (ou « liste grise »), le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux du NCS a bénéficié du soutien de plusieurs organismes internationaux, notamment le GAFI, l'OMD et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Grâce à cette collaboration, les agents ont bénéficié de conseils pour la mise à jour des procédures opérationnelles standard et ont pu se coordonner en interne et collaborer avec d'autres organismes.

Le Secrétariat de l'OMD a apporté son soutien au NCS dans le cadre des activités menées au titre des projets OCTAGON et TENTACLE. Le NCS participe également à des évaluations par les pairs et se prépare actuellement à accueillir une mission de mentorat de l'OMD au cours de laquelle des experts de l'OMD examineront les activités de l'unité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la conseilleront sur la manière d'améliorer encore ses processus et ses pratiques.

Le NCS a soutenu la réforme de la lutte contre le blanchiment de capitaux au Nigéria et y a fortement contribué en renforçant les cadres légaux et réglementaires douaniers, en menant à bien l'évaluation nationale des risques et en mettant en œuvre des mesures clés prévues dans le plan d'action pour des résultats immédiats du Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI.

Plus précisément, la Douane a piloté la mise en œuvre des mesures relatives au régime de déclaration des espèces lors des passages de frontière :

- a. Une évaluation approfondie des risques de blanchiment de capitaux a été réalisée, avec un profilage des postes-frontières. Il en est ressorti que les aéroports internationaux présentaient un risque élevé de mouvements d'argent liquide, tandis que les frontières terrestres et les ports maritimes étaient exposés au BCC. Ce classement permet de définir les priorités lors du déploiement du personnel qualifié et les mesures à prendre.
- b. Les procédures opérationnelles standard ont été revues et mises à jour afin de clarifier les rôles, les fonctions et les responsabilités des services et du personnel. Cette révision a permis de lever les doutes, les incertitudes et les excès qui compliquaient auparavant l'application de la loi, les enquêtes et les poursuites.
- c. Du matériel d'inspection non intrusive a été mis en place pour le contrôle systématique des bagages et du fret aux frontières.
- d. En 2025, le NCS a mis en place un système de déclaration électronique des espèces afin de corriger certaines lacunes, telles que les retards liés au traitement manuel. Ce système a permis de réduire considérablement les délais de traitement, d'améliorer la fiabilité et de gagner en efficacité.
- e. La formation spécialisée sur le blanchiment de capitaux, destinée aux agents de première ligne et aux autres services, porte sur le profilage des passagers, la collaboration et les techniques d'enquête.
- f. Des campagnes de sensibilisation ont été menées pour informer le public des réglementations en vigueur et des peines applicables, au moyen d'affiches, de jingles et de diverses actions dans les médias.

Comme attendu, ces efforts ont porté leurs fruits et les résultats ont été remarquables : les déclarations d'espèces ont augmenté de plus de 120 % de 2024 à 2025, et on n'a recensé qu'environ 18 infractions à l'obligation de déclaration en 2025.

Les passeurs dissimulent généralement l'argent liquide dans leurs bagages à main ou dans leurs valises. Nous avons choisi deux affaires intéressantes pour illustrer notre façon de travailler. La première concerne une ressortissante nigériane qui revenait du Moyen-Orient et qui avait été inscrite sur une liste de surveillance sur la base de renseignements opérationnels. La Douane a suivi son parcours et, dès son arrivée au Nigéria, a surveillé étroitement ses déplacements. Bien qu'un agent des douanes lui ait rappelé qu'elle devait faire une déclaration si elle transportait plus de 10 000 dollars des États-Unis ou l'équivalent, la voyageuse

a affirmé n'avoir rien à déclarer. Après le contrôle de sécurité obligatoire, ses bagages ont été soumis à une fouille approfondie au cours de laquelle des liasses de billets de différentes devises, soigneusement emballées dans de la cellophane et représentant un montant total de 1 154 dollars des États-Unis et 135 900 rands sud-africains (environ 9 659 dollars des États-Unis), ont été découvertes dissimulées parmi des dattes.

L'autre affaire concerne un passager en partance pour l'Europe dont le comportement lors du contrôle de son bagage à main était apparu suspect. Au cours de la fouille approfondie du bagage, les douaniers ont découvert des liasses de billets enveloppées dans des pochettes et dissimulées dans différents compartiments, pour un montant total d'environ 800 000 dollars des États-Unis et 650 000 euros.

Dans tous les cas détectés par la Douane, des enquêtes sont menées en bonne et due forme et les peines vont de la confiscation pure et simple des biens en question à une éventuelle peine d'emprisonnement. Dans les deux affaires mentionnées, les suspects ont été poursuivis et condamnés et les fonds ont été intégralement confisqués au profit du gouvernement fédéral du Nigéria, conformément aux dispositions applicables de la loi sur le blanchiment de capitaux.

Enquête sur le financement des infractions principales et sur la destination des produits d'activités criminelles

Avec ses opérations de surveillance et de répression, le NCS perturbe le commerce illicite qui constitue une infraction principale servant au blanchiment de capitaux transfrontière (BCC). Ces opérations, encouragées par l'OMD, portent sur les activités illicites liées au trafic d'espèces sauvages, aux stupéfiants et aux drogues, ainsi qu'à d'autres stratagèmes de BCC.

Le blanchiment de capitaux et la criminalité liée aux espèces sauvages

Dans le cadre d'une affaire de trafic d'espèces sauvages, le NCS a dirigé un groupe de travail interservices qui a démantelé un réseau criminel transfrontière. Des marchandises illicites ont été saisies, des criminels ont été arrêtés, poursuivis et condamnés et leurs biens ont été confisqués. Le réseau falsifiait les documents douaniers d'exportation, en qualifiant des espèces sauvages protégées de « poisson séché » et de « gingembre » et recourait à des sociétés écrans enregistrées en tant qu'exportateurs de produits agricoles et de fruits de mer. Ses membres avaient créé des sociétés écrans (des entités sans activité réelle, servant à dissimuler l'identité des propriétaires) et transféré des fonds au moyen de virements internationaux, de virements bancaires et d'opérateurs de bureaux de change. Ils ont également blanchi des capitaux en achetant des biens immobiliers au Nigéria et à l'étranger.

Le blanchiment de capitaux et le trafic de drogues transfrontière

Dans le même ordre d'idées, les agents suivent la piste de l'argent lors de toutes les saisies de drogue. Les infractions liées

à la drogue et aux stupéfiants constituent un grand risque selon l'évaluation nationale des risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux au Nigéria, ce qui explique pourquoi des enquêtes financières intégrées sont menées dans toutes les affaires de drogue. Le NCS joue un grand rôle dans la détection et la saisie de ces substances illicites lors des contrôles aux frontières et apporte son soutien à l'Agence nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants (NDLEA) qui mène des enquêtes, engage des poursuites et procède au recouvrement des avoirs. Parmi les modes opératoires observés, on peut citer la dissimulation de stupéfiants dans des véhicules d'occasion et des objets ménagers (meubles, ustensiles de cuisine, etc.), la falsification des documents d'importation, ainsi que le recours à des sociétés écrans et à des sociétés fictives pour brouiller les pistes et échapper à la détection.

Blanchiment de capitaux basé sur le commerce

Le BCC présente de nombreuses similitudes avec d'autres infractions qui exploitent le système commercial, telles que la fraude douanière ou le contournement des sanctions commerciales. Les criminels y ont parfois recours en même temps qu'à d'autres formes de fraude, et il est donc difficile de les repérer. En outre, le BCC peut reposer sur n'importe quel type de produit et ceux qui y ont recours utilisent des techniques très variées. L'une des difficultés que les services douaniers rencontrent réside donc dans le manque de sensibilisation et de compétences pour détecter des infractions qui ne relèvent pas de la simple fraude mais, potentiellement, du blanchiment de capitaux. Le NCS en a pris conscience et travaille en permanence à renforcer les capacités de ses agents de terrain et à les sensibiliser afin qu'ils signalent les cas suspects en vue d'un examen et d'une enquête. Dans une affaire portée à l'attention de l'unité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du NCS par les autorités portuaires, l'enquête a révélé que de simples outils mécaniques et dispositifs de signalisation avaient fait l'objet d'une surfacturation scandaleuse et que les acteurs concernés avaient utilisé des sociétés écrans pour effectuer les paiements liés à l'importation (de manière systématique pour toutes les importations) vers une société écran tierce (qui n'était pas le véritable fournisseur des marchandises) et vers une juridiction à haut risque en matière de blanchiment de capitaux.

En résumé, pour lutter efficacement contre le BCC, il faut sensibiliser les agents de première ligne aux techniques de blanchiment de capitaux. Il sera également essentiel d'améliorer l'analyse des données. Afin d'évaluer les risques potentiels de blanchiment de capitaux, il faut passer en revue et actualiser les systèmes de gestion des risques douaniers afin d'y intégrer les renseignements financiers qui permettront d'interpréter les données douanières et commerciales.

Difficultés rencontrées

Voici quelques-unes des difficultés rencontrées par le NCS dans la lutte contre le blanchiment de capitaux transfrontière.

- Fragmentation des informations entre la Douane, les institutions financières et les autres services répressifs : si la

Douane détient les données commerciales, les registres des transactions correspondantes sont conservés (hors de la vue de la Douane) par des institutions financières qui ne voient pas les marchandises. D'autres services répressifs nationaux disposent également de dossiers sur les infractions principales, mais ceux-ci échappent eux aussi souvent à la Douane – ils sont rarement communiqués en raison de politiques de partage d'informations très restrictives.

- Des mandats réglementaires inadéquats ou qui se chevauchent entre certaines autorités entraînent parfois des rivalités et un manque de clarté quant aux mesures à prendre. Les accords de coopération et les mécanismes d'enquête conjoints pour les affaires faisant intervenir plusieurs services contribueront à renforcer l'efficacité.
- L'exclusion financière d'une partie de la population et le recours à des systèmes de paiement informels par les commerçants du secteur informel : il arrive que la Douane ne parvienne pas à trouver le mouvement de fonds correspondant à une opération commerciale. Il faut donc réduire l'économie informelle et le recours à des prestataires de services informels afin d'atténuer les risques. Il convient de poursuivre et d'étendre les efforts que la Banque centrale du Nigéria déploie pour tirer parti de l'essor et de l'acceptation des plateformes de paiement numériques afin de couvrir les transactions commerciales transfrontières dans la région.
- La prévalence de la pauvreté et le taux de chômage élevé au sein des communautés rurales transfrontalières poussent les jeunes à se laisser exploiter par les réseaux criminels, notamment ceux qui se spécialisent dans le blanchiment de capitaux.
- Les contraintes financières qui entravent l'acquisition d'outils et de plateformes technologiques de pointe, tels que les drones destinés à la surveillance des activités se déroulant dans des zones géographiques isolées ou très étendues.

Perspectives

La lutte contre le blanchiment de capitaux est un effort de longue haleine. L'un des axes d'action recensés par le NCS pour gagner en efficacité dans ce domaine consiste à renforcer la collaboration et la coordination avec la CRF. La coopération internationale avec les administrations douanières homologues aux fins de la coordination du partage des renseignements et de la répression sera également très utile. En interne, le NCS devra envisager d'intégrer dans son système automatisé de gestion des risques liés au fret des méthodes utilisées pour lutter contre les flux financiers illicites, telles que la méthode du filtre de prix qui permet de repérer les fausses factures. Il devra aussi s'attacher à sensibiliser davantage ses agents de terrain aux activités suspectes qui vont au-delà de la simple fraude commerciale, des infractions fiscales et du recouvrement, et touchent au blanchiment de capitaux.

En savoir +

Salihu Safiyanu Mas'ud
salihu.safiyanu@customs.gov.ng



Gestion des risques collaborative : Comment la Border Force britannique et un opérateur de courrier exprès européen font équipe pour arrêter les envois non conformes

Par la Border Force du Royaume-Uni

Partout dans le monde, les administrations des douanes et les autorités frontalières sont appelées à gérer des volumes croissants d'envois, des menaces de plus en plus complexes et des réseaux criminels toujours plus agiles, souvent sans se voir attribuer de ressources supplémentaires. Dans un tel environnement, la gestion des risques n'est plus un concept théorique mais bien un outil essentiel qui détermine ce qui est retenu, ce qui est dédouané et ce qui passe à travers les mailles du filet.

Pour qu'elle soit efficace et probante, la gestion des risques ne peut rester l'apanage des autorités publiques. Les entreprises doivent accepter leur part de responsabilité en améliorant la qualité des données et en coopérant avec les organismes de lutte contre la fraude pour leur permettre d'affiner leurs méthodes de ciblage et d'affecter leurs ressources plus efficacement. La collaboration n'affaiblit pas le contrôle douanier. Elle le renforce.

L'expérience britannique de coopération entre la *Border Force* et un opérateur du secteur du courrier exprès offre un exemple concret

de la manière dont la collaboration fonctionne dans les opérations quotidiennes. Cette collaboration ne s'articule pas autour de slogans ou d'initiatives ponctuelles. Elle repose sur un socle structuré axé sur la discipline et la confiance, les deux parties ayant clairement défini leur rôle respectif et leurs responsabilités.

La réalité opérationnelle sous-tendant le modèle

Au Royaume-Uni, les envois exprès circulent à grande vitesse. La *Border Force* évalue les données avant l'arrivée au regard de profils de risque pour détecter les articles interdits et soumis à des restrictions, et elle sélectionne les envois à contrôler sur cette base. Cette activité s'inscrit dans l'écosystème plus large de la répression de la fraude qui inclut la coopération avec d'autres organismes gouvernementaux.

Pour un opérateur du secteur du courrier exprès, le modèle opérationnel est tout aussi impitoyable. Les livraisons se font de porte à porte, le dédouanement est inclus dans le service et le réseau est conçu pour garantir un traitement rapide.

Dans ce contexte, la gestion des risques peut se transformer soit en un instrument qui perturbe le commerce légitime, soit en une capacité ciblée qui protège la société tout en maintenant les flux fiables en mouvement.

Une relation formelle, entretenue par des contacts réguliers

L'approche britannique repose sur un protocole d'accord (PDA) qui définit les renseignements qui peuvent être échangés, dans quel but et avec quelles garanties. Étayé par un examen juridique et une évaluation concernant la protection des données, il permet aux deux parties d'avoir une vision claire du périmètre de leur coopération. La vraie valeur du protocole toutefois réside dans ce qui se passe une fois le document signé.

Les réunions trimestrielles qui ponctuent le processus de coopération permettent d'aborder les problèmes opérationnels, d'apporter des améliorations et d'aligner les risques émergents. Entre les réunions, des correspondants directs restent à la disposition des parties pour traiter les problèmes qui peuvent se présenter. Le but est simple : moins de surprises, une résolution rapide des problèmes et une compréhension partagée des risques potentiels et existants.

C'est là que le partenariat passe de la théorie à la pratique.

Bien chronométrer la collecte des données pour de meilleurs résultats

La démarche britannique a permis de tirer un enseignement essentiel : pour être efficace, il n'est pas toujours nécessaire de collecter davantage de données. Parfois, il suffit juste de faire les choses au bon moment. Sur certains itinéraires à haut risque, le délai entre la réception de données avant l'arrivée et l'atterrissage était trop court. Vu que le temps pour vérifier la fiabilité des informations était limité, la solution opérationnelle la plus sûre consistait à arrêter un plus grand nombre d'envois, ce qui augmentait la pression sur les deux parties et réduisait leur efficacité, un volume accru d'interventions n'aboutissant pas forcément à de meilleurs résultats. Un simple ajustement opérationnel a renversé la situation. Les données ont été soumises plus tôt sur ces itinéraires, ce qui a eu pour effet de prolonger les délais aux fins de l'évaluation de plusieurs heures.

Les résultats concrets ont été immédiats. La *Border Force* a ainsi pu consacrer davantage de temps à une analyse approfondie des transactions. Le nombre d'envois interceptés a diminué. Les taux de détection se sont améliorés. La circulation des marchandises légitimes s'est fluidifiée. Il s'agit là d'un changement mineur que de nombreuses administrations peuvent reproduire sans attendre le lancement de vastes programmes technologiques.

Lorsque le renseignement arrive trop tard, la confiance préserve l'efficacité des contrôles

Les marchandises sur les réseaux des transporteurs express bougent rapidement et le renseignement mis à la disposition des autorités n'arrive pas toujours à temps. Parfois, la *Border Force* détecte un envoi à haut risque en mouvement après que le colis a passé les contrôles de triage initiaux de l'opérateur de courrier exprès. Dans ce cas, les canaux de communication établis permettent de prendre des mesures même si l'envoi est déjà en route vers sa destination. Dans le modèle britannique, il est parfois possible de rappeler des envois pour les soumettre à un contrôle.

Il ne s'agit pas d'un mécanisme habituel mais d'un outil exceptionnel à utiliser lorsqu'un risque important survient et qu'il faut intervenir rapidement. Le modèle se fonde sur les liens de confiance établis sur le temps et sur la conviction que les rappels sont proportionnés et fondés. Il nous montre également que la gestion des risques n'est pas uniquement une question d'algorithmes mais aussi de relations qui continuent de fonctionner, même sous pression.

Des signalements de la part des entreprises qui permettent de mieux cerner la situation au niveau national

L'un des grands atouts des partenariats établis réside dans le fait que les entreprises peuvent signaler les envois suspectés de non-conformité. Les données à elles seules ne permettent pas toujours de déceler ce qu'une personne peut détecter à l'œil nu lorsqu'elle traite un envoi matériel et procède à un contrôle en regard de la déclaration. Lorsque des anomalies et des divergences sont constatées durant les processus internes des opérateurs express, les envois sont déferés à la *Border Force* à des fins de triage et d'évaluation, après quoi cette dernière prend les décisions qui s'imposent en matière de vérification.

Ce flux de signalements a livré de très bons résultats. Le commandement de la *Border Force* a constaté que plus de 50 % des cas déferés par les opérateurs privés portent sur des produits illicites. Même si les signalements n'aboutissent pas à une saisie immédiate, ils peuvent tout de même s'avérer utiles. Ils permettent de mettre à jour le paysage du renseignement, en révélant de nouvelles méthodes de dissimulation, en mettant en lumière les nouveaux itinéraires suivis et en sous-tendant les efforts plus généraux visant à endiguer les trafics. Ils sont aussi au service d'un meilleur ciblage dans des domaines où la visibilité des données est habituellement limitée, notamment au niveau de certaines exportations.

Renforcement conjoint des capacités et ajustements opérationnels

Le partenariat s'est renforcé à travers un apprentissage partagé et la mise en place d'ajustements concrets. Une formation a été impartie aux gestionnaires opérationnels des opérateurs de livraison express afin qu'ils comprennent mieux ce que les agents de la *Border Force* recherchent dans la pratique et les indicateurs qui doivent éveiller

leurs soupçons. Cette meilleure compréhension améliore la qualité des signalements concernant la conformité et permet de détecter les préjudices plus en amont, tout en réduisant les risques éventuels pour la réputation des opérateurs légitimes.

Les améliorations opérationnelles dans les environnements de contrôle de la Border Force sont également importantes. Une meilleure connectivité entre les systèmes informatiques et les mises à niveau des installations permettent d'accélérer le traitement des envois suspects, d'améliorer l'accès aux informations de ciblage et d'optimiser les flux de travail. Les opérateurs des services de messagerie ont notamment adapté leurs locaux de manière à ce que la Border Force puisse déployer ses équipes cynophiles et agir de manière ciblée dans des environnements qui ne sont pas ordinairement conçus pour ce genre d'interventions.

Enfin, le partage régulier des tendances en matière de saisies de marchandises avec les opérateurs de transport express permet de garantir une compréhension approfondie des risques et favorise la prévention en amont. Nous ne parlons pas de changements spectaculaires mais de petites décisions opérationnelles qui améliorent les résultats, jour après jour et pas à pas.

L'attrait du modèle

L'expérience du Royaume-Uni est présentée à titre d'exemple pour montrer qu'une gestion conjointe des risques peut fonctionner. Même si les cadres juridiques, les mandats et les environnements opérationnels sont différents, les principes conceptuels qui l'étayaient et qui figurent ci-après peuvent aisément être reproduits :

- Une base légale claire et des garanties aux fins de l'échange d'informations.
- Une gestion courante grâce à des réunions structurées et des contacts de travail directs.
- Des données qui arrivent suffisamment tôt pour être utilisées, et pas seulement collectées.
- Une méthodologie fiable qui permet de réagir rapidement lorsque surgit un renseignement exigeant une action immédiate.
- Des contrôles actifs de la conformité au sein des entreprises pour empêcher les récidives et endiguer les risques en amont.

Perspectives futures

La Border Force du Royaume-Uni vise à renforcer la collaboration avec tous les opérateurs de courrier exprès et souhaite continuer à améliorer la manière dont les risques sont détectés et gérés, pour appuyer tant le contrôle que la facilitation.

La principale leçon à tirer de son expérience est simple. Les contrôles à eux seuls ne permettront pas de garantir la sécurité des frontières modernes, tout comme la vitesse ne sera pas l'unique facteur contribuant au commerce. La gestion des risques la plus efficace se situe dans l'intervalle entre les deux : là où la confiance, la qualité des données et la responsabilité partagée se traduisent par des résultats concrets.

L'éthique au centre de la modernisation douanière en Zambie

Par la Zambia Revenue Authority

L'Autorité fiscale de Zambie (*Zambia Revenue Authority* ou ZRA) est pleinement consciente du risque que pose la corruption pour l'accomplissement de sa mission. Depuis 2019, elle a placé l'éthique au centre de sa stratégie institutionnelle afin de renforcer sa culture déontologique, dans l'espoir que, à terme, ses efforts se traduiront par une réduction des irrégularités, une amélioration de la prestation de services et un renforcement de sa performance organisationnelle.

Selon le rapport d'enquête 2024 sur l'indice des payeurs de pots-de-vin en Zambie (ZBPI)¹ réalisé par la Commission anti-corruption (ACC) et par Transparency International Zambie, « l'indice global de corruption, c'est-à-dire la probabilité qu'un individu verse un pot-de-vin à la demande d'un agent public, a augmenté de 5,5 points au sein de la ZRA, passant de 1,1 en 2022 à 6,6 en 2024. » La ZRA a toutefois réalisé des progrès soutenus, passant d'un score de 12,0 en 2009, à 4,9 en 2019, pour remonter à 6,6 en 2024. Si la note de performance de la ZRA s'est nettement améliorée au fil du

¹ Le Zambia Bribe Payers Index (ZBPI) ou indice des payeurs de pots-de-vin en Zambie est un outil de mesure de la corruption qui évalue la probabilité pour les personnes s'adressant aux services publics d'être confrontées à des comportements de sollicitation de pots-de-vin de la part de fonctionnaires dans n'importe quelle institution du secteur public zambien. <https://tizambia.org.zm/wp-content/uploads/2025/03/TIZ-Survey-report.pdf>

temps, cette récente augmentation montre qu'il reste nécessaire de mener des interventions soutenues et ciblées.

S'orienter vers une démarche plus structurée et plus programmatique

Au cours des deux dernières décennies, la ZRA a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à promouvoir l'éthique. Ces initiatives comprennent la création d'une commission interne chargée de l'éthique en 2007, conformément à la [politique nationale de lutte contre la corruption](#),² l'adoption de règles de gouvernance et de politiques en matière d'éthique, l'organisation tous les ans d'événements de sensibilisation tels que le « mois de l'éthique », l'élaboration d'un module sur l'éthique destiné à la formation d'initiation du personnel, et, enfin, l'intégration de l'éthique dans les évaluations de performance des effectifs.

Au fil du temps, la ZRA a également investi massivement dans la modernisation et l'automatisation de ses systèmes et processus fiscaux et douaniers afin de réduire les interventions humaines à un niveau minimal et d'améliorer l'efficacité, la responsabilisation et la transparence. La mise en place de SYDONIA World et de centres de traitement centralisé (CPC), ainsi que de services numériques pour les paiements, l'enregistrement fiscal et le dépôt des déclarations, a considérablement renforcé la confiance du public et amélioré la conformité douanière et fiscale.

Malgré les efforts déployés pour renforcer l'éthique, il demeurerait toutefois nécessaire de mesurer de manière systématique l'effectivité des mesures appliquées. La ZRA a donc décidé de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un cadre global permettant d'évaluer la manière dont l'éthique est perçue en interne et en externe, et de voir si les réformes se traduisent par des résultats mesurables.

En 2018, la ZRA a rejoint le programme [Mercator de l'OMD](#)³, programme destiné à aider les gouvernements à mettre en œuvre les mesures douanières de facilitation des échanges prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC. Une partie de l'assistance technique fournie par l'OMD a été dispensée dans le cadre d'un partenariat avec le Programme Accelerate Trade Facilitation de l'OMD, financé par le Service des recettes et des douanes britannique (HMRC). Les deux partenaires se sont initialement concentrés sur le renforcement des capacités nécessaires pour mener des études sur le temps nécessaire pour la mainlevée (ETNM) de l'OMD, rationaliser les opérations relatives au fret aérien et aux envois accélérés, améliorer la coordination avec les autres organismes présents aux frontières, renforcer la gestion des risques, lancer un programme d'Opérateur économique agréé (OEA) et, enfin, moderniser la fonction de contrôle a posteriori (CAP).



À partir de 2021, le plan de travail a été revu pour y inclure des mesures en faveur de l'éthique, cette dernière étant considérée comme un catalyseur essentiel du processus plus large de réforme. L'objectif était de permettre à la Douane de passer d'initiatives fragmentées à une approche plus structurée et programmatique, dans la lignée de ce que préconise la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD sur la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière. Cette approche fait fond sur une stratégie nationale solide de lutte contre la corruption et compte non seulement sur l'appui de la direction de la ZRA mais aussi sur un engagement politique. En effet, le président de la République de Zambie, M. Hakainde Hichilema, a adopté une politique de « tolérance zéro » envers la corruption, déclarant peu après son investiture en août 2021 que « le fléau de la corruption a non seulement sapé nos ressources indispensables, mais il nous a également privés de toute possibilité de croissance. Nous appliquerons une politique de tolérance zéro face à la corruption. Ce sera notre marque de fabrique. La lutte contre la corruption sera menée de manière professionnelle et non vindicative. » Et le président d'ajouter : « Nous avons besoin d'un sens du leadership intègre et au service des autres à tous les niveaux de la société. Nous avons besoin de moralité, d'éthique et de responsabilité. »

Un plan d'action global orienté données

Cette évolution s'est concrétisée par la création d'un groupe de travail technique sur l'éthique (TWG), chargé de mener une évaluation en interne des risques de corruption et de mobiliser les parties prenantes au sein de la Douane. En mars 2022, le TWG a participé à un exercice exhaustif de diagnostic de l'éthique et a facilité la réalisation d'un sondage en ligne sur la perception de l'intégrité douanière (SPID), l'outil mis au point par l'OMD pour mesurer les comportements et les perceptions des douaniers et des acteurs du secteur privé en matière d'éthique.

² <https://acc.gov.zm/wp-content/uploads/2024/05/National-Anti-Corruption-Policy-1.pdf>

³ Voir l'OMD Actualités n° 83 : <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-83/le-programme-mercator-de-lomd-vers-des-partenariats-innovants/>

L'enquête SPID, qui s'est achevée en août 2022, a compté sur la participation de 592 douaniers et de 638 représentants du secteur privé. En octobre, le TWG et des experts en éthique de l'OMD venus de Turquie et du Pakistan se sont réunis pour examiner les résultats de l'enquête, les évaluer et élaborer un plan d'action global en matière d'éthique et de lutte contre la corruption (2022-2024). Des visites sur le terrain au port de Lusaka et à l'aéroport international Kenneth Kaunda (KKIA), ainsi que des réunions avec les parties concernées, ont également permis au TWG de recueillir les points de vue des principales parties prenantes.

Le plan final prévoyait plus de 33 actions spécifiques et 100 actions auxiliaires dans des domaines tels que la transparence, l'automatisation, l'audit et la coopération avec les parties prenantes. Le plan a suivi une approche préventive et systémique, visant à s'attaquer aux causes profondes de la corruption à travers la simplification des procédures, l'automatisation et une supervision renforcée. Il a également mis l'accent sur la collaboration avec le secteur privé et d'autres organismes publics. En mai 2026, 26 actions et 52 actions auxiliaires avaient été pleinement mises en œuvre, et six actions et 15 actions auxiliaires l'avaient été partiellement.

Ancrer l'éthique dans la culture institutionnelle à travers des réformes juridiques et réglementaires

L'un des aspects les plus marquants du parcours de la ZRA en matière d'éthique a été la traduction des objectifs politiques en obligations juridiquement contraignantes. La promulgation de la nouvelle loi n° 8 de 2025 sur la gestion des frontières et la facilitation des échanges (BMTF de son acronyme anglais) a représenté une étape majeure à ce titre. La loi BMTF réduit, en effet, les pouvoirs discrétionnaires des agents en automatisant les procédures et les processus décisionnels et en mettant en place une piste de vérification (*audit trail*) électronique pour tous les processus et toutes les décisions.

Elle a introduit :

- une obligation de transmettre par voie électronique les manifestes de fret aérien avant l'arrivée de l'avion, dans les délais établis, grâce à un système automatisé permettant de déterminer si des taxes doivent être appliquées ;
- une obligation pour tous les organismes participants d'échanger des informations par voie électronique par le biais du système zambien de guichet unique électronique ;
- une définition claire des compétences et des pouvoirs de contrôle de chaque organisme, ainsi qu'une réduction du nombre d'organismes présents aux points d'entrée de 18 à 6.

L'élaboration de la loi BMTF s'est appuyée sur les pratiques de terrain, notamment sur les travaux menés pour renforcer la gestion coordonnée des frontières à des postes-frontières particulièrement importants, comme ceux de Chirundu et de Kazungula, avec le soutien de la Banque mondiale. Cette approche démontre clairement le lien existant entre l'assistance technique, l'élaboration des politiques et les réformes législatives.

Grâce au soutien de l'OMD, un règlement-cadre interinstitutionnel a été rédigé sur la gestion coordonnée des frontières et un exercice complet d'harmonisation des exigences en matière de données a pu être mené. À ce titre, 54 documents liés au dédouanement et utilisés par 18 agences ont été cartographiés et schématisés, ce qui représente 973 éléments de données, dont une part importante a déjà été harmonisée et alignée sur le Modèle de données de l'OMD afin de permettre la connectivité entre les systèmes informatiques des différents organismes. Ces travaux ont fourni la base technique pour un environnement frontalier intégré et dématérialisé, réduisant les doublons, limitant les interventions manuelles et renforçant l'intégrité des données.



Formation sur le contrôle des passagers au poste frontière intégré de Chirundu



Rencontre avec les parties prenantes au poste frontière intégré de Kazungula

Afin de maintenir la dynamique en matière de gestion coordonnée des frontières, un groupe de travail spécial a été créé au sein du Comité national de la facilitation des échanges (CNFE). Les efforts en cours se concentrent sur l'achèvement des cadres de coordination interinstitutionnelle, sur l'élaboration de règlements d'exécution et sur la promotion de solutions numériques, y compris de nouveaux modules système permettant aux agences ne disposant pas d'infrastructure informatique de participer pleinement aux processus automatisés.

Récompenser et protéger les lanceurs d'alerte

Une autre étape réglementaire importante a été la modification de la loi sur la ZRA (loi n° 26 de 2023) qui a introduit des dispositions relatives à la récompense et à la protection des lanceurs d'alerte afin d'encourager le signalement de cas de fraude fiscale. Dans ce cadre, un règlement de la ZRA sur la récompense des lanceurs d'alerte (2024) et des directives ont été élaborés et attendent d'être approuvés. La ZRA a également aligné son Code de déontologie sur le Code de conduite régional de l'OMD pour l'Afrique orientale et australe (AOA) afin de l'harmoniser avec les meilleures pratiques régionales et internationales.

Renforcer la numérisation et l'automatisation

La mise en place de systèmes de paiement électroniques a permis d'élargir la liste des modes de paiement disponibles, ce qui a contribué à réduire de 99,97 % les transactions en espèces dans les bureaux de douane.



Un système de gestion de la relation client a permis d'améliorer la qualité du service au bénéfice des contribuables et de l'Autorité fiscale.

Avec le soutien de l'OMD, la ZRA a aligné les procédures relatives au fret aérien sur les Directives de l'OMD aux fins de la mainlevée immédiate des envois par la douane et sur l'article 7.8 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) concernant les envois accélérés. Ces travaux ont ouvert la voie à l'intégration, en novembre 2023, d'un module dédié au fret aérien (module ASYEXPRESS) dans le système SYDONIA World, permettant ainsi la déclaration et le dédouanement automatisés de différentes catégories de fret aérien. Depuis son déploiement en 2024, le système a considérablement amélioré l'efficacité des procédures : chaque jour, quelque 300 colis de messagerie, dont le dédouanement prenait auparavant plus de 24 heures, sont désormais traités en environ deux heures, soit une réduction de 97 % du temps de dédouanement.

Le module de gestion des soumissions électroniques du Guichet unique électronique de Zambie (ZESW) a également été enrichi de nouvelles fonctionnalités, et plusieurs autres systèmes automatisés ont été mis au point pour traiter les ordres de mainlevée, les demandes d'autorisation douanière d'exportation temporaire, les certificats de règles d'origine et les formulaires de déclaration en douane des passagers. Ils obéissent tous au même principe : simplifier les procédures, réduire le pouvoir discrétionnaire et améliorer la traçabilité.

Centraliser le traitement des plaintes

Un système de gestion de la relation client a été mis en place en 2023 afin de centraliser le traitement des plaintes, ce qui permet un meilleur suivi, une meilleure analyse et une meilleure résolution des problèmes. Ce système fournit aux équipes de direction des informations en temps réel sur les éventuels problèmes d'éthique et les difficultés liées à la prestation de services. Les programmes de formation sur la déontologie et les risques liés à l'éthique ont également été approfondis, l'accent étant mis sur les responsables hiérarchiques et le personnel de première ligne.

La collaboration avec des institutions externes telles que le Bureau du défenseur public a encore renforcé les mécanismes de responsabilisation. Un protocole d'accord signé en juillet 2024 offre aux membres du personnel et aux parties prenantes un mécanisme externe alternatif pour déposer plainte, en plus des mécanismes internes existants au sein de la ZRA, renforçant ainsi la transparence et la confiance.

Coopérer avec les parties prenantes du secteur privé

Consciente que l'éthique relève d'une responsabilité partagée, la ZRA a profité de la dynamique créée par le SPID pour intégrer la consultation du secteur privé et la participation des parties prenantes dans ses principaux processus. Les commissionnaires en douane et les associations professionnelles ont été consultés sur les réformes proposées, et leurs retours ont servi à affiner les politiques et les procédures. Par exemple, les réactions des parties prenantes concernant la procédure de recours ont contribué à l'automatisation de ce processus, réduisant ainsi le pouvoir

discrétionnaire des agents. En outre, la filière des commissionnaires en douane a largement contribué à la rédaction des nouvelles règles applicables aux commissionnaires et aux transitaires. La communication a également

été renforcée à travers des plateformes numériques, des sessions de formation et des initiatives de sensibilisation visant à garantir une bonne compréhension tant des exigences que de la logique des réformes.

Mesurer les effets pour attester de la transformation

Les effets des réformes de la ZRA sont attestés par des résultats quantitatifs. La modernisation et l'automatisation des processus douaniers ont eu une incidence directe sur le recouvrement des recettes et sur le nombre de transactions commerciales traitées. Entre 2021 et 2025, les déclarations d'importation ont augmenté de 53 % et les déclarations d'exportation de 25,2 %. Au cours de la même période, la ZRA a dépassé son objectif de recouvrement des recettes, celles-ci ayant augmenté de 158,8 %.

Afin d'évaluer les effets des réformes, une deuxième enquête SPID a été menée en février 2025. Au total, 596 fonctionnaires des douanes et 446 représentants du secteur privé ont répondu à l'enquête, soit des chiffres au-dessus des objectifs visés, qui étaient de 332 douaniers et de 407 opérateurs.

91 % des répondants du secteur privé ont déclaré avoir confiance dans l'engagement de la direction de la ZRA en faveur de l'éthique, contre 83 % en 2021, tandis que 93 % ont une perception positive des effets de la réforme et de la modernisation, contre 80 % en 2021. Les réponses aux questions relatives au code de conduite, aux audits et aux enquêtes indiquent également une amélioration notable. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer le niveau d'éthique de la douane sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée, les parties prenantes du secteur privé ont attribué une note de 6,27 en 2024, contre 5,98 en 2021. La perception de l'éthique par les douaniers s'est également améliorée, passant de 6,64 en 2021 à 7,5 en 2024.

Bien que les parties prenantes aient pris acte des améliorations apportées aux processus grâce à l'automatisation, elles ont souligné que certains problèmes découlant de la complexité des réglementations n'avaient toujours pas été résolus. Parmi les parties prenantes interrogées, 55 % ont reconnu que la complexité des réglementations douanières affectait négativement leur capacité à s'y conformer, tandis que 22 % estiment que les décisions ou les politiques douanières ne tiennent pas compte des retours des clients, et 10 % ne pensent pas que la Douane ait une culture de service à la clientèle.

Si les résultats du SPID 2025 montrent que la ZRA a réalisé des progrès notables dans l'amélioration de la perception de l'éthique, ils révèlent également des défis persistants liés à la complexité réglementaire et aux relations avec les parties prenantes. Ces

deux domaines offrent des perspectives importantes pour cibler les réformes et renforcer la collaboration.

De la perception à la gestion des risques : institutionnaliser l'éthique

S'appuyant sur les enseignements tirés du SPID, la ZRA est passée à une phase plus pragmatique de gestion de l'éthique en renforçant ses capacités à mener des évaluations des risques de corruption.

Entre juillet et novembre 2025, avec le soutien de l'OMD, la ZRA a élaboré une procédure opérationnelle normalisée (PON) pour la réalisation de ces évaluations. Ce processus a impliqué la reconstitution du groupe de travail technique sur l'éthique (TWG), avec le soutien d'experts de l'OMD de Turquie, des Philippines et d'Afrique du Sud.

La PON a été mise à l'essai lors d'une première analyse interne des risques de corruption menée au quatrième trimestre de 2025. Sur la base du [Guide de l'OMD sur la cartographie des risques en matière de corruption](#)⁴, le TWG a préparé un formulaire destiné à recueillir des informations auprès du personnel de la ZRA et des parties prenantes externes sur les cadres réglementaires et opérationnels. L'évaluation a porté sur 11 bureaux de douane et unités opérationnelles de premier plan. Par ailleurs, des représentants de quatre associations de commissionnaires en douane et de transitaires ont contribué à l'exercice. Enfin, des membres de la police zambienne et de la Commission anti-corruption ont été invités à donner leur avis et à remplir le formulaire à l'occasion d'une réunion organisée à cet effet. Les résultats se sont avérés à la fois révélateurs et exploitables. Au total, 51 risques de corruption ont été recensés et classés dans diverses catégories opérationnelles et juridiques, ce qui a fourni une base pour le Plan d'action général pour l'éthique douanière à l'horizon 2026.

Des vulnérabilités importantes ont été détectées dans les processus de dédouanement, la prise en charge des passagers, les cadres juridiques, les litiges et la lutte contre la fraude, et une carte thermique des risques a été créée. La vulnérabilité de certains postes au sein de la ZRA face aux risques recensés a également été analysée, et des directives concernant les postes vulnérables et l'attribution de codes couleur en fonction du risque ont été élaborées.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- automatisation de tous les processus recensés comme présentant des risques de corruption.
- adoption d'un plan de gestion du changement visant à renforcer la culture de l'éthique à travers la mobilisation du personnel et des parties prenantes.
- élaboration et mise en œuvre de politiques spécifiques relatives à l'octroi de licences aux commissionnaires en douane, à la gestion coordonnée des frontières, à la gestion des lanceurs d'alerte, à la déclaration de patrimoine et aux enquêtes sur le train de vie.
- élaboration d'une PON à l'échelle de l'institution pour l'analyse interne des risques de corruption.

La mise en place des évaluations des risques de corruption a permis d'adopter une approche prospective pour repérer et atténuer les risques émergents, tout en institutionnalisant la culture de l'éthique au sein de la ZRA.



En 2025, la ZRA a participé à la célébration de la Journée mondiale contre la corruption, réaffirmant son engagement envers l'éthique et l'imputabilité

Voie à suivre

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la ZRA reconnaît que l'amélioration de l'éthique représente un processus continu et des mesures supplémentaires ont été prévues pour répondre aux problèmes mis en évidence par les résultats du SPID 2025 et

l'évaluation des risques de corruption. Pour ce faire, la ZRA doit pouvoir compter sur l'engagement constant de la direction, définir des priorités alignées sur les objectifs stratégiques, élaborer des indicateurs clés de performance (KPI) et établir une consultation permanente des parties prenantes.

Le Plan d'action pour l'éthique 2026 comprend des actions et des mesures auxiliaires tirées du plan précédent et qui n'ont pas été mises en œuvre, ainsi que des nouvelles mesures. Il met également l'accent sur la mesure de la performance, toutes les unités et tous les bureaux stratégiques et opérationnels étant désormais tenus de mener régulièrement des évaluations des risques de corruption et d'appliquer les indicateurs de performance clés mis au point.

Alors que les réformes se poursuivent, l'expérience de la ZRA envoie un message clair : lorsque l'éthique est ancrée dans les systèmes, les processus et la culture organisationnelle, les réformes deviennent durables, mesurables et transformatrices.

En savoir +

zraic@zra.org.zm

4 Le Guide sur la cartographie des risques en matière de corruption s'appuie sur des informations recueillies auprès des Membres de l'OMD, du monde universitaire et d'institutions internationales, et vise à fournir aux Membres de l'OMD des orientations générales pour mener un exercice de cartographie des risques en tant qu'outil de lutte contre la corruption. https://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/integrity/instruments-and-tools/guide_cartographie_risques_juin_2015.pdf?la=fr

GESTION DU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS



GESTION EFFICACE DES RISQUES POUR LA CONFORMITÉ MONDIALE AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

La gestion du contrôle des exportations est un défi. De nombreuses réglementations sont complexes et évoluent fréquemment, telles que la classification des exportations, le contrôle des listes de sanctions et des embargos, la détermination des obligations de licence, ainsi que l'évaluation de l'utilisation finale et des utilisateurs finaux.

MIC Export Control Management (ECM) permet la gestion centralisée de tous les processus de contrôle des exportations au sein de l'entreprise, ainsi qu'un examen détaillé des transactions commerciales au regard des réglementations applicables. Des informations de statut claires et une documentation complète pour chaque opération garantissent une traçabilité continue (audit trail) en tant qu'engagement en matière de conformité, tout en assurant une gestion efficace des risques.

mic



Contactez nous:
T +43 732 778496
sales@mic-cust.com
www.mic-cust.com



Numérisation des contrôles à l'exportation des diamants et de l'or en Sierra Leone et au Libéria

Par Aasmund Andersen, Revenue Development Foundation (RDF)

Les documents d'exportation qui accompagnent les envois d'or ou de diamants passent souvent la douane dans les pays d'importation sans problème pour la simple raison que les douaniers n'ont aucun moyen de prouver qu'ils sont faux. Chaque pays d'exportation fournit ces documents dans un format qui lui est propre et utilise un système de signatures différent. Repérer un faux nécessite donc des connaissances spécialisées propres au secteur minier et, sans lien direct avec l'autorité qui a émis les documents, il n'existe aucun motif valable de retenir un envoi.

Ce problème d'une ampleur considérable fait perdre énormément de recettes aux gouvernements africains qui exportent ces minerais. Chaque année, d'importantes quantités d'or et de diamants issus de l'exploitation artisanale quittent le continent africain sur la base de documents falsifiés.

Ce problème est plus particulièrement manifeste dans la région du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest où la production artisanale est signalée de longue date par le système de certification du processus de Kimberley comme un foyer persistant de dissimulation de l'origine. Concrètement, pour les douanes, un envoi présenté comme ayant été légalement exporté d'un pays de la région peut en réalité avoir été passé en contrebande par

une frontière terrestre, acheté en liquide et être accompagné de documents qui semblent en règle mais qui n'ont jamais été délivrés légalement. Sans lien direct avec l'autorité d'exportation, il est impossible de détecter ce problème au moment de l'importation.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé en 2024 un portail de vérification en ligne pour les exportations en provenance de la Sierra Leone, dont le champ d'application a désormais été étendu au Libéria. Financé par l'Union européenne et soutenu par l'agence allemande de coopération internationale, ce portail exploite les données en temps réel du système d'administration du cadastre minier (MCAS) – une plateforme de délivrance de permis déjà utilisée par de nombreuses autorités minières africaines. Le système MCAS et le portail de vérification douanière ont été conçus par la *Revenue Development Foundation* (RDF), un cabinet de conseil international à but non lucratif. Chaque document d'exportation délivré par le MCAS comporte désormais un code QR. Tout agent des douanes, où qu'il se trouve dans le monde, peut scanner ce code avec un téléphone portable et, en quelques secondes, vérifier l'identité de l'exportateur, le permis, la valeur déclarée, le minéral en question et l'origine de

l'envoi en les comparant aux registres officiels du gouvernement émetteur.

Numérisation des permis d'exportation à la source

Le MCAS est utilisé depuis plus de dix ans dans plusieurs pays et a récemment été adopté par l'Agence nationale des minéraux (NMA) de la Sierra Leone et le ministère des mines et de l'énergie (MME) du Libéria. Ces deux pays s'en servent pour gérer l'ensemble de la chaîne d'octroi des licences – licences de prospection et d'exploitation minière, permis d'exploitation artisanale, licences de négociant et permis d'exportation – ainsi que pour gérer les services d'évaluation chargés d'estimer la valeur des envois d'or et de diamants avant leur exportation.

Le module « Évaluations », récemment intégré, étend les fonctionnalités du MCAS qui ne se limitent plus à la gestion du cadastre, mais s'étendent désormais au flux de travail des envois lui-même. Chaque envoi exporté dans le cadre d'une licence de négociant ou de courtier est désormais enregistré numériquement au moment de l'évaluation, les redevances et les droits d'exportation étant calculés automatiquement en fonction de la quantité, de la qualité et de la valeur marchande déclarées. Le système génère les reçus, les factures et les lettres d'exportation officielles, ce qui élimine les formalités administratives qu'il fallait auparavant accomplir à la main pour chaque envoi. La Sierra Leone est même allée plus loin en mettant au point un nouveau module de traçabilité qui permet de relier chaque envoi à son site de production artisanale, de sorte que chaque gramme d'or et chaque diamant puisse être tracé jusqu'à son origine. Ce sera la dernière pièce du puzzle pour l'Agence nationale des minéraux, qui démontrera ainsi toute sa volonté de gérer la chaîne de traçabilité de l'or et des diamants produits en Sierra Leone.

En décembre 2025, le ministère des mines et de l'énergie (MME) du Libéria a organisé une cérémonie officielle de présentation à Monrovia, au cours de laquelle il a montré comment les titulaires de licence géraient leurs demandes en ligne et comment les paiements étaient directement intégrés au système de l'administration fiscale du Libéria (LRA). Parallèlement, le bureau des minéraux précieux (OPM) du MME a adopté le module d'évaluation du MCAS et a traité le premier envoi d'or avec le nouveau système.

Documents d'exportation vérifiables

Les douanes connaissent bien le type de fraude que ce portail est censé contrer : signatures falsifiées, cachets périmés et codes d'autorisation invalides figurant sur des documents par ailleurs plausibles, qui accompagnent souvent de l'or ou des diamants issus des circuits informels d'un pays voisin et non du producteur mentionné sur le permis. Grâce au code QR lié au dossier MCAS en temps réel, l'autorité émettrice et l'administration douanière qui réceptionne l'envoi s'appuient sur la même source d'authentification. La vérification ne consiste plus en un simple



examen de documents, mais en une recherche dans une base de données ; chaque analyse est enregistrée, ce qui fournit aux deux parties un historique des vérifications qui facilite l'analyse a posteriori et le partage de renseignements.

À plus long terme, la RDF étendra sa plateforme pour en faire une chaîne de traçabilité numérique complète pour l'or et les diamants, qui permettra de suivre les minéraux depuis le site d'extraction jusqu'à leur exportation, en passant par leur évaluation. Les autorités douanières et fiscales des pays de destination obtiendront ainsi un historique ininterrompu et vérifiable des vérifications pour chaque envoi franchissant la frontière. Quant aux pays producteurs, ils se mettront ainsi en conformité avec les normes internationales, notamment le système de certification du processus de Kimberley.

Ce projet a été mené en étroite collaboration avec la NMA en Sierra Leone, ainsi qu'avec le MME et la LRA au Libéria. Étant donné que le MCAS est fourni gratuitement aux administrations des pays en développement, ce modèle est conçu pour favoriser une appropriation institutionnelle à long terme et non pour engendrer une dépendance vis-à-vis des fournisseurs. En février 2026, la commission des minéraux du Ghana a organisé à Accra un atelier sur les systèmes de gouvernance de la RDF, qui a réuni toutes les autorités minières utilisant le MCAS. La Sierra Leone et le Libéria y ont présenté leurs résultats en matière de traçabilité des exportations, qui ont suscité l'admiration des participants.

Les administrations douanières souhaitant obtenir davantage d'informations sur le système de vérification ou les procédures d'exportation sont invitées à utiliser les coordonnées ci-dessous.

En savoir +

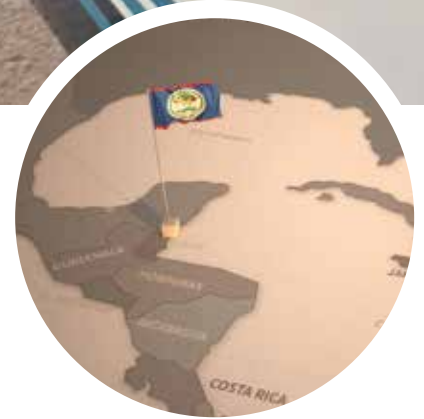
À propos des systèmes de la RDF : info@revenuedevelopment.org
 Service des minéraux précieux et du commerce de la NMA (Sierra Leone), Mohammed Bah (directeur) : mbah@nma.gov.sl
 Ministère des mines et de l'énergie du Libéria, Rebecca Fallah (directrice) : fallahrebeccak@gmail.com



© Douane du Belize



© Douane du Belize



La Douane du Belize renforce ses capacités d'interception des aéronefs de l'aviation générale

Par le Département des douanes et des accises du Belize

La récente saisie de 551 kg de cocaïne à bord d'un aéronef qui avait atterri sur une piste improvisée a mis en lumière le rôle crucial joué par l'Administration douanière du Belize dans le dispositif national mis en place pour surveiller les mouvements de l'aviation générale. Elle met également en évidence l'importance d'une collecte active du renseignement, de la coordination opérationnelle et des partenariats solides entre les agences nationales et internationales.

Le 10 avril 2026, des douaniers de l'unité de renseignement effectuaient une patrouille dans la région de Neuland, un corridor de contrebande connu pour être à haut risque dans le nord du Belize, lorsqu'ils ont repéré un individu qui avait auparavant échappé au contrôle d'une patrouille mobile de la Douane.

Ils ont décidé de le suivre jusqu'à une bande de terre côtière isolée, suffisamment grande pour permettre à un petit avion d'atterrir, où ils ont repéré d'autres individus avec le suspect mais aussi un bateau et un véhicule utilitaire de type SUV chargé de ce qui ressemblait à du kérosène. Dans un premier temps, les douaniers ont effectué une fouille tactique des individus et du véhicule, et ils ont saisi plusieurs appareils de communication, notamment des téléphones portables, un téléphone satellite et un talkie-walkie, ainsi qu'une arme à feu.

Puis, voyant qu'un bateau s'approchait, les agents ont décidé de se retirer et de demander des renforts à l'unité douanière de Belize City et à l'unité antidrogue de la police. Pendant ce temps, les malfaiteurs ont tenté de se débarrasser du carburant et de détruire d'autres éléments de preuve potentiels en mettant le feu au véhicule.

Toutefois, comme leurs appareils de communication avaient été saisis, ils n'ont pas pu communiquer avec leurs complices.

Lorsque l'aéronef qu'ils attendaient a atterri, les renforts nécessaires étaient déjà sur place. Les forces de l'ordre ont arrêté les individus présents sur les lieux ainsi que le pilote, deux ressortissants mexicains et deux ressortissants béliziens, et elles ont saisi 551 kilogrammes de cocaïne, outre l'aéronef utilisé pour l'opération.

Un pays de transit idéal

Ce mode opératoire bien connu n'est pas spécifique au Belize, mais la position géographique de ce pays d'Amérique centrale, son vaste littoral et ses zones rurales peu peuplées en font un point de transbordement idéal pour les organisations criminelles qui cherchent à acheminer de la drogue vers les grands marchés d'Amérique du Nord et d'autres régions. Les drogues, les armes, les devises et d'autres marchandises illicites y sont acheminées par voie maritime, terrestre ou aérienne, parfois en combinant tous ces modes de transport. Ces activités sont souvent soutenues par des équipes locales au sol qui organisent et gèrent l'approvisionnement



en carburant, la communication, la logistique de transport, la sécurité, ainsi que le déchargement et le transfert rapides des produits de contrebande.

Les aéronefs utilisés sont classés dans la catégorie « aviation générale » (AG) qui englobe toutes les activités de l'aviation civile à l'exception des services aériens commerciaux réguliers et de l'aviation militaire. Au Belize, les activités de l'AG comprennent l'exploitation d'aéronefs privés, les vols charter, l'aviation agricole, les vols liés au tourisme et d'autres activités aériennes non commerciales. Afin de permettre aux autorités administratives d'exercer un contrôle sur les mouvements internationaux des aéronefs de l'AG, la législation du Belize exige que ces aéronefs fournissent certains documents pour pouvoir atterrir sur le territoire national, tels que le plan de vol, les documents indiquant le statut de l'aéronef, les documents concernant les marchandises transportées, ainsi que les documents relatifs aux personnes à bord et à leurs bagages.

Cela dit, les délinquants exploitent la flexibilité offerte aux exploitants de l'AG et la capacité des pilotes expérimentés à décoller ou à atterrir sur une étendue de terrain plat ou sur des routes isolées ne faisant que quelques centaines de mètres de long et quelques dizaines de mètres de large pour échapper aux dispositifs traditionnels de contrôle aux frontières. Les pistes d'atterrissage improvisées sont généralement situées dans des zones reculées où les infrastructures de communication, les capacités de surveillance et les possibilités d'intervention rapide des forces de l'ordre restent limitées en raison de leur accès difficile, en particulier la nuit ou par mauvais temps.

La mobilité et l'adaptabilité croissante des groupes criminels organisés, qui modifient continuellement leurs méthodes opérationnelles, leurs itinéraires, leurs sites d'atterrissage, leurs techniques de communication et leurs systèmes de soutien logistique pour échapper à la détection, rendent les contrôles encore plus compliqués. Les petits aéronefs se livrant à des activités illicites peuvent entrer rapidement dans l'espace aérien bélizien, atterrir en quelques minutes sur des pistes de fortune, décharger la contrebande et repartir avant que les autorités ne puissent se

coordonner pour les intercepter. Les trafiquants comptent par ailleurs sur des équipes de soutien au sol dans ces zones, qui connaissent souvent très bien la topographie de la région, sont très bien organisées et disposent des outils nécessaires pour transporter rapidement les stupéfiants, le kérosène et le matériel de communication loin des sites d'atterrissage, et ce immédiatement après qu'un avion a touché terre.

Collecte de renseignement, coordination interservices, mobilité et renforcement des capacités

Les activités des organisations criminelles ne menacent pas seulement la sécurité aux frontières mais représentent également une menace plus large pour la gouvernance, la sûreté publique, la stabilité économique et l'intégrité des institutions. Les trafics de stupéfiants de haute valeur augmentent le risque que les groupements criminels et les cartels étrangers étendent leur influence plus près du Belize et essaient d'établir des réseaux logistiques, des structures de soutien locales, des canaux de corruption et des points d'ancrage opérationnels dans le pays.

Contrairement aux nations plus grandes qui disposent d'une couverture radar plus vaste et d'une infrastructure d'interception aérienne spécialisée, les petits États en développement comme Belize doivent répondre aux exigences opérationnelles avec peu de moyens. Pour pouvoir surveiller simultanément de vastes zones côtières, des terrains isolés et de multiples couloirs d'atterrissage potentiels, les autorités doivent pouvoir recueillir du renseignement en continu, assurer une coordination interinstitutionnelle, faire preuve de mobilité et garantir une planification opérationnelle spécialisée.

Coordination des opérations entre partenaires nationaux et internationaux

La surveillance des mouvements transfrontaliers de l'aviation générale relève d'une initiative conjointe impliquant le Département des douanes et des accises de Belize (BECD), l'Autorité bélizienne de l'aviation civile, le Département de la Police de Belize, le Centre mixte de renseignement et d'opérations (JIOC Belize) et d'autres organismes nationaux responsables de la sécurité.

Le JIOC Belize joue un rôle décisif dans la coordination du renseignement, la communication opérationnelle et la collaboration interservices entre les forces de l'ordre et les services chargés de la sécurité. Les aéronefs impliqués dans des trafics illicites proviennent souvent d'autres pays que Belize ; ils transitent par plusieurs juridictions et prennent part à des activités de trafic à plus grande échelle au niveau régional, en lien avec des groupes criminels organisés agissant en Amérique centrale et au-delà. Le JIOC vient compléter les capacités du Belize à surveiller le trafic aérien à travers la coopération internationale. Le JIOC reçoit des informations sur les mouvements d'aéronefs suspects de la part de partenaires tels que la *United States Joint Interagency Task Force South* qui dispose d'outils de surveillance par satellite pour détecter et suivre les activités suspectes.

Le BCED participe activement à cette architecture, en échangeant et en recevant du renseignement et en coordonnant les opérations. Cette démarche collaborative a considérablement amélioré la capacité du Belize à surveiller les zones à haut risque, à recenser les mouvements à haut risque et à permettre à ses forces de l'ordre d'intervenir.

Formation spécialisée

La détection d'activités suspectes dans l'aviation générale exige des agents qu'ils analysent les comportements de vol, les indicateurs logistiques, les schémas de communication, les mouvements de carburant et le renseignement provenant de multiples sources nationales et internationales. Ce travail requiert des capacités d'analyse et un accès à du renseignement actualisé.

Afin de renforcer les compétences de ses fonctionnaires, le BCED participe au Projet sur la détection de drogues synthétiques (SDDP) de l'OMD, dans le cadre duquel une formation spécialisée a été impartie pour renforcer les capacités de raisonnement analytique et de prise de décisions opérationnelles chez les douaniers de première ligne et le personnel du renseignement. Les experts de l'OMD ont partagé leurs connaissances pratiques en matière de collecte de renseignement, de gestion des risques, de méthodologies de ciblage et de coordination interinstitutionnelle. Des études de cas ont également été utilisées pour approfondir la compréhension des douaniers quant à la manière dont les organisations criminelles exploitent les vulnérabilités des systèmes aériens au service de leurs trafics illicites.

La formation de l'OMD a notamment mis en évidence à quel point il est essentiel de privilégier la collecte active de renseignement en amont plutôt que de dépendre de mesures axées sur la répression de la fraude en aval. Les fonctionnaires ont été encouragés à se concentrer sur les indicateurs comportementaux, sur les activités de vol inhabituelles, les anomalies logistiques, les mouvements de carburant suspects, les perturbations en matière de communication ainsi que sur les opérations coordonnées ciblées en vue de détecter les activités à haut risque. Cette formation a considérablement



© stock.adobe.com

influencé la manière dont les douaniers de première ligne effectuent les contrôles liés à l'aviation générale. Les participants ont reçu une formation spécialisée sur la manière dont les groupes criminels organisés exploitent ce mode de transport, ainsi que sur les indicateurs de risque, les techniques d'inspection des aéronefs et les méthodes visant à renforcer la surveillance et le contrôle des vols, des équipages et des passagers suspects. Les connaissances et les techniques opérationnelles acquises au cours de la formation ont été directement appliquées lors de l'opération qui a abouti à l'interception de l'aéronef mentionné au début de l'article.

Voie à suivre : renforcer les systèmes de communication et de surveillance

Pour renforcer encore les capacités de lutte contre la fraude, il sera indispensable d'investir de manière soutenue dans les technologies de surveillance aérienne et côtière afin d'étendre la couverture de veille aux zones reculées et vulnérables fréquemment exploitées par les groupes criminels organisés. Un meilleur accès aux bases de données de renseignement aérien en temps réel et de meilleurs systèmes de partage d'informations renforceraient considérablement la capacité du Belize à détecter les activités de vol suspectes, à suivre les mouvements à haut risque et à coordonner des interventions opérationnelles en temps opportun.

Le renforcement des systèmes de communication pour les opérations à distance est également essentiel, en particulier dans les zones côtières et rurales isolées où les agents chargés de l'application de la loi ont souvent du mal à maintenir des communications sécurisées et fiables. Des investissements continus et soutenus dans la surveillance par drone et d'autres outils de pointe apporteraient des avantages opérationnels supplémentaires en améliorant la reconnaissance, l'analyse situationnelle et la collecte de preuves dans des environnements difficiles.

Le BCED est également conscient du besoin d'étendre les exercices de formation opérationnelle interservices afin d'améliorer la coordination entre la douane, les forces de l'ordre, l'armée et les agences de renseignement lors des missions d'interception à haut risque. Le Belize entend poursuivre les activités visant à familiariser les responsables de la lutte contre la fraude avec les meilleures pratiques internationales, avec le soutien de partenaires internationaux tels que l'OMD.

En savoir +

Contactez l'auteur : agustin.smith@customs.gov.bz

Contactez l'équipe du projet sur la détection de drogues synthétiques (SDDP) de l'OMD : sddp@wcoomd.org



© stock.adobe.com

Des ports au tarmac : comment la Douane belge renforce les contrôles sur l'aviation privée

Par l'Administration générale des douanes et accises belge

Face au déplacement des activités de la criminalité organisée vers les petits aérodromes utilisés par l'aviation générale, l'Administration générale des douanes et accises belge (AGD&A) mise sur l'échange d'information, l'analyse du risque et la coopération avec la Défense belge au sein du projet *National Airspace Security Center (NASC)*.

Le « waterbed effect » : quand la pression déplace la menace

Le renforcement des contrôles opérés par l'AGD&A dans les ports belges a indéniablement porté ses fruits dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et d'autres formes de commerce illicite. Mais ce succès a également entraîné un phénomène bien connu des services répressifs : l'effet de vase communicant ou *waterbed effect* en anglais.

Sous l'effet de la pression exercée dans les ports, les organisations criminelles tendent à déplacer leurs flux vers des points d'entrée jugés plus discrets, notamment les aérodromes dédiés à l'aviation générale, les ULM-dromes et héliports.

Ce changement stratégique pose de nouveaux défis en matière de surveillance et de contrôle dans un contexte de ressources limitées. L'aviation générale a à sa disposition en Belgique six aéroports internationaux, ainsi qu'environ 150 aérodromes de plus petite taille. Cibler, parmi les opérateurs, ceux impliqués dans un trafic est particulièrement complexe étant donné la grande diversité des profils, d'itinéraires et d'usages.

Le projet NASC : une réponse innovante et ciblée

C'est dans ce contexte qu'a été lancé, le 1^{er} avril 2025, le projet pilote NASC. Son ambition : mettre en place un dispositif de surveillance et de contrôle du trafic extra UE à l'atterrissage dans tous les aérodromes belges.

Le champ d'action du NASC concerne l'ensemble des vols relevant de l'aviation générale : aviation d'affaires, aviation sportive ou de loisir, jets privés, hélicoptères, ULM, etc. Autant de segments qui, par leur flexibilité et leur moindre visibilité, peuvent être exploités par les trafiquants.



© stock.adobe.com

L'essence même du projet NASC réside dans l'échange d'information. Le rôle du NASC est de fournir des informations opérationnelles à la Douane et à la Police sur les vols jugés à risque, afin de permettre des actions ciblées et efficaces. Le projet s'inscrit pleinement dans une logique d'optimisation des ressources, en s'appuyant sur une analyse approfondie du risque plutôt que sur des contrôles systématiques.

Deux types d'approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. Approche réactive : lorsqu'un aéronef est identifié comme suspect, une équipe de contrôle de la Douane ou de la Police est envoyée sur le site d'atterrissage dès son arrivée afin de procéder aux vérifications nécessaires.
2. Approche ex post : les informations collectées lors des contrôles sont recueillies et analysées afin d'alimenter ou enrichir des enquêtes judiciaires plus larges, permettant d'identifier des schémas criminels, des réseaux et des récidives potentielles.

Rôle des douanes

Un officier de liaison de l'AGD&A est affecté au *Command and Reporting Center* (CRC) de la base aérienne de Beauvechain qui sert de base stratégique de déploiement des hélicoptères de combat et des avions des forces spéciales belges. Intégré au dispositif militaire sur place, il analyse les mouvements aériens à l'aide de critères de risque précis.

La mission principale de l'officier NASC consiste à suivre les images des radars primaires de la Défense, sous encadrement militaire. Le critère de risque central repose sur la détection des aéronefs visibles sur les radars primaires qui émettent des ondes et détectent les signaux réfléchis pour obtenir des informations sur les cibles se trouvant dans leur zone d'émission, mais absents des radars secondaires qui eux se limitent à interroger un aéronef en émettant un signal codé et à mesurer les signaux émis par le transpondeur de l'avion.

Une telle situation peut indiquer une désactivation volontaire du transpondeur, destinée à éviter l'identification et le suivi. Lorsqu'elle est intentionnelle, cette manœuvre constitue un indice fort de comportement suspect, rendant l'appareil particulièrement digne d'attention.

Une fois un appareil suspect identifié, l'objectif est clair : orienter, dans les meilleurs délais, une équipe de contrôle disponible vers le lieu d'atterrissage présumé. La rapidité d'intervention est essentielle pour garantir l'efficacité du dispositif et sécuriser les éléments de preuve.

Un premier anniversaire prometteur

L'AGD&A a récemment célébré sa première année de participation au NASC. Le bilan est encourageant. De nombreux comportements suspects ont déjà été détectés, donnant lieu à la transmission d'informations sensibles aux services de police et aux parquets compétents.

Ces données ont permis d'initier de nouveaux dossiers judiciaires ou d'enrichir des enquêtes en cours, renforçant ainsi la lutte contre la criminalité organisée.

Le NASC devrait générer, à court terme, des résultats significatifs. En combinant savoir-faire douanier, capacités militaires et intelligence analytique, ce dispositif innovant s'impose comme un maillon essentiel dans la sécurisation de l'espace aérien belge face aux trafics illicites.

« Cette collaboration est une excellente initiative », a déclaré Kristian Vanderwaeren, l'Administrateur général de l'Administration générale des Douanes et Accises. « Nous pouvons désormais travailler plus efficacement et déployer nos ressources humaines et matérielles de manière beaucoup plus ciblée ».

INSPECTION INTELLIGENTE POUR DES FRONTIÈRES PLUS SÛRES

Solutions avancées d'inspection par rayons X pour cargaisons et véhicules destinées aux douanes modernes et à la protection des frontières



RENFORCER LA SÉCURITÉ

Détectez les menaces et la contrebande grâce à l'analyse d'images assistée par IA



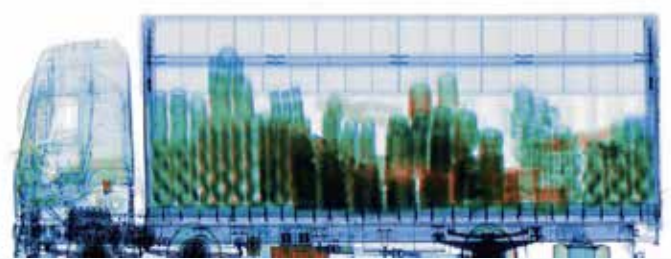
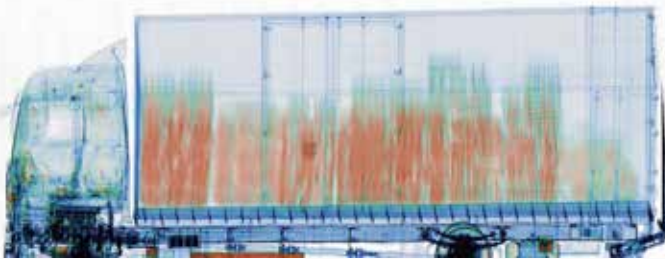
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ

Scanning à haut débit pour une inspection rapide et non intrusive



SOUTENIR LES DOUANES INTELLIGENTES

Des solutions intégrées et intelligentes pour une prise de décision basée sur les données



Système d'inspection mobile pour cargaisons/véhicules



Système d'inspection délocalisable pour cargaisons/véhicules



Système d'inspection délocalisable pour cargaisons/véhicules



Système d'imagerie par rétrodiffusion

Lutter contre le trafic de déchets : bonnes pratiques, enseignements tirés et défis

Article rédigé avec la coopération des Douanes de Belgique, de Gambie, de Malaisie et d'Indonésie

Depuis 2009, l'OMD coordonne l'opération DEMETER dans le but de doter les douaniers des connaissances, des outils et des réseaux transfrontaliers nécessaires pour lutter avec agilité et précision contre le commerce illicite lié aux déchets, aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et aux hydrofluorocarbures (HFC). Le présent article se concentre plus particulièrement sur le trafic de déchets à travers les expériences des administrations douanières de **Belgique**, de **Gambie**, de **Malaisie** et d'**Indonésie**. Ces dernières y partagent leurs points de vue sur les défis auxquels elles sont confrontées et les enseignements qu'elles ont tirés de leur lutte contre cette forme de criminalité environnementale de plus en plus complexe.

La lutte contre le commerce illicite des déchets est une question complexe qui revêt une grande importance pour les gouvernements et les entreprises. Les enjeux afférents à la santé et à la sécurité humaines, les questions de protection de l'environnement, l'implication de groupes criminels organisés et les aspects économiques liés à la réutilisation des matières premières sont autant de problématiques qui exigent une attention accrue et une lutte contre la fraude renforcée s'agissant du commerce, du transport et du traitement des déchets.

La plupart des réglementations régissant les mouvements transfrontaliers de déchets s'appuient sur la Convention de Bâle¹ de 1989 (ratifiée à ce jour par 191 parties), son amendement dit « interdiction » (ratifié à ce jour par 104 parties), ses amendements relatifs aux déchets plastiques (pour lesquels quatre parties ont notifié leur non-acceptation) et ses amendements relatifs aux déchets d'équipements électriques ou électroniques ou DEEE (pour lesquels trois parties ont notifié leur non-acceptation). De nombreux pays ont également adopté des réglementations plus strictes en matière de déchets, allant parfois jusqu'à interdire l'importation ou l'exportation de certaines catégories de déchets.

Si la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) mise en place par la Convention de Bâle constitue une garantie essentielle, son application reste complexe en raison des différences qui existent entre les législations nationales, les définitions et les capacités de contrôle. De plus, les procédures reposent encore largement sur des documents papier, bien que des efforts de numérisation menés par le Secrétariat de la Convention de Bâle soient en cours. Certains pays mettent également en place

des systèmes informatiques visant à numériser les procédures, dans le but d'améliorer la traçabilité et de lutter contre les envois illicites de déchets.

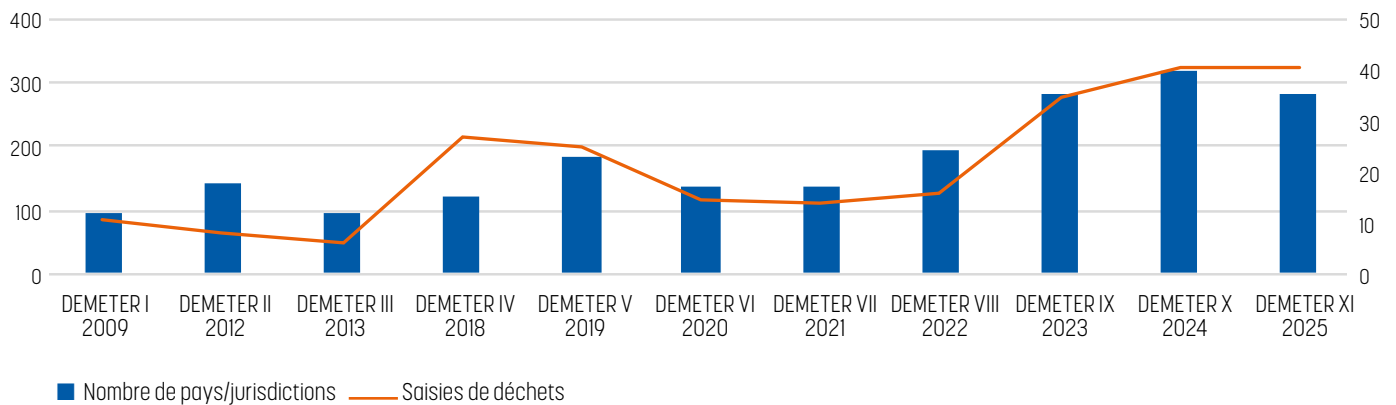
Les différents types de trafic de déchets et les défis en matière de lutte contre la fraude

L'article 9 de la Convention de Bâle définit les cas de figure où tout mouvement transfrontière de déchets dangereux ou d'autres déchets est réputé constituer un trafic illicite. Les contrôles douaniers visent principalement à vérifier la légalité des envois commerciaux et à détecter les contrebandes. Parmi les méthodes couramment observées chez les trafiquants figurent :

- la non-conformité avec la procédure de consentement préalable (PIC) de la Convention de Bâle (absence de document de notification et absence de consentement préalable à l'exportation, pas de document justificatif joint à l'envoi concernant son mouvement).
- l'erreur d'étiquetage délibérée ou accidentelle (par exemple, divers, effets personnels, articles d'occasion, matières non dangereuses).
- l'utilisation de codes incorrects du Système harmonisé (SH) ou de Bâle.
- le manque de correspondance entre le contenu déclaré et le contenu véritable d'un envoi (par exemple, au niveau des quantités de déchets, du degré de contamination, de la nature du déchet).

1 Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Nombre de pays ayant communiqué des informations et nombre de saisies de déchets signalées lors des Opérations DEMETER



- la falsification des certificats de test indiquant l'état des marchandises.
- le mélange de produits légaux et illégaux.
- les moyens cachés et la dissimulation.

Les autorités de lutte contre la fraude ont recensé plusieurs défis, notamment :

- la définition et la classification des déchets, des débris et des matières secondaires peuvent varier d'un pays à l'autre.
- la législation nationale peut définir d'autres types de déchets comme étant dangereux et introduire des exigences concernant les procédures s'appliquant aux mouvements transfrontières de ces déchets.
- les différences entre les produits en fin de vie, les déchets non dangereux et les matières secondaires peuvent varier d'une juridiction à l'autre et ces produits peuvent ne pas faire l'objet d'un contrôle plus approfondi.
- le fait que la nomenclature douanière des marchandises, basée sur le SH de l'OMD, se centre sur la nature, la composition et les propriétés physiques d'une marchandise aux fins de son classement, tandis que la Convention de Bâle fonde sa définition du déchet sur l'intention de l'éliminer, stipulant que les déchets sont « des substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national ».
- enfin, la coopération insuffisante entre les autorités compétentes au titre de la Convention de Bâle, la douane et les autres services chargés de l'application de la loi.

Opération DEMETER de l'OMD

Depuis 2009, l'OMD organise l'opération DEMETER dans le but de renforcer les capacités des douanes, d'améliorer la collaboration au niveau national et international et de recueillir davantage de données sur les saisies afin d'obtenir une image plus précise des flux internationaux illicites de déchets.

À la date de parution de cet article en juin 2026, onze éditions de l'opération DEMETER ont été menées, et les substances réglementées au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont été ajoutées à la liste des marchandises visées en 2019. La Douane de Chine a joué un rôle déterminant dans l'organisation de chaque opération, notamment en finançant des activités essentielles de renforcement des capacités et en apportant un soutien opérationnel régulier.

Bien que le nombre d'administrations participantes ait varié d'une édition à l'autre, le ratio entre le nombre de saisies et le nombre d'administrations n'a cessé d'augmenter (voir le graphique ci-dessus). Au total, les participants ont saisi 535,2 millions de kg de déchets et 2 millions d'unités individuelles de ce type de produit.

Dans le cadre de la préparation de ces opérations, des documents d'orientation sur l'élaboration de profils de risque ont été élaborés et des formations ont été dispensées aux douaniers ainsi que, dans la mesure du possible, aux agents des organismes nationaux chargés de la protection de l'environnement. Certaines agences environnementales nationales jouent également un rôle crucial lors de ces opérations. Les membres du Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement (IMPEL) ont apporté leur soutien à leurs homologues des douanes. *Environnement et Changement Climatique Canada* a mené une action conjointe avec l'Agence des services frontaliers du Canada, et divers organismes environnementaux nationaux de pays tels que la Gambie ont fourni un soutien essentiel aux douanes.

Cette stratégie a porté ses fruits. Entre l'opération DEMETER VIII en 2022 et l'opération DEMETER XI en 2025, le nombre total de saisies signalées a bondi de 194,2 %, alors que le nombre d'administrations présentant des rapports n'a augmenté que de 44,4 %, ce qui témoigne clairement d'une mobilisation accrue et d'un accent plus stratégique dans les efforts de lutte contre la fraude.

Belgique

La Douane belge a participé à toutes les éditions de l'opération DEMETER et est convaincue que, si tous les partenaires de la lutte contre la fraude intervenant dans cette initiative continuent

à collaborer pour améliorer leurs capacités d'inspection, le nombre de contrôles probants continuera d'augmenter.

Plusieurs services interviennent dans les questions liées aux déchets au sein de l'Administration belge :

- le service « législation » qui examine toutes les dispositions juridiques et administratives et informe tous les autres services concernés, en collaboration avec le service « méthodes de travail ».
- l'équipe chargée de la gestion des risques qui élabore des profils de risque en collaboration avec les autorités nationales compétentes.
- les inspecteurs sur place qui examinent les documents relatifs aux envois considérés comme présentant un risque, et qui procèdent à des inspections matérielles ou utilisent des équipements d'inspection non intrusive si nécessaire (une combinaison de ces trois types d'inspection étant également possible) ; s'ils soupçonnent qu'un envoi est illégal, ils l'interceptent et le retiennent, puis contactent l'autorité nationale compétente.
- le bureau du Procureur, dans les cas où l'autorité nationale compétente procède à la saisie de l'envoi.

La participation aux opérations DEMETER a permis à l'administration d'améliorer ses capacités de ciblage grâce à l'analyse des alertes et des informations échangées entre les participants concernant les envois qui pourraient représenter un risque ou qui ont été retenus ou saisis. Les renseignements relatifs aux résultats des inspections sont particulièrement utiles dès lors qu'ils sont suffisamment détaillés. Dans cette optique, la Douane belge fournit des données détaillées au cours des opérations et soumet systématiquement les rapports de saisie à la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD, en dehors du cadre de l'opération.

La signature, le 13 juillet 2021, d'un accord de coopération entre l'État fédéral belge et les trois régions du pays – la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale –, qui disposent d'une compétence exclusive en matière de politique de déchets, a constitué une avancée importante concernant les envois transfrontières de déchets.

Lors de l'opération DEMETER XI, la Douane belge, en coopération avec les autorités d'inspection environnementale, ont intercepté des envois de divers réfrigérateurs, congélateurs et téléviseurs qui devraient être considérés comme des déchets électroniques



Cet accord vise à coordonner la politique en matière d'importation, d'exportation et de transit des déchets en Belgique, en tenant compte des responsabilités de l'État fédéral (douane, justice et police) et des régions (services d'inspection et administrations compétentes). L'accord de coopération définit précisément les rôles de tous les acteurs et autorités concernés et prévoit les modalités d'échange d'informations, les mécanismes de coopération officielle avec des tiers, les garanties financières et les coûts administratifs, ainsi que la création d'un groupe de coordination chargé du suivi de la politique.

Tous les partenaires de la lutte contre la fraude impliqués dans le contrôle et la surveillance des envois de déchets, y compris la douane, sont représentés au sein du groupe de coordination qui se réunit régulièrement pour examiner des questions opérationnelles essentielles telles que :

- l'échange de données.
- la gestion des risques pour différents flux de déchets, la hiérarchisation des contrôles et les méthodologies d'inspection.
- les possibilités de formation – toutes les parties permettent à leurs partenaires de la lutte contre la fraude d'accéder à leurs formations spécialisées.
- les moyens de renforcer la coopération.
- la participation à des activités telles que les opérations de lutte contre la fraude de l'OMD.

Ces discussions se sont avérées utiles pour améliorer la préparation et le déroulement des inspections, les inspecteurs des douanes et les agents des autorités compétentes collaborant désormais plus étroitement.

Gambie

En Gambie, la Douane estime que le commerce illégal de déchets est en augmentation en raison des profits élevés qu'il génère et de l'implication de groupes criminels organisés.

Le nombre de saisies a considérablement augmenté ces dernières années en raison :

- de la formation des agents de première ligne de la Douane et des autres services chargés de la lutte contre la fraude aux frontières.
- de la création, au sein de l'administration douanière, d'un service dédié aux infractions et à la criminalité environnementales ; ce service est spécifiquement chargé d'élaborer les indicateurs de risque et de les mettre à jour.
- la tenue de réunions régulières avec les organismes compétents, tels que l'Agence nationale pour l'environnement (NEA), le



Lors de l'opération DEMETER XI, la Douane de Gambie a saisi 2 890 pièces de pneus usagés importés d'Allemagne

Registre national de contrôle des produits phytosanitaires et chimiques dangereux, le Conseil national de sécurité et le Conseil national de gestion de l'environnement (NEMAC), afin de définir clairement les rôles et les responsabilités et d'établir des canaux de communication efficaces (une application de messagerie très répandue est utilisée pour assurer un échange d'informations rapide et efficace entre des utilisateurs spécifiques).

- de la participation aux opérations DEMETER de l'OMD depuis 2023 qui a favorisé la coopération entre les services chargés de la lutte contre la fraude, en particulier pour le contrôle des opérations de transbordement. La sophistication croissante des contrebandiers exige également un suivi minutieux de l'évolution des méthodes, y compris des techniques de dissimulation et la participation à ces opérations, en particulier pendant les phases préparatoires et post-opérationnelles, a joué un rôle essentiel dans le développement des connaissances dans ce domaine.

Bien que la Douane de Gambie ait renforcé ses capacités, des défis subsistent. L'OMD a certes fourni des orientations sur l'élaboration de profils de risque pour les déchets plastiques et les DEEE et a dispensé des formations, mais la rotation du personnel exige des efforts continus en matière de renforcement des capacités. Des formations devraient donc être organisées régulièrement, en mettant l'accent sur les techniques de fouille et les méthodes d'enquête, y compris la manière d'interroger les suspects.

Un autre défi consiste à améliorer la conformité des opérateurs économiques. Des informations sur la réglementation et les procédures sont disponibles sur le site web de la *Gambia Revenue Authority* (GRA), et les douaniers affectés au service d'assistance répondent aux questions des opérateurs et leur fournissent des dépliants et des brochures. Cependant, la définition des déchets a donné lieu à des débats houleux, les opérateurs contestant les décisions de la Douane de classer comme déchets des matériaux qu'ils considèrent comme destinés à être recyclés ou réaffectés, ou encore des équipements usagés devant faire l'objet d'une réparation, d'une remise à neuf, une réutilisation ou une analyse des défaillances légitimes.

Malaisie

Le nombre de saisies et de procédures de rapatriement liées aux déchets a augmenté en Malaisie ces dernières années. L'importation illégale de DEEE a pris une telle ampleur que le pays a interdit leur importation en février 2026. Plus qu'une simple recrudescence de la criminalité, cette tendance témoigne surtout d'une amélioration des capacités de détection de la Malaisie, grâce aux progrès réalisés en matière de profilage des risques, à la création d'organismes spécialisés et à la collaboration avec le secteur privé.

Les initiatives de renforcement des capacités menées par l'OMD et ses organisations partenaires ont considérablement enrichi les connaissances techniques des douaniers et ont permis d'améliorer les méthodes de profilage des risques, notamment grâce à l'analyse des données de saisie transmises à la base de données CEN et aux données de sources ouvertes.

La coopération s'est renforcée avec les autorités chargées de la protection de l'environnement, les organismes chargés de l'octroi des licences et de la réglementation, les agences portuaires et maritimes, ainsi qu'avec d'autres services responsables de l'application de la loi, tels que la nouvelle Agence malaisienne de contrôle et de protection des frontières. Les rôles et les responsabilités ont été clairement définis, des cadres de coopération officiels ont été mis en place et des canaux de communication ont été établis, ce qui permet de mener des inspections communes. Des opérations conjointes sont également menées ; l'une d'entre elles a d'ailleurs récemment permis de démanteler un réseau impliqué dans l'importation illégale de substances contrôlées.

La coordination interinstitutionnelle a également été renforcée grâce à la création, par le gouvernement, du Groupe de travail interinstitutionnel (MATF), dirigé par la Commission malaisienne de lutte contre la corruption (MACC) dont l'objectif est d'assurer une démarche coordonnée pour lutter contre la corruption et la criminalité financière, en mettant particulièrement l'accent sur le démantèlement des réseaux criminels complexes agissant dans divers secteurs. Le MATF rassemble les principales agences gouvernementales en vue de coordonner les enquêtes, les poursuites judiciaires et le recouvrement des avoirs. Il se compose notamment du bureau du Procureur général, de la Police royale malaisienne, de l'Administration fiscale, du Service des douanes de Malaisie, du ministère des Finances et de l'Agence malaisienne de contrôle et de protection des frontières. Les enquêtes menées par la MACC ont abouti au gel de plus d'un million de ringgits malaisiens sur des comptes bancaires et en espèces, en lien avec l'élimination illégale de DEEE, et à l'arrestation de hauts fonctionnaires impliqués.

La Douane malaisienne a établi un partenariat avec les entreprises de gestion des déchets afin d'améliorer le respect de la réglementation, ainsi qu'avec les prestataires logistiques et les compagnies maritimes dans le but de faciliter une communication rapide concernant les envois susceptibles d'enfreindre la loi.



Une cargaison de 45 tonnes contenant divers types d'appareils électroniques usagés a été interceptée par la Douane indonésienne lors de l'opération DEMETER X



Lors de l'Opération DEMETER XI, la Douane indonésienne, en collaboration avec la Marine indonésienne, a saisi 156 sacs de vêtements usagés, ainsi que d'autres articles tels que des aliments et des boissons

Les résultats indiquent une meilleure sensibilisation et un respect accru des règles, certains opérateurs se déclarant favorables à une lutte plus stricte contre la fraude afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Dans un cas précis, les informations fournies par une entreprise de logistique ont permis à la Douane de détecter et d'intercepter un envoi illégal de substances appauvrissant la couche d'ozone. Des défis persistent néanmoins, notamment les niveaux de compréhension variables de la réglementation. Le secteur privé souhaiterait de manière générale que les informations sur les exigences réglementaires soient plus claires et plus accessibles. Les parties prenantes soulignent également qu'il est nécessaire de simplifier les procédures, d'améliorer les orientations en matière de classification et de documentation, et d'harmoniser davantage les pratiques de lutte contre la fraude.

Des efforts ont également été déployés pour sensibiliser le public aux risques environnementaux et sanitaires liés au commerce illicite, à travers des conférences de presse, des ateliers et des séminaires.

Afin de renforcer davantage les capacités douanières de lutte contre la fraude, la Malaisie étudie les mesures suivantes :

- des investissements accrus dans la technologie et les outils de détection, l'administration disposant actuellement d'une expertise technique limitée pour détecter certaines substances.
- l'extension des programmes de formation spécialisée. Les méthodes de contrebande et les techniques de dissimulation évoluent rapidement et de nouvelles tendances apparaissent, telles que l'utilisation accrue d'itinéraires de transit et de transbordement pour masquer l'origine et la destination, ainsi que le détournement de substances contrôlées vers le territoire national via les zones franches. Une formation spécifique pourrait donc être mise en place pour améliorer les méthodes de détection.
- le renforcement des cadres juridiques et des sanctions car les amendes infligées sont parfois inférieures aux profits générés par un seul envoi illégal.
- l'amélioration des mécanismes de partage des données en temps réel.
- la promotion de l'harmonisation des réglementations à l'échelle mondiale, étant donné que les divergences au niveau international en matière de classification et de définition des déchets compliquent la lutte contre la fraude.

Indonésie

En Indonésie, les enseignements tirés ont également mis en évidence à quel point il est important de mettre en place un mécanisme de coordination centralisé afin de garantir une lutte contre la fraude plus efficace et rationalisée. La lutte contre la criminalité environnementale liée au commerce international est supervisée par l'Unité de lutte contre la fraude douanière, qui agit en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, en sa qualité de chef de file pour les questions environnementales, la Police nationale indonésienne (POLRI) et le Bureau du Procureur général.

Les douaniers disposent d'équipements d'inspection non intrusive (scanners à rayons X), de laboratoires, d'outils d'analyse de données et de rapports de saisie. Depuis 2022, ils participent à l'opération DEMETER, dont la phase préparatoire prévoit une formation et l'examen des profils de risque.

Les données relatives aux saisies de déchets par la Douane d'Indonésie montrent que les DEEE représentent une part croissante du volume des déchets interceptés, avec pas moins de huit cas de DEEE signalés au cours des cinq semaines de l'opération DEMETER XI.

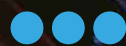
On observe également que les cargaisons jadis homogènes évoluent de plus en plus en des chargements mixtes, mêlant des déchets dangereux à des matériaux recyclables, ce qui met à rude épreuve la capacité technique de la Douane à détecter le fret illicite. Les méthodes de contrebande sont également plus sophistiquées, avec un nombre croissant de cas impliquant des documents falsifiés et l'utilisation délibérée de codes du SH incorrects mais plausibles. Les routes commerciales se sont diversifiées et sont devenues plus complexes, les pays de départ s'étendant à l'Asie de l'Est, à l'Amérique du Nord et à l'Europe.

Les doublons bureaucratiques et l'inefficacité constituent un autre défi, certains opérateurs se plaignant de l'absence d'informations concernant le statut de leurs envois. Le manque de coordination entre les différents acteurs impliqués au niveau portuaire constitue également un problème. La corruption représente un autre risque pouvant survenir à différentes étapes de la chaîne de gestion des déchets, avant même que les transactions n'aient lieu, par exemple pour l'obtention de permis ou de licences.

Enfin, la disponibilité des informations, notamment en ce qui concerne les changements réglementaires, pose problème et certains opérateurs s'inquiètent de ne pas recevoir d'informations adéquates en temps opportun alors qu'elles leur permettraient de respecter la réglementation applicable. La Douane d'Indonésie s'engage à fournir ces informations à travers ses bureaux d'information et ses plateformes numériques.



Innovation Axée sur les Scénarios pour une Douane Intelligente



PLUS de Technologies Avancées

PLUS d'Intégration Fluide

PLUS d'Analyse Intelligente



Maritime



Terrestre

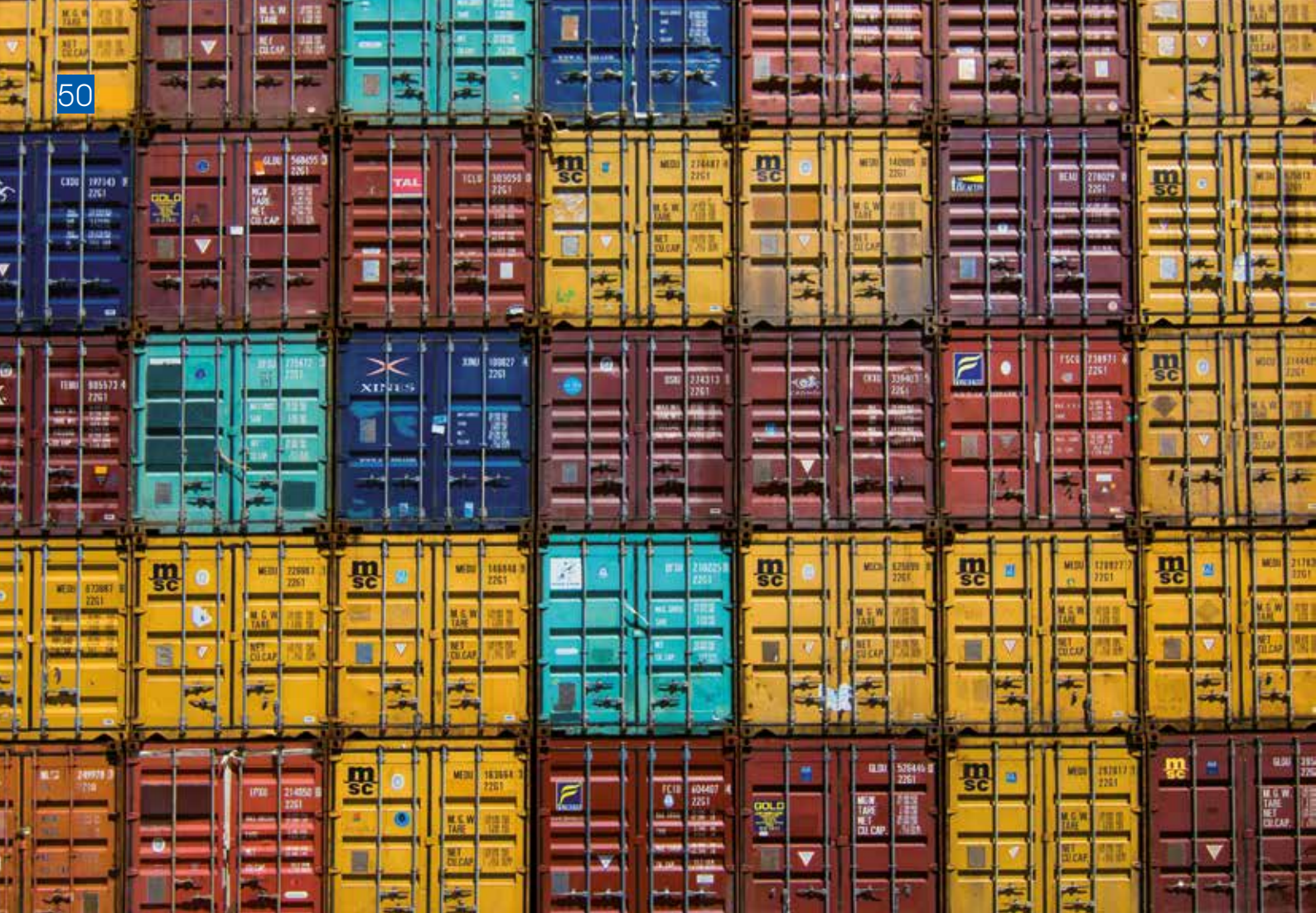


Aéroportuaire

Créer un Monde Plus Sûr

WWW.NUCTECH.COM

Tel: +8610 62780909 E-mail: info@nuctech.com



Examen par scanner des conteneurs : évolutions, innovations technologiques et impact sur la performance douanière au Port de Douala

Par **Éric PEKASSA NSANGOU**, Douane du Cameroun

Le recours aux équipements d'inspection non intrusive pour le contrôle des conteneurs s'est progressivement imposé comme l'un des principaux instruments de modernisation des administrations douanières à travers le monde. Dans un contexte marqué par l'accroissement des échanges commerciaux, le développement des réseaux criminels transnationaux et l'exigence d'une plus grande fluidité logistique, les administrations douanières doivent désormais concilier efficacité des contrôles, sécurisation de la chaîne logistique internationale et facilitation des échanges.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'évolution du dispositif d'examen par scanner des conteneurs dans les ports camerounais. Au Port de Douala, le système est progressivement passé d'un

contrôle ciblé fondé sur l'analyse de risque à un modèle de scanning quasi systématique des conteneurs à l'importation et à l'exportation à partir de 2016. Le présent article analyse les différentes phases de mise en œuvre de l'examen par scanner des conteneurs dans le Port de Douala, les technologies mobilisées, les impacts opérationnels et économiques observés ainsi que les perspectives d'évolution du dispositif.

Contexte et évolution du dispositif de scanning au Port de Douala

La mise en place, dès 2005, d'une procédure d'examen par scanner des conteneurs au Port de Douala s'inscrivait dans une stratégie progressive de modernisation des contrôles douaniers et de sécurisation des flux commerciaux.



Tableau 1 : Volume de scanning des conteneurs au Port de Douala entre 2020 et 2025 (Source : Douane du Cameroun)

Importations		
Années	Conteneurs débarqués	Conteneurs scannés
2020	124 679	124 180
2021	115 025	114 894
2022	113 511	113 066
2023	121 444	121 284
2024	129 890	129 708
2025	128 358	128 066
Total	732 907	731 198
Exportations		
Années	Conteneurs scannés	Conteneurs embarqués
2020	68 803	68 549
2021	77 388	77 123
2022	75 518	76 086
2023	60 997	61 498
2024	64 786	64 830
2025	65 462	65 571
Total	412 954	413 657

Cette réforme intervenait dans le contexte de l'adoption par l'Organisation mondiale des douanes du Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter les échanges internationaux. Celui-ci encourage notamment le recours aux techniques d'inspection non intrusive et au renforcement de la gestion des risques.

Le dispositif reposait initialement sur un scanner mobile utilisé en fin de procédure de dédouanement selon une logique de ciblage des conteneurs présentant un niveau de risque élevé. Ce scanner était exploité dans le cadre d'un partenariat entre l'État du Cameroun et une société spécialisée dans l'inspection des marchandises.

Une évolution majeure est intervenue en octobre 2016 avec la décision du Gouvernement camerounais d'instaurer une procédure d'examen systématique des conteneurs à l'importation et à l'exportation. Pour répondre à cette exigence, le premier scanner mobile a été remplacé par deux scanners fixes de grande capacité dédiés aux opérations d'importation.

En juillet 2017, un scanner dédié aux opérations d'exportation a été installé afin d'étendre le contrôle à l'ensemble des flux sortants. Le dispositif a ensuite été renforcé en juillet 2021 par l'installation d'un second scanner export situé hors du terminal à conteneurs, avec un démarrage effectif des opérations en mars 2022.

Depuis lors, le Port de Douala dispose d'un système de scanning couvrant pratiquement l'ensemble des conteneurs à l'importation et à l'exportation.

L'analyse de ces données montre que l'objectif de scanning quasi intégral est globalement atteint, même si certaines catégories de conteneurs échappent encore à cette procédure. Les écarts observés à l'importation s'expliquent principalement par l'existence de conteneurs spécialisés qui, en raison de leur configuration technique ou de leur gabarit, ne peuvent être examinés par scanner. Il s'agit notamment des conteneurs *flat rack* sans parois latérales, des conteneurs *open top* dépourvus de toit rigide, des conteneurs-citernes ainsi que des cargaisons hors gabarit. Ces marchandises font généralement l'objet de visites physiques par les services douaniers.

Concernant les exportations, il apparaît qu'à partir de 2022 le nombre de conteneurs scannés devient légèrement supérieur au nombre de conteneurs effectivement embarqués. Cette situation s'explique par le fait que seuls les conteneurs préalablement scannés sont admis sur le terminal export, alors que certaines cargaisons peuvent finalement être retirées ou abandonnées pour diverses raisons commerciales ou logistiques : rupture de contrat, annulation de la procédure d'exportation ou changement de conditionnement.

Architecture technologique et intégration des systèmes

Le système exploité au Port de Douala repose sur une architecture technologique intégrée associant scanners à rayons X, plateformes numériques et outils d'intelligence artificielle.

Les quatre scanners de haute capacité actuellement déployés peuvent chacun traiter jusqu'à 100 conteneurs par heure. Les données générées sont centralisées dans une plateforme

numérique développée par l'opérateur afin d'assurer une gestion harmonisée des informations issues d'équipements de différents fabricants.

L'intégration récente de solutions d'intelligence artificielle a considérablement renforcé les capacités analytiques des services douaniers grâce à l'assistance à l'interprétation des images, à la détection automatisée des anomalies, à la prédiction des marchandises à partir des codes SH ainsi qu'au croisement automatisé des données déclaratives et des images scanners.

La plateforme D-TECT est interconnectée avec plusieurs systèmes d'information opérant dans l'environnement portuaire, notamment le portail CAMCIS pour la Douane, NAVIS pour la Régie du Terminal à Conteneurs ainsi que les plateformes du Guichet Unique du Commerce Extérieur.

Cette interconnexion favorise la circulation rapide de l'information et contribue au développement d'un environnement numérique intégré de contrôle du commerce extérieur.

Impacts opérationnels et performances douanières

La généralisation du scanning a profondément transformé les méthodes de contrôle douanier au Port de Douala.

Dès leur déchargement, les conteneurs sont dirigés vers les sites d'examen où les images sont automatiquement rapprochées des données du manifeste et des déclarations en douane. Cette centralisation de l'information fournit aux inspecteurs un environnement d'analyse unique facilitant la détection des dissimulations frauduleuses, l'identification des fausses déclarations, le ciblage des contrôles physiques ainsi que l'amélioration de la gestion des risques.

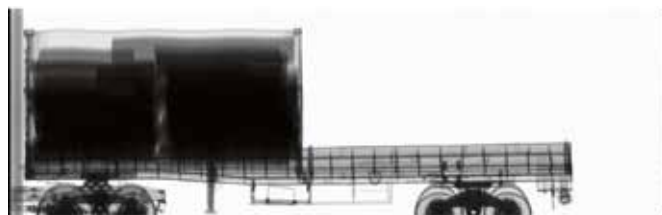
Au fil des années, l'exploitation des images scanners est devenue un véritable outil d'aide à la décision pour les inspecteurs de première ligne, les services de contre-visite et les unités de gestion des risques.

En 2025, près de 90 % des déclarations ayant fait l'objet de redressements dans le secteur douanier du Littoral 1 ont été détectées grâce à l'exploitation des images scanners. Sans ces images, les opérations de contrôle auraient probablement abouti à des redressements moins ciblés, plus longs à établir et potentiellement moins efficaces.



Image scanner d'un conteneur présentant une cargaison hétérogène

L'image ci-dessus présente un conteneur à l'importation dans lequel seuls les véhicules étaient déclarés dans le Document Administratif Unique (DAU), document qui regroupe toutes les informations nécessaires pour l'importation des marchandises et dont l'envoi lance le processus de dédouanement proprement dit dans le système CAMCIS. Après vérification des images, l'inspecteur en charge de la déclaration a découvert d'autres marchandises dans le conteneur et l'inspection physique a permis de déterminer les espèces et quantités correctes, et, par conséquent, les droits et taxes de douane à payer.



Images scanner de conteneur de bois à l'export

Les deux images ci-dessus présentent deux conteneurs remplis de bois en grume (équarris) mais dont la cargaison avait été déclarée en douane comme étant du bois débité pour profiter de l'exonération du paiement des droits et taxes. Ces conteneurs ont fait l'objet de liquidation de droits et taxes supplémentaires après vérification des images issues du scanner et constatation des incohérences. À titre de comparaison, l'image ci-dessous présente un conteneur de bois débité.

Le secteur douanier couvrant le port de Douala occupe par ailleurs une place prépondérante dans les performances budgétaires de la Douane camerounaise.

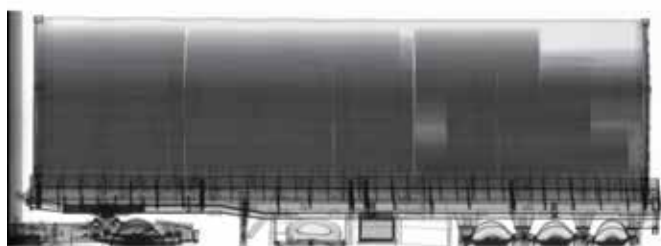


Image de conteneur modèle de bois débité

Tableau 2a : Performances de recettes de la Direction Générale des Douanes (Source : Douane du Cameroun)

(Montants en milliards de FCFA)

Exercices	Objectifs	Réalisations	Taux de réalisation
2021	804,7	852,3	105,9 %
2022	863,9	898,4	104,0 %
2023	973,7	1022,6	105,0 %
2024	1094,6	1056,3	96,5 %
2025	1136,2	1155,6	101,7 %

Tableau 2b : Performances du secteur des douanes du Littoral 1 (Source : Douane du Cameroun)

(Montants en milliards de FCFA)

Exercices	Objectifs	Réalisations	Taux de réalisation
2021	580,6	611,6	105,3 %
2022	568,4	591,3	104,0 %
2023	640,8	674,2	105,2 %
2024	669,2	660,8	98,7 %
2025	681,0	690,3	101,4 %

Les données des tableaux ci-dessus mettent en évidence le rôle central du Port de Douala dans la mobilisation des recettes douanières nationales. Le scanning contribue à cette performance en renforçant la détection des fraudes tarifaires, le contrôle de la valeur, l'identification des marchandises non déclarées et la sécurisation de l'assiette fiscale.

L'impact du contrôle non intrusif des conteneurs sur la facilitation des échanges demeure néanmoins plus difficile à mesurer de manière exhaustive. Les données disponibles montrent toutefois une amélioration progressive des délais de traitement des déclarations malgré l'augmentation des volumes commerciaux. En 2025, le délai moyen de liquidation des déclarations associées aux conteneurs scannés était estimé à environ 1,2 jour. Toutefois, le dispositif reste exposé à certains risques de perturbation. Les difficultés rencontrées au cours du premier trimestre 2026 lors de la « crise des scanners » ont notamment montré que des dysfonctionnements techniques ou contractuels peuvent avoir un impact immédiat sur la fluidité portuaire et les délais de dédouanement.

Limites et défis du dispositif

Malgré ses résultats positifs, le système de scanning des conteneurs au Port de Douala fait face à plusieurs défis.

Parmi les principales limites figurent la dépendance technologique vis-à-vis de l'opérateur privé, les risques de congestion en cas de panne des équipements, l'insuffisante prise en charge des cargaisons hors gabarit, les besoins croissants en maintenance spécialisée, la nécessité d'une formation continue des analystes d'images ainsi que les enjeux de cyber sécurité liés à l'interconnexion des systèmes numériques.

Le contrôle systématique des conteneurs soulève également la question de l'équilibre entre sécurisation des échanges et facilitation du commerce. Une généralisation excessive des contrôles pourrait en effet entraîner des ralentissements logistiques si les capacités techniques et humaines ne suivent pas l'évolution des flux.

Perspectives d'avenir

Les perspectives d'évolution du dispositif de scanning dans les ports camerounais s'inscrivent dans une logique de transformation numérique et d'intégration inter administrative.

L'opérateur du scanning au Port de Douala envisage, conformément à ses engagements contractuels, la mise en place d'une plateforme nationale centralisée permettant la mutualisation des analyses et le partage des données entre plusieurs administrations, notamment la Douane, les autorités portuaires, la police, la gendarmerie et les autres services de contrôle. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de modernisation du Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur et vise à créer un véritable écosystème numérique du commerce extérieur.

Une telle plateforme permettrait notamment la transmission automatique des images scanners, un accès sécurisé aux données pour les administrations autorisées, un archivage traçable et opposable, le développement des contrôles conjoints ainsi qu'un meilleur partage du renseignement.

Les évolutions futures devraient également porter sur l'élargissement des capacités de l'intelligence artificielle, l'amélioration des systèmes de détection automatisée, le développement d'alertes intelligentes après croisement des données ainsi que le renforcement des équipements mobiles pour les cargaisons hors gabarit. Ces transformations devront nécessairement s'accompagner d'un renforcement des capacités techniques et analytiques du personnel douanier.

En savoir +

cab.douanes.cameroun@gmail.com



Réforme douanière de l'UE : un tournant décisif dans un monde en mutation

Par Gerassimos Thomas, directeur général de la fiscalité et de l'union douanière, Commission européenne

Chaque jour, tandis que les Européens vaquent à leurs occupations, les agents des douanes supervisent le trafic de milliards de marchandises aux frontières extérieures de l'UE, dans les ports maritimes, les aéroports et aux postes-frontières terrestres. L'union douanière de l'UE est un gardien dont la plupart des citoyens ne remarqueront jamais l'existence, mais qui touche pourtant de nombreuses marchandises qu'ils consomment, portent ou sur lesquelles ils comptent. Peu de systèmes façonnent la vie quotidienne des Européens aussi profondément que l'union douanière de l'UE.

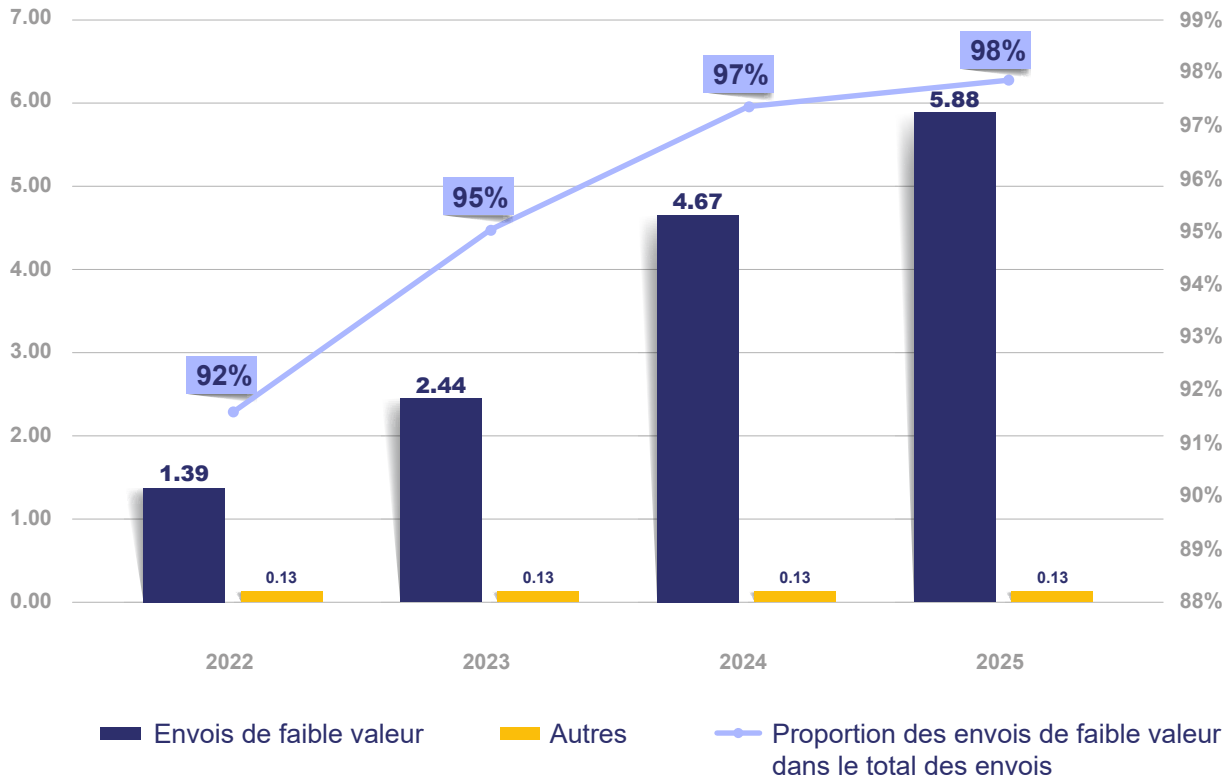
L'union douanière est un pilier de l'intégration européenne depuis sa création en 1968. Elle a discrètement soutenu la prospérité, la sécurité et la libre circulation des marchandises à travers l'UE. Ce système signifie que les marchandises entrant dans l'UE sont soumises à des droits de douane communs, quelle que soit la frontière extérieure de l'UE qu'elles franchissent. Une fois à l'intérieur de l'UE, les marchandises peuvent circuler librement, sans droits de douane ni contrôles supplémentaires. Naturellement, cela nécessite une coordination étroite et un partage d'informations entre les 27 États membres de l'UE.

Pourtant, aujourd'hui, ce système fondamental se trouve à la croisée des chemins. Depuis 1968, le monde a radicalement changé et nous oblige à nous adapter. Les défis auxquels nous sommes confrontés – de l'augmentation des volumes d'échanges à l'expansion du commerce électronique, en passant par l'évolution des menaces pour la sécurité et la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que l'importance croissante accordée par les citoyens à des produits sûrs, respectueux de l'environnement et socialement responsables – nous concernent tous et exigent des changements urgents de la part de l'UE et de la communauté internationale du commerce et des douanes.

C'est pourquoi, à l'issue d'intenses négociations, l'UE a adopté en mars 2026 une réforme douanière historique qui réinvente les douanes de l'UE pour le XXI^e siècle. Fondamentalement, cette réforme nous aidera à mieux coordonner les systèmes nationaux actuellement fragmentés au sein d'une architecture unifiée et fondée sur les données, transformant ainsi les douanes de l'UE en une force encore plus dynamique, guidée par le renseignement, capable de faire face aux menaces modernes et aux impératifs économiques. Le moment est venu de mettre en œuvre cette réforme progressivement, dans un esprit de collaboration et de coordination, et en coopération avec la communauté douanière et commerciale internationale.

En effet, les enjeux ne pourraient être plus importants. Notre union douanière européenne protège l'un des plus grands marchés uniques au monde, qui offre un espace commun à 450 millions de citoyens et 26 millions d'entreprises. Avec un PIB de 18 000 milliards d'euros, le marché unique de l'UE est la deuxième économie mondiale et le plus grand bloc commercial au monde, représentant environ 15 % du commerce mondial. Les volumes d'échanges commerciaux sont en hausse : chaque année, 600 millions d'articles traditionnels sont importés dans l'UE et plus de 530 millions d'articles sont exportés de l'UE vers des pays tiers. Nous avons accéléré l'élan de notre politique commerciale mondiale : rien qu'au cours des dix-huit derniers mois, l'UE a pris des initiatives pour conclure des accords de libre-échange et de partenariat économique avec des acteurs économiques majeurs tels que le Mercosur, l'Inde, l'Indonésie et le Mexique, et la liste s'allonge.

Pourtant, le véritable test de ces accords de libre-échange réside dans leur mise en œuvre, et c'est là que les douanes jouent un rôle clé. Des contrôles des règles d'origine aux classifications tarifaires, les douanes facilitent le commerce international et veillent à ce que les accords de libre-échange tiennent leurs promesses. Sans processus douaniers efficaces, même les accords commerciaux les



plus ambitieux risquent de rester des victoires sur le papier : leur succès dépend de la manière dont ils fonctionnent dans la pratique.

Nouveaux défis et responsabilités accrues pour les douanes

Le travail des douanes devient de plus en plus complexe à mesure que l'ampleur des défis s'accroît à un rythme sans précédent. Considérez ces chiffres : rien qu'en 2025, 5,9 milliards d'articles issus du commerce électronique ont été importés dans l'UE. C'est plus de quatre fois le volume enregistré en 2022. Cela présente des risques critiques : non seulement un risque accru que des marchandises non sûres ou des matières dangereuses se retrouvent sur le marché de l'UE, mais aussi une exposition accrue à des pratiques de concurrence déloyale, par exemple par le biais de contrefaçons ou d'envois faussement déclarés destinés à échapper aux droits de douane.

De plus, le mandat des douanes s'est considérablement élargi, dépassant largement la simple perception des recettes pour s'étendre à la protection de valeurs sociales plus larges, allant du développement durable et de la santé publique à l'État de droit. À cette fin, les douanes de l'UE appliquent plus de 350 textes législatifs, allant des mesures de lutte contre le crime organisé, la contrebande, le trafic de drogue et le terrorisme, à l'application des sanctions et au contrôle de la conformité des produits aux normes en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de travail. De plus, les douanes ont dû s'adapter à divers nouveaux défis ces dernières années, tels que le Brexit et la COVID.

Compte tenu de ces responsabilités élargies et du nombre de dossiers traités par les douanes, les limites des systèmes actuels apparaissent de manière flagrante. Des contrôles douaniers efficaces

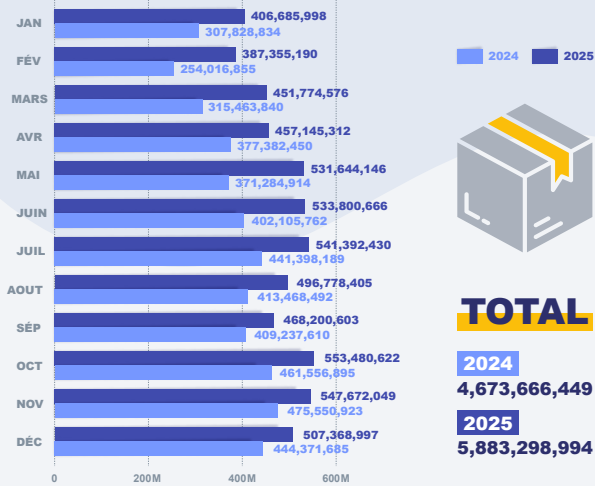
ne peuvent plus se limiter à des vérifications visuelles, même avec le soutien de laboratoires ou de systèmes de certification. Ce dont les contrôles douaniers efficaces ont essentiellement besoin, c'est d'un partage des données en temps réel pour identifier les envois à haut risque avant qu'ils n'entrent sur le marché de l'UE.

Les forces motrices qui poussent le modèle actuel à ses limites

Au cours des dernières années, nous avons observé une multiplication des défis qui exigent des changements urgents.

Tout d'abord, l'explosion du commerce électronique confronte les douanes à de nouveaux risques financiers, de contrefaçon et de non-conformité. De nombreux produits ne respectent pas les règles et normes de l'UE et posent de graves problèmes de sécurité et de sûreté pour les consommateurs. Des inspections ciblées menées dans l'ensemble de l'UE-27 tout au long de l'année 2025 sur les cosmétiques, les équipements de protection individuelle (EPI), les compléments alimentaires, les jouets et les appareils électroniques ont révélé une non-conformité alarmante : plus de 60 % des produits contrôlés ne respectaient pas les normes de l'UE en raison d'étiquettes manquantes, d'ingrédients interdits ou de l'absence de documentation de sécurité. Dans l'une des études, des tests en laboratoire ont même révélé que 84 % des jouets échantillonnés étaient dangereux, exposant les consommateurs à des risques tels que des produits chimiques nocifs ou des défauts de conception. Acheter à bas prix peut sembler attrayant pour les consommateurs sur le moment, mais cela comporte un coût caché : des risques pour la santé et des dommages environnementaux. De plus, ces produits créent des conditions de concurrence inéquitables entre les entreprises de l'UE, qui doivent appliquer les normes de l'UE, et leurs concurrents internationaux, qui ne respectent pas

NOMBRES DE PRODUITS IMPORTÉS ISSUS DU E-COMMERCE DONT LA VALEUR NE DÉPASSE PAS €150, PAR MOIS EN 2024 ET 2025



nécessairement ces exigences. Il est important de veiller à ce que tout le monde respecte les mêmes règles – et la réforme douanière de l'UE y remédiera.

Deuxièmement, la réalité est que les douanes de l'UE ne fonctionnent pas encore « comme un tout » : l'union douanière ne dispose actuellement pas d'un organe opérationnel centralisé. Il existe 27 autorités douanières, avec des priorités de contrôle et des pratiques différentes sur le terrain, qui exploitent 111 interfaces et systèmes informatiques qui, souvent, ne communiquent pas entre eux. Cette situation peut nous rendre plus vulnérables face aux fraudeurs qui tentent de trouver le maillon faible. Cette approche disparate est également coûteuse et inefficace. Les entreprises doivent supporter entre 1 et 2 milliards d'euros par an en coûts de mise en conformité.

Troisièmement, à une époque où les données constituent la nouvelle infrastructure, les douanes ne peuvent remplir leur rôle croissant sans outils numériques modernes. Nous devons numériser entièrement nos procédures douanières et intégrer les données douanières de manière exhaustive. L'essor des outils numériques et de l'IA est un train que nous ne pouvons pas manquer : la disponibilité de ces nouveaux outils pourrait nous aider à transformer nos douanes de manière innovante. L'avantage de faire partie d'une équipe est que nous pouvons apprendre les uns des autres. De nombreux États membres de l'UE sont déjà à la pointe en matière de systèmes numériques et développent des innovations qui peuvent servir de modèles pour une mise à l'échelle au niveau de l'UE.

La réforme douanière remodèle en profondeur le fonctionnement de l'écosystème douanier de l'UE afin de le rendre plus intelligent et plus solide, mieux coordonné et plus efficace.

Tirer les leçons des réseaux de coopération douanière actuels en Europe

Le paysage douanier européen connaît une transformation majeure, portée par la numérisation et la nécessité de pérenniser le commerce. La numérisation du code des douanes de l'Union (CDU) ouvre la voie à un environnement douanier entièrement électronique et axé sur les données.



En préparation de cette réforme, nous avons tiré les leçons de l'expérience des plateformes de collaboration européennes existantes telles que CELBET (équipe d'experts des douanes pour les frontières terrestres de l'Europe de l'Est et du Sud-Est) et EUCABET (équipe d'experts de l'Alliance douanière de l'UE pour les frontières), qui ont posé des bases opérationnelles essentielles, renforçant ainsi l'application de la législation et la gestion des risques. Dans le cas de CELBET, par exemple, 11 États membres ont mis en place une équipe d'experts afin de développer et de renforcer les actions de coopération opérationnelle aux frontières terrestres orientales et sud-orientales, obtenant des résultats tangibles allant de l'établissement conjoint de profils de risque à l'utilisation de nouvelles technologies, tout en identifiant les faiblesses qui entravent l'efficacité de l'action commune, telles que les priorités divergentes des États membres et les difficultés liées au partage des données. Ces enseignements ont guidé l'élargissement de la coopération dans le cadre de l'EUCABET, qui a amélioré la coordination opérationnelle à toutes les frontières de l'UE, en particulier dans la lutte contre le trafic de drogue et les risques liés au commerce électronique.

À l'avenir, plusieurs initiatives, telles que la future loi sur la conformité et la sécurité des produits, renforceront encore la surveillance de la chaîne d'approvisionnement, tandis que le programme proposé pour le marché unique et les douanes, doté d'environ 3 milliards d'euros et axé sur les priorités douanières, devrait financer les efforts de modernisation, y compris les activités qui seront menées par la nouvelle Autorité douanière de l'Union européenne (EUCA). Ces réformes doivent être considérées comme les pièces d'un même puzzle : elles représentent un changement stratégique global en Europe vers une union douanière plus intégrée, plus résiliente et fondée sur la technologie, ainsi que vers une coopération et une coordination accrues entre les pays.

Comment une réforme axée sur les données redéfinit l'avenir des douanes de l'UE

La réforme douanière consiste en une modernisation complète du fonctionnement et de l'interopérabilité de l'écosystème douanier de l'UE. Elle introduit un système centralisé, numérique et axé sur les données afin de simplifier les procédures et d'améliorer la gestion des risques, et lance des mesures concrètes pour relever les défis posés par la croissance du commerce électronique. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'il s'agit d'une vision que 27 pays différents

ont accepté de mettre en œuvre, ce qui témoigne véritablement du fonctionnement optimal de l'UE.

Une architecture à l'échelle de l'UE : l'Autorité douanière européenne (EUCA) et le centre de données douanières de l'UE

À la tête de cette réforme se trouve la nouvelle Autorité douanière de l'UE (EUCA), située à Lille, en France, qui a été choisie pour accueillir son siège à l'issue d'un concours entre neuf villes de l'UE. La mission principale de l'EUCA sera de gérer le Hub de données douanières de l'UE, une plateforme centralisée qui collectera, traitera, reliera et stockera toutes les données douanières pertinentes au niveau de l'UE sur une plateforme unique, au lieu des 111 systèmes nationaux distincts actuellement en place dans les 27 États membres.

En commençant par le commerce électronique, le centre de données deviendra l'interface numérique unique pour toutes les déclarations douanières, offrant ainsi une expérience douanière homogène, quel que soit le point de passage frontalier. Cela signifie que les entreprises souhaitant importer des marchandises dans l'UE pourront saisir toutes les informations nécessaires sur leurs produits et leurs chaînes d'approvisionnement en un seul et même endroit, au lieu de devoir le faire dans différents systèmes nationaux et dans différentes langues. Qu'elles prévoient d'entrer dans l'UE à Hambourg, Anvers ou Algésiras, ou d'utiliser les ports de l'UE comme points de transit, elles ne devront déposer leurs données qu'une seule fois dans le Data Hub de l'EUCA. Tous les États membres de l'UE auront accès aux mêmes données en temps réel, en fonction de leurs rôles et de leurs droits dans les processus douaniers. Les autorités douanières des États membres verront toutes les marchandises entrant dans l'UE et bénéficieront d'une véritable vue d'ensemble à 360 degrés. Grâce à ces informations et au soutien de l'EUCA, elles seront en mesure de réaliser des évaluations des risques plus ciblées et de concentrer les contrôles douaniers là où ils sont le plus nécessaires.

La véritable puissance du centre de données réside dans cette capacité à transformer les douanes d'une force réactive en une force prédictive. Il permettra de recouper les données commerciales avec les renseignements de l'OLAF (l'Office européen de lutte antifraude), du Parquet européen et des autorités de surveillance du marché afin d'améliorer le signalement des envois à haut risque avant leur arrivée aux frontières européennes. Des outils analytiques tels que les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent aider à identifier des schémas, tels que des itinéraires suspects, des sous-évaluations ou des liens avec des fraudeurs connus. Le système suivra des « événements de données » plutôt que des déclarations statiques – enregistrant le moment où une commande est passée, où un envoi est chargé, où les marchandises sont dédouanées – offrant ainsi une vue dynamique et de bout en bout des flux commerciaux au lieu de la situation actuelle, plus fragmentée, où les données sont en grande partie stockées dans des silos distincts, spécifiques à chaque déclaration. Cette

approche sera particulièrement transformatrice pour le commerce électronique, où le système actuel est particulièrement surchargé.

Grâce à l'EUCA, nous disposerons pour la première fois d'une véritable analyse des risques à l'échelle de l'UE, qui garantira des priorités communes en matière de contrôles et une évaluation commune des risques et menaces émergents. Bon nombre des défis actuels sont de nature transfrontalière et l'EUCA aidera les autorités douanières à y faire face encore plus efficacement. Lorsque des envois à haut risque seront identifiés, l'EUCA coordonnera des opérations conjointes entre les États membres, leur permettant d'agir comme une seule entité plutôt que comme 27 entités distinctes. Cette approche sera particulièrement utile pour lutter contre les menaces transfrontalières telles que le trafic de marchandises illicites ou d'autres activités qui exploitent les différences entre les systèmes nationaux.

La création de l'EUCA marque une évolution majeure dans la gouvernance douanière de l'UE, car elle permettra de mettre en place une capacité de coordination centrale destinée à soutenir les administrations douanières nationales. À plein régime, 300 membres du personnel travailleront conjointement pour aider les États membres à rendre les douanes de l'UE plus intelligentes, plus rapides, plus sûres, plus uniformes et mieux à même de gérer les flux commerciaux mondiaux modernes. L'EUCA ne remplacera pas les administrations douanières nationales. Elle est conçue pour jouer un rôle de catalyseur, et les autorités douanières



nationales conserveront leur autonomie opérationnelle et resteront responsables de la mise en œuvre des dispositions légales en matière douanière, tout en bénéficiant d'une coordination au niveau de l'UE et d'analyses partagées. La nouvelle agence renforcera le travail collectif des douanes de l'UE grâce au partage d'expériences, de renseignements, d'opérations coordonnées et d'outils analytiques avancés déployés dans le centre de données. La gouvernance et le fonctionnement opérationnel de l'EUCA reposeront sur les États membres, qui représentent leurs pays au sein du conseil d'administration de l'EUCA. L'agence sera dirigée par un directeur exécutif, qui n'a pas encore été sélectionné.

Prochaines étapes

L'EUCA sera mise en place en étroite coopération avec les États membres, certaines activités débutant en 2027, et le Data Hub se concentrera dans un premier temps sur le commerce électronique à partir de 2028. Le déploiement complet de tous les aspects de la réforme pour toutes les formes de commerce sera achevé au plus tard en 2031. Tous les opérateurs auront la possibilité d'exercer leurs activités dans le cadre du nouveau code de la consommation de l'Union européenne (UCC) d'ici cette date, voire plus tôt. Ce cadre deviendra obligatoire pour tous peu après. À partir de ce moment-là, les opérateurs n'interagiront avec les douanes que par l'intermédiaire du Data Hub. Cela se traduira par une simplification très importante pour les entreprises et les autorités douanières des États membres. Les économies estimées pour ces derniers s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros par an en coûts de développement et de maintenance informatiques. Ce cadre redéfinira la manière dont les informations sont fournies, utilisées et partagées, réduisant considérablement les coûts de mise en conformité pour toutes les entreprises. Il permettra en outre de nouvelles facilités pour le système fiable « Trust & Check », y compris la possibilité de procéder à la « libération autonome » des marchandises au nom des douanes.

Priorités communes pour l'avenir des douanes : la réforme du code des douanes de l'Union (UCC) et la modernisation de l'OMD

La réforme du Code des douanes de l'Union (CCU) reflète parfaitement l'objectif principal de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui consiste à améliorer les performances douanières grâce à une modernisation des douanes fondée sur les données à l'échelle mondiale, y compris au sein même de l'OMD. La réforme du CCU soutient directement cet objectif ainsi que d'autres objectifs de l'OMD visant à mettre en place des processus douaniers numérisés, simplifiés et s'appuyant sur des données, à améliorer la gestion des risques fondée sur les données et à renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement. Ce faisant, l'UE s'aligne sur les piliers clés de la mission de l'OMD, qui consiste à garantir que les douanes mondiales restent adaptées à leur mission à une époque de changements technologiques et économiques rapides, encore compliquée par les bouleversements géopolitiques.

L'ambition de l'UE de faire progresser l'innovation et la modernisation des performances douanières à l'échelle mondiale se reflète également de manière très visible dans sa promotion sans

faillie d'une modernisation substantielle du Système harmonisé (SH), qui comble les lacunes en matière de classification, de durabilité et de technologies émergentes. Cela garantira que le SH reste un outil pertinent pour le commerce mondial, contribuant à simplifier la classification tarifaire des marchandises et s'alignant sur les tendances actuelles du commerce mondial. L'UE s'aligne ainsi non seulement sur l'orientation stratégique de l'OMD, mais fournit également un plan directeur pour l'innovation douanière et, dans cet exemple, un modèle concret illustrant comment les douanes peuvent soutenir un SH mondial plus résilient, plus transparent et facilitant les échanges. Une chose est sûre : la collaboration douanière mondiale sera essentielle au succès à long terme de la réforme douanière de l'UE.

Un modèle mondial pour la modernisation douanière

Si la réforme douanière de l'UE est adaptée à ses défis spécifiques, les principes sous-jacents ont une portée mondiale. Pour les 187 membres de l'OMD, l'expérience européenne offre des enseignements précieux sur la manière de moderniser les douanes à l'ère numérique, et ce d'autant plus dans le contexte spécifique d'autres unions douanières régionales similaires à celle de l'UE.

L'approche de l'UE, qui prévoit une mise en œuvre progressive, pourrait servir de modèle à d'autres régions et à des unions douanières similaires. En commençant par le commerce électronique, le défi le plus urgent, puis en s'étendant progressivement à d'autres secteurs, la réforme minimise également les perturbations tout en créant une dynamique. Cette stratégie progressive permet aux entreprises et aux autorités douanières de s'adapter au nouveau système sans les submerger.

Mais surtout, l'expérience de l'UE montre que la modernisation des douanes ne nécessite pas de sacrifier la souveraineté nationale. L'EUCA et le Data Hub sont conçus pour renforcer, et non pour remplacer, les administrations douanières nationales, en les dotant, ainsi que l'union douanière de l'UE, d'outils, de renseignements et de capacités. Ce modèle de coopération, qui concilie centralisation et autonomie individuelle, pourrait s'avérer particulièrement utile pour d'autres blocs régionaux.

Dans le contexte actuel d'un commerce mondial multilatéral en constante évolution, la réforme douanière redéfinit à la fois les rôles des acteurs et les règles du jeu – des autorités douanières et des entreprises aux plateformes en ligne et aux consommateurs eux-mêmes. L'objectif n'est plus simplement de réagir, mais d'anticiper et de s'adapter, alors que nous continuons à façonner une union douanière à la hauteur des défis à venir.

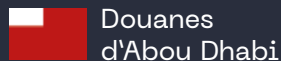
En savoir +

La Commission salue l'accord historique visant à réformer l'union douanière de l'UE : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_26_735

Réforme douanière de l'UE : https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs/eu-customs-reform_en



Fournisseur de transfert de données sécurisé, partenaire de confiance de:



Nous rendons les échanges commerciaux plus fluides grâce à la **technologie blockchain**

Utilisé par plus de

160 000

entreprises dans le monde entier

Plus de

12 millions

de documents commerciaux traités



Numérisez pour en savoir plus

Dans le commerce international, la partie ne s'arrête jamais.

Maîtrisez vos opérations frontalières en temps réel grâce à une technologie basée sur l'IA

WEBB FONTAINE ZERO

Le jeu se réinvente à tout instant.

À vous de le remporter.

webbfontaine.com/zero

